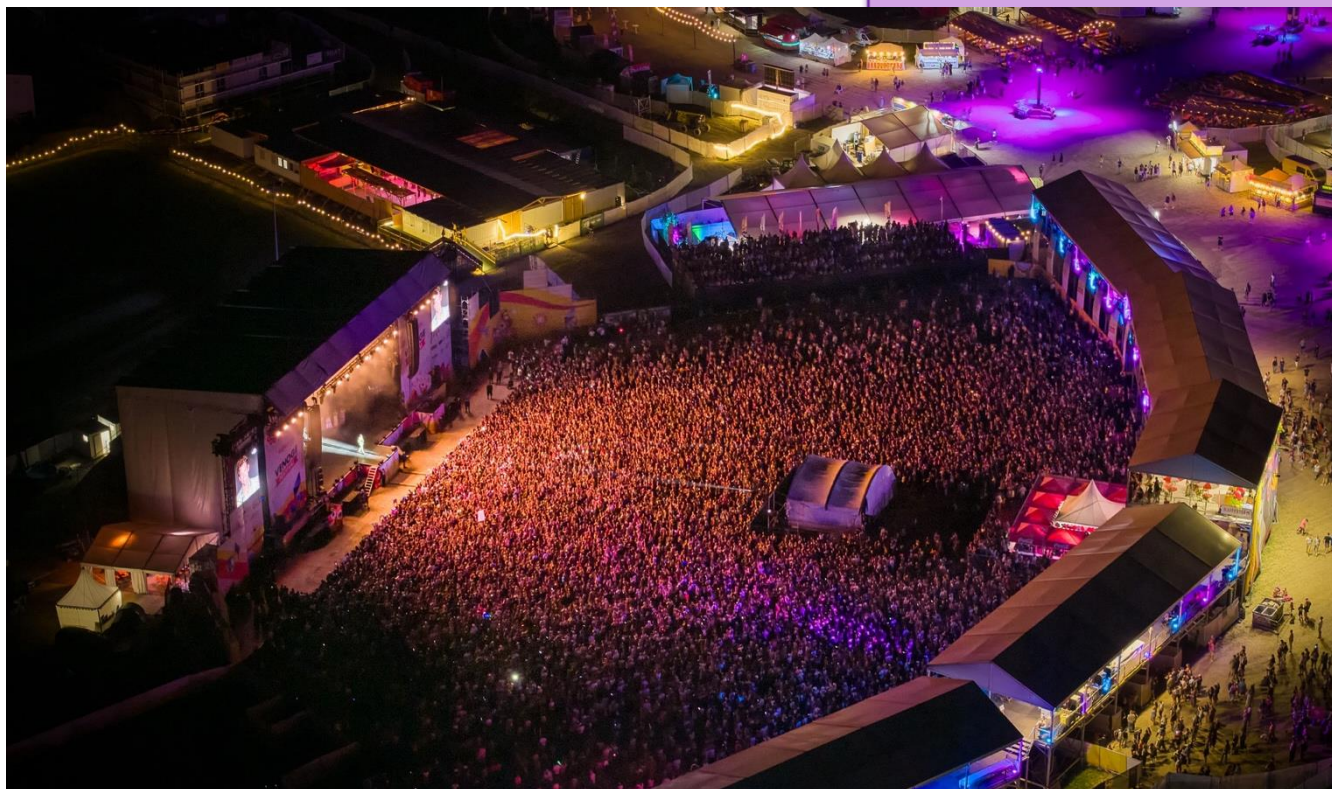


2025

Rapport de Gestion et Comptes



municipalité de
PENTHAZ

INDEX

INDEX	3
GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS	5
CHAPITRE I - INTRODUCTION	6
LE MOT DU SYNDIC	6
INFORMATIONS GENERALES	7
Population	7
Personnel	9
Relations avec l'Etat	10
Sociétés locales	11
Collaborations intercommunales	12
CHAPITRE II – INFORMATIONS	14
0. ADMINISTRATION GENERALE	14
011. Législatif	14
012. Exécutif	14
022. Service administratif	15
029. Immeubles, non mentionnés ailleurs	17
1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	17
111. Police – Sécurité publique	17
112. Sécurité routière	18
150. Service du feu	18
162. Défense civile	18
2. FORMATION	19
212. Degré primaire	19
213. Degré secondaire I	20
217. Bâtiments scolaires	20
218. Accueil de jour	21
219. Ecole obligatoire, non mentionnée ailleurs	23
3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	23
321. Bibliothèque et Littérature	23
322. Musique et théâtre	24
329. Culture, non mentionnée ailleurs	24
341. Sports	29
342. Loisirs	30
350. Eglise et affaires religieuses	30
5. PREVOYANCE SOCIALE	31
544. Mesure pour la jeunesse	31
545. Prestations aux familles	31
570. Aide sociales et domaine de l'asile	33

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	34
615. Routes communales	34
629. Transport publics	35
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	36
710. Approvisionnement en eau	36
720. Traitement des eaux usées	37
730. Gestion des déchets	37
741. Cours d'eau	40
771. Cimetière	40
790. Aménagement du territoire	40
8. ECONOMIE PUBLIQUE	42
820. Sylviculture	42
9. FINANCES ET IMPOTS	43
910. Impôts	43
930. Péréquation financière et compensation des charges	43
961. Administration de la dette	45
963. Immeubles du patrimoine financier	45
CHAPITRE III – COMPTES ET FINANCES	46
INTRODUCTION	46
ANALYSE DES ELEMENTS FINANCIERS	46
Bilan	46
Compte de résultat	50
Indicateurs financiers	51
COMPTES	52
ANNEXES AUX COMPTES	72
RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE	79
CONCLUSIONS	80

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
ADCV	Association Des Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthaz
ASICoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CDF	Conférence des directrices et des directeurs des finances
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux Claires – Eaux Usées – Eau potable
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
GAS	Groupement des Autorités Scolaires vaudoises
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthaz – Daillens – Lussery-Villars
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités
StatVD	Statistique VauD
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

CHAPITRE I - Introduction

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes,
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes,
- du Règlement du Conseil communal,

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2025.

Le mot du Syndic

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Le rapport de gestion et des comptes répond à des dispositions légales, mais permet avant tout à la Municipalité de retracer les événements marquants de l'année écoulée, les actions entreprises, les projets réalisés ainsi que l'évolution de la situation financière de notre Commune. À relever également que la structure du présent rapport a été entièrement revue. Elle correspond dorénavant au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), alors que les éditions précédentes s'inspiraient jusque-là de la présentation MCH1.

En 2025, parmi ces réalisations concrètes, j'aimerais mettre plus particulièrement en avant la réfection du terrain de football et de son éclairage ainsi que la construction de la garderie des « P'tites Bobines ». Ces infrastructures répondent à des besoins concrets de la population et participent pleinement au développement de notre village. Elles témoignent également de la volonté de la Municipalité d'investir dans des équipements durables, utiles à toutes les générations et favorisant la qualité de vie dans notre Commune.

Sur le plan financier, les comptes 2025 se clôturent sur un résultat bénéficiaire et fait suite à une année 2024 exceptionnellement déficitaire. Cette amélioration s'explique notamment par différents facteurs favorables, lesquels seront présentés plus loin dans ce rapport. Toutefois, la situation financière demeure fragile et exige de conserver une gestion prudente et rigoureuse afin de garantir durablement l'équilibre des finances communales.

Cet exercice revêt par ailleurs une importance particulière, puisqu'il s'agit du dernier exercice complet de la législature. Il représente ainsi un moment clé, permettant de mesurer le travail accompli, d'évaluer les projets menés à bien et de souligner les efforts consentis au cours de ces dernières années. La Municipalité reste pleinement engagée à poursuivre cette dynamique et à assurer une gestion responsable au service de la population.

Comme déjà relevé l'an dernier, je souhaite renouveler mes remerciements aux bénévoles et aux associations locales, dont l'engagement est indispensable à la vitalité de notre village et au maintien du lien social. Cependant, il me semble qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir durablement, alors que les attentes de la population restent élevées. Sans relêve, certaines activités pourraient disparaître. J'encourage donc chacune et chacun à apporter son soutien, même ponctuellement, afin de préserver la convivialité et le dynamisme de notre Commune.

Enfin, au nom de la Municipalité, j'adresse mes remerciements aux Conseillères communales et Conseillers communaux pour leur engagement, leur collaboration et la confiance accordée à notre exécutif tout au long de l'année.

J'espère que ce rapport répondra à vos attentes et je vous souhaite une agréable lecture.

Avec mes salutations les meilleures.

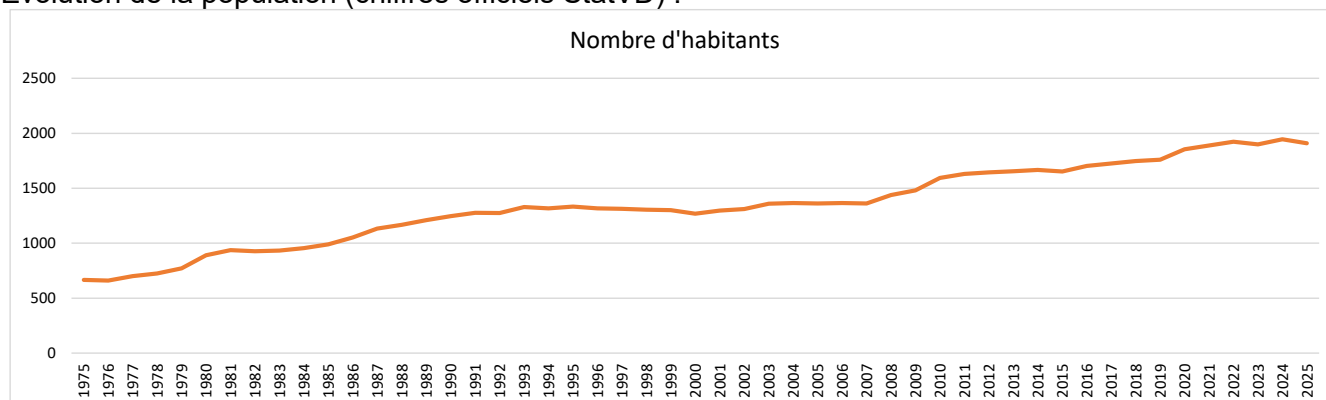
Jean-François Pollien, Syndic

Informations générales

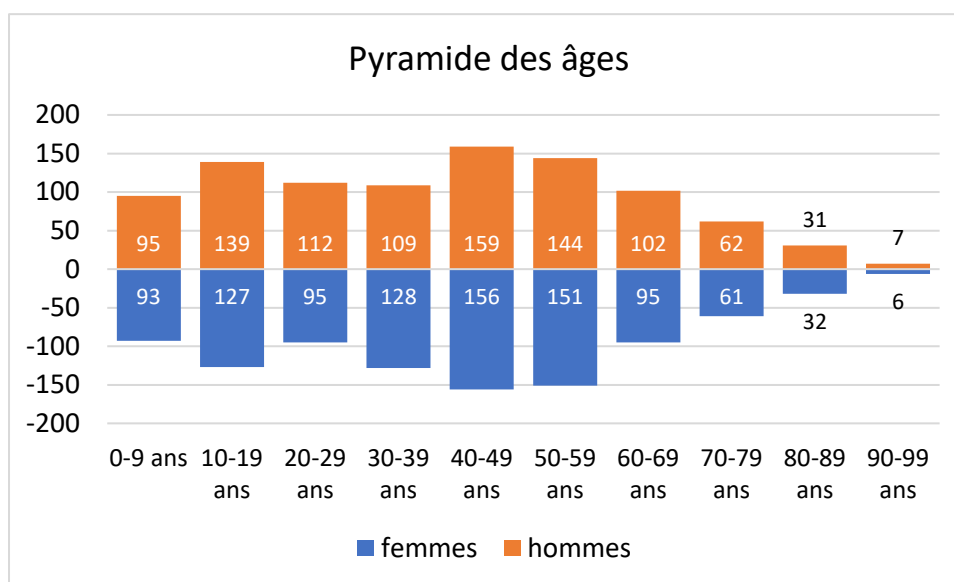
Population

	1950	1980	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population au 31.12	256	891	1269	1595	1653	1855	1890	1923	1899	1946	1910

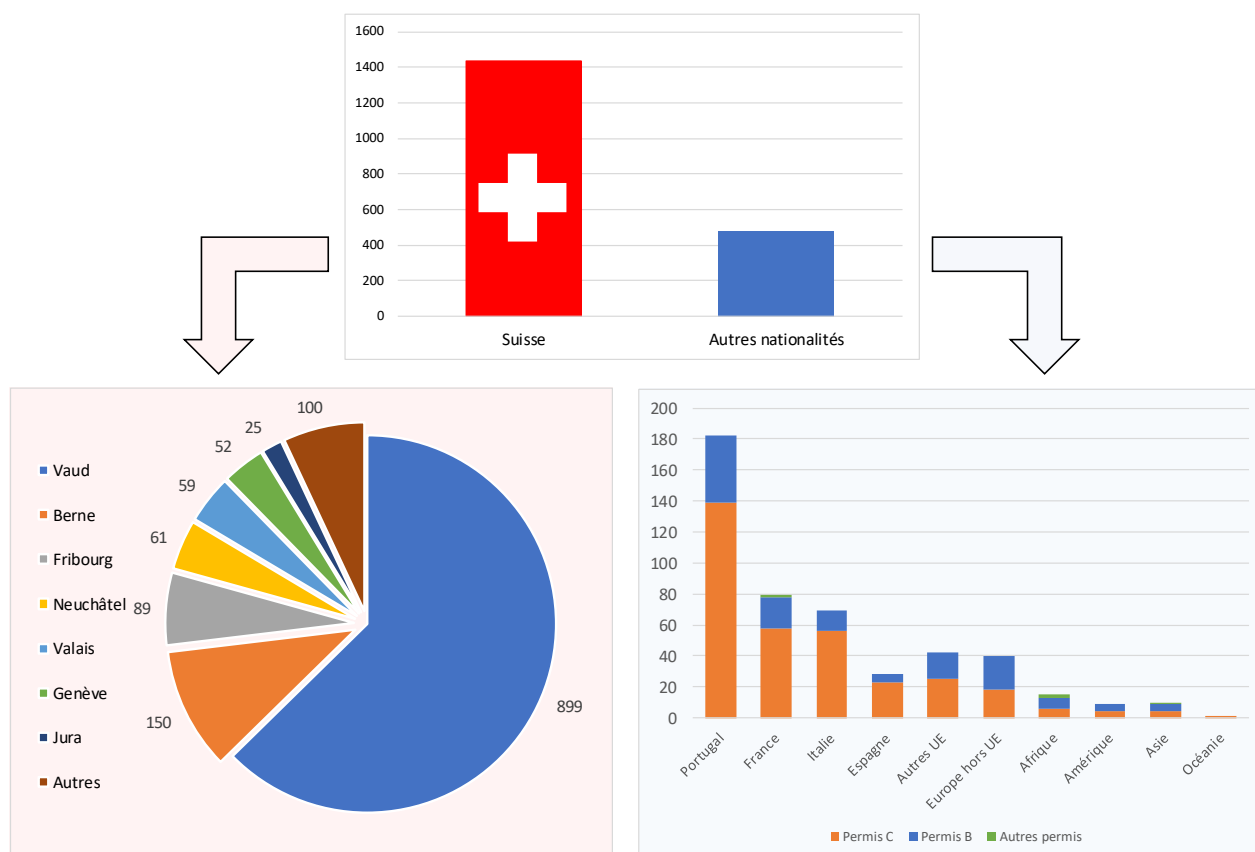
Evolution de la population (chiffres officiels StatVD) :



Au 31 décembre 2025, la population de la Commune de Penthaz s'élève à 1910 habitants. Après plusieurs décennies de croissance soutenue liée au développement résidentiel de la région lausannoise, l'évolution démographique de la Commune tend ces dernières années à se stabiliser, tout en restant globalement orientée à la hausse sur le long terme. Cette dynamique reflète l'attractivité de Penthaz comme lieu de résidence, bénéficiant d'un cadre de vie de qualité et d'une situation favorable à proximité des principaux centres régionaux.



Les graphiques ci-après vous indiquent l'origine des habitants de notre village et le type de permis dont ils disposent.



- Pour rappel, les demandes de naturalisation sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux Communes pour la suite de la procédure.
- La commission, chargée d'auditionner les candidats, est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un ancien membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- La commission municipale d'accèsion à la bourgeoisie de Penthaz est composée du Syndic et de deux Municipaux. Elle reçoit les candidats lors d'une audition, ce qui permet de faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- En 2025, 8 habitants ont été naturalisés. Parmi eux, 6 ont acquis la nationalité suisse par la procédure ordinaire au sein de notre Commune. Une personne, bien que désormais domiciliée à Penthaz, avait entamé sa procédure de naturalisation dans une autre Commune du canton et n'est donc pas originaire de Penthaz. La dernière personne a, quant à elle, obtenu la nationalité suisse par la voie de la naturalisation facilitée (mariage).

Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

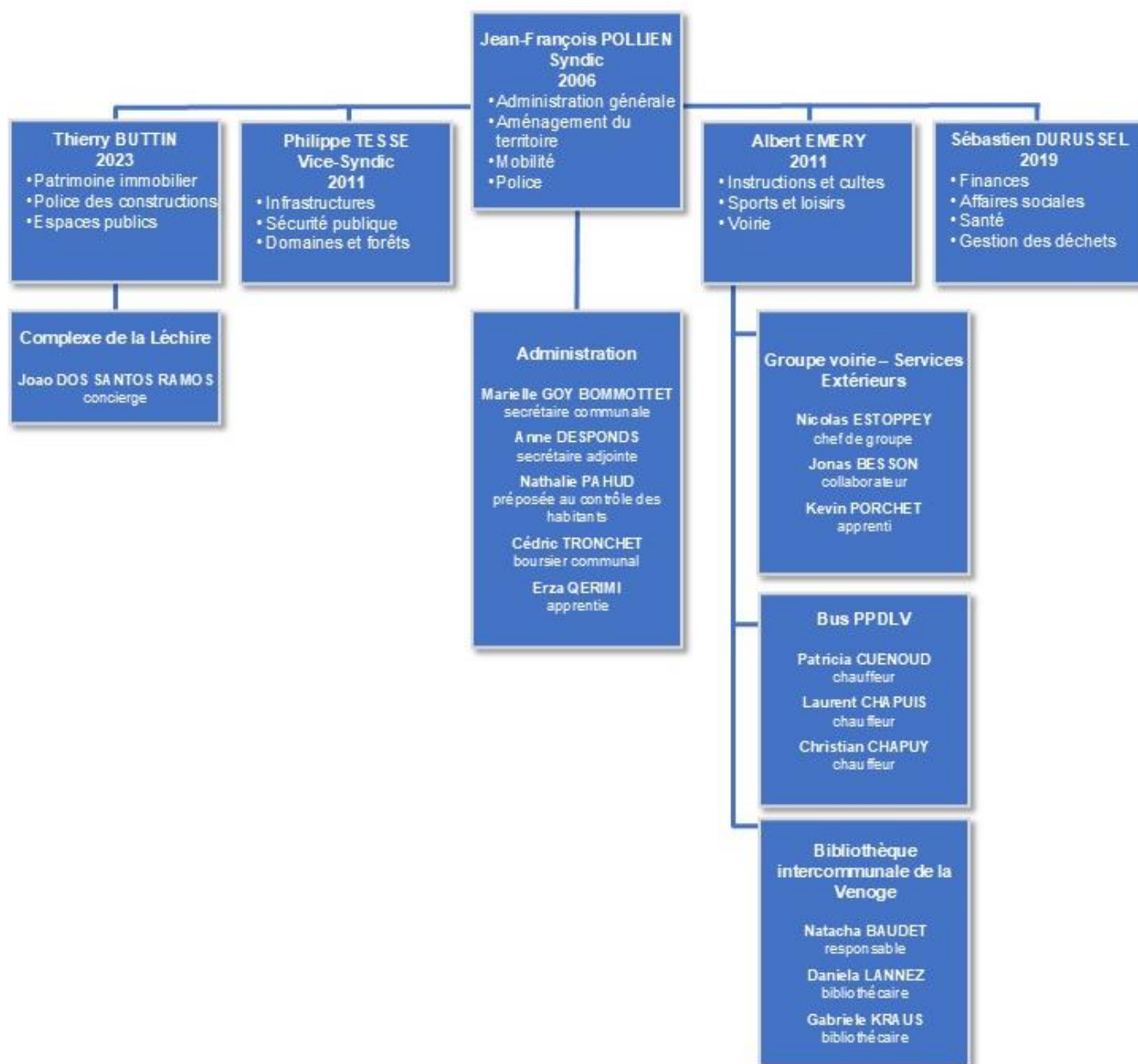
- Ces deux réceptions sont organisées tous les deux ans. Elles n'ont pas eu lieu en 2025.

Jubilaires

- Conformément à la loi sur la protection des données, il n'est plus possible de mentionner les noms des jubilaires sans leur consentement préalable. Par conséquent et par simplification, nous avons choisi de présenter uniquement ces informations sous forme de statistiques.
- En 2025, nous avons eu le grand plaisir d'honorer une centenaire ; quatre couples ont célébré leurs 50 ans de mariage et deux autres leurs 60 ans. Parmi eux, la Municipalité a rendu visite à l'unique centenaire du village et à trois couples afin de leur offrir un présent et partager un moment de convivialité.
- La Municipalité félicite chaleureusement ces Tartreuses et ces Tartreux pour leurs magnifiques jubilés et réitère ses vœux les plus sincères pour le futur.

Personnel

Organigramme



Le personnel communal se compose de 15 collaboratrices et collaborateurs correspondant à 11.9 ETP y compris les apprentis. (Situation au 31/12/2025),

Informations sur l'évolution du personnel

- Nous entamons ce chapitre avec tristesse en évoquant un événement douloureux qui a affecté nos équipes. Le 4 mars 2025, nous avons appris le décès de Mme Maria Cardoso, survenu à l'âge de 58 ans. Engagée en 2005 comme femme de ménage, elle s'occupait de l'entretien de la Maison de Commune et du Collège du Bornalet. Mme Cardoso s'est toujours investie pleinement dans son travail, donnant entière satisfaction à chacune et à chacun. Nous garderons d'elle un souvenir précieux pour sa discrétion et sa gentillesse.
- La charge de travail pour une Commune de notre gabarit ne cesse d'augmenter : le défi lié aux nouvelles normes, les attentes des habitants, l'entretien des zones de détente et de jeu, les bords de route, la sécurité, la lutte contre les insectes nuisibles, les plantes invasives, la surveillance du patrimoine arborisé, contraignent parfois notre chef de voirie à faire appel à des aides extérieures.

- Du côté de la formation de nos apprentis, les éléments suivants sont à relever :
 - M. Kevin Porchet est passé en troisième année de CFC AGEX (agent d'exploitation).
 - Mme Erza Qerimi, est passée en deuxième année CFC d'employée de commerce.

La Municipalité les félicite pour leur réussite et formule ses vœux de succès dans la poursuite de leur formation. Nous profitons de ces quelques lignes pour adresser également nos plus vifs remerciements à leurs formateurs respectifs.

- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- La sortie annuelle du personnel mensualisé s'est déroulée le 20 juin. Après un déplacement en train jusqu'à Bex, nous nous sommes essayés au lancer de haches, une activité sportive qui a permis de révéler des talents insoupçonnés au sein de l'équipe ! Un repas a ensuite été servi dans un restaurant voisin, puis la journée s'est terminée chez un vigneron du Lavaux où des dégustations de vins ont été proposées.
- C'est en présence d'une quarantaine de personnes que s'est déroulée, le 21 novembre, à la grande salle, la traditionnelle soirée du personnel communal. Au menu : fondues au fromage servies sur des arbres à fondue. Cette soirée conviviale fut l'occasion pour la Municipalité de remercier toutes les équipes pour le travail accompli tout au long de l'année.



- Durant cette année 2025, deux jubilaires ont pu fêter leurs 10 ans de service. Il s'agit de :
 - Mme Nathalie Pahud, Secrétaire au Contrôle des habitants, le 1^{er} janvier
 - Mme Daniela Lannez, Bibliothécaire, le 1^{er} mai
 Nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour ces années de collaboration et leur souhaitons le meilleur pour la suite.
- Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement quotidien contribuent de manière essentielle au bon fonctionnement des services et à la qualité des prestations fournies aux habitantes et habitants. Leur travail, souvent discret mais indispensable, mérite une reconnaissance particulière.

Relations avec l'Etat

- 2025 a été une année particulière concernant la visite annuelle du Préfet. Comme le veut la tradition, M. Pascal Dessauges effectue sa visite dans deux communes du district au cours de la même journée, ce qui offre l'opportunité de se retrouver ensuite autour d'un repas dans le but de renforcer la collaboration et de partager les expériences. Cette année, en raison de contraintes d'agenda, le Préfet a visité notre Commune à deux reprises : le 22 janvier pour l'exercice 2024 et le 28 octobre pour l'exercice 2025. Les échanges ont eu lieu respectivement avec les Communes d'Essertines-sur-Yverdon et de Bercher.

L'objectif principal de cette inspection consiste à vérifier le bon fonctionnement de l'Administration et du Conseil communal. À l'issue de ces contrôles, aucune remarque n'a été formulée par le magistrat.

- Les relations avec les services de l'État de Vaud sont globalement bonnes. Toutefois, nous observons au fil des années un accroissement des tâches dévolues aux Communes notamment dans des domaines comme la sécurité, la mobilité, l'environnement ou l'énergie. Cette évolution inquiétante entraîne pour les petites Communes une surcharge de travail pour leurs exécutifs et leurs administrations communales.

Sociétés locales

USL

- Les membres des sociétés, à l'exception du FC Venoge qui continue de boycotter le festival, ont participé avec beaucoup de motivation à la tenue du bar USL. La Municipalité apprécie l'engagement de nos sociétaires et a peine à comprendre le manque d'engagement du FC ; celui-ci a hérité d'installations de premier plan et bénéficie de l'appui logistique de notre Commune. Elle serait sensible au fait que le FC renoue avec sa place dans l'USL. L'emplacement réservé par les organisateurs à l'USL était idéal et prouve l'envie du festival de s'intégrer au mieux dans le paysage culturel de la Commune. Le Festival fait désormais partie des manifestations incontournables de notre village au même titre que le loto, les soirées de la Gym et du Chœur mixte, le brunch du petit Nouvel-An du Unihockey Club, la Fête des Tartreux et les matchs de vétérans qui animent notre stade communal. Félicitations donc à tous les animateurs de ces quatre soirées qui ont permis à l'USL de récolter un joli bénéfice. Il est à noter que la tenue de ce bar permet de resserrer les liens entre les membres des différentes sociétés. Nous remercions le comité de l'USL pour son implication dans cette manifestation.
- Le loto de l'USL bénéficie d'une solide réputation au sein des lotos régionaux ; nous tenons à remercier les acteurs de cette manifestation, son dynamique comité ainsi que son infatigable crieur.
- Durant l'assemblée générale, quelques problèmes ont été relevés concernant la présence du Venoge Festival dans notre Commune qui a perturbé les habitudes de nos sociétés.

Gym pour Tous

- La société continue son travail en vue de motiver les jeunes et moins jeunes à la pratique d'un sport complet à un tarif abordable. Elle est très impliquée dans la vie sociale du village. Sous la houlette de monitrices et moniteurs motivés, les deux soirées annuelles se sont déroulées dans la bonne humeur et ont remporté, une fois de plus, un joli succès.
- La société recherche des moniteurs et monitrices pour compléter son staff. Il faut hélas constater que dans notre société dite moderne, le surcroît de travail et le manque de motivation des parents et amis n'encouragent pas les bonnes âmes à se lancer dans des activités à responsabilité peu ou pas rémunérées.
- La cohabitation gym-foot-hockey est compliquée et l'utilisation de la salle donne parfois des sueurs froides à notre concierge qui doit composer avec tout ce monde, ainsi qu'avec les écoles, pour assurer le rangement et l'accessibilité au matériel. Nous avons à plusieurs reprises dû intervenir, pour s'assurer que les normes de sécurité étaient respectées et les consignes comprises par les moniteurs.
- La société cherche à promouvoir des sports de salle attractifs et nous recevons des demandes de nouveaux matériels pour répondre à ces nouveaux besoins.

Société de Jeunesse

- La société a participé pleinement à l'organisation du Tour de Gourmandie et à la fête du 1^{er} août. Nous les remercions pour leur engagement.
- Elle est toujours la principale société pour assurer la viabilité de nos manifestations
- La Municipalité profite de cette occasion pour renouveler ses plus vifs remerciements à la société pour l'aide apportée à l'organisation de la Fête des Tartreux.
- Elle tient également à la remercier pour ses activités de fin d'année et pour son traditionnel tour du village aux tambours.

FC Venoge

- Le traditionnel dîner de soutien du FC Venoge a été comme toujours un réel succès.

- Malgré la relégation de l'équipe phare, le club est toujours reconnu pour ses qualités de club formateur et l'engouement des jeunes pour ce sport populaire est enthousiasmant, d'autant plus que la section féminine créée récemment connaît un sympathique succès.
- Les travaux de réfection du terrain, la pose d'un éclairage normalisé, l'implantation de l'arrosage automatique ont été effectués. L'ajout de cabines « abri de banc de touche » permet désormais à nos footers de pratiquer leur sport favori dans des conditions « réelles ».

Chœur mixte « Le Rosey »

- Cette année est particulièrement compliquée pour cette société ; en effet nombre de membres du comité sont affectés dans leur santé. En particulier son président, qui fait partie de ces personnes qui se sont dévoués corps et âmes pour que notre village ne sombre pas dans la léthargie, est touché dans sa santé. Nous lui adressons tous nos vœux de rétablissement et souhaitons à l'ensemble des membres du Chœur de retrouver rapidement la joie de chanter et d'animer notre village.

Unihockey Club de Penthalaz

- La société n'a malheureusement, pas organisé son traditionnel brunch du petit Nouvel-An, manifestation fort appréciée par nos habitants. Toutefois, elle pense à remettre le couvert en 2026, et nous nous réjouissons de cette nouvelle.
- Les deux équipes actives continuent de participer à leurs championnats respectifs avec plus ou moins de bonheur. La section junior s'affirme et fait ses gammes.
- Elle a organisé son tournoi populaire ainsi que sa journée de championnat à la salle du Verger de Penthalaz, notre salle communale ne répondant pas aux normes sécuritaires pour ce genre d'activité.

Société de tir Amis du Tir

- La société a assuré ses services habituels, notamment l'organisation des tirs obligatoires.
- Elle participe à l'organisation du loto avec brio.

Maison d'enfants de Penthalaz (MEP)

- La Maison d'Enfants a changé de statuts cette année : d'association, elle passe en fondation. Ce changement ne modifie en rien l'engagement de son comité.
- L'assemblée générale a eu lieu pour la dernière fois en 2025, toujours devant un public parsemé.
- Les travaux de transformation sont toujours perturbants pour le fonctionnement de la MEP. En effet, comme dans les vieilles demeures, les surprises sont nombreuses et les décisions des monuments historiques retardent très sérieusement l'avancement des travaux.
- La MEP utilise la salle de gym de la Léchire une fois par semaine.

Collaborations intercommunales

- L'ARGdV regroupe actuellement les 36 Communes du district du Gros-de-Vaud et plus de 200 membres privés composés d'entreprises, d'associations et de particuliers. Elle a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités que sont l'Economie, l'Energie et l'Environnement, le Tourisme et la Culture, le Territoire et la Mobilité et l'Agriculture. Son Comité compte 14 membres, majoritairement des Syndics, élus par l'assemblée générale. En font partie notamment, MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Didier Chapuis, Syndic de Penthalaz. Ils représentent le bassin de la Venoge. Ce Comité a notamment pour mission d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, d'établir et de suivre une stratégie régionale. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de l'association à l'adresse grosdvaud.ch.



et les services de l'Etat pour faciliter les projets. Elle met également sur pied des plateformes d'échange et propose des accompagnements et conseils sur mesure. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'association à l'adresse *adcv.ch*.

- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 se sont poursuivies durant l'année écoulée. Elles permettent de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certaines thématiques. C'est aussi l'occasion de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Ces collaborations ont permis de mettre en place et de maintenir les structures que sont la Bibliothèque intercommunale de la Venoge, les Bus PPDLV, le Local, la Ludothèque intercommunale de la Venoge, le Tour de Gourmandie et l'ASIVenoge.
- La construction des nouvelles infrastructures scolaires du Cheminet à Penthelaz avance comme prévu. Le bâtiment comprenant les 8 nouvelles classes ainsi que celui regroupant la bibliothèque scolaire, les bureaux de la direction et les espaces d'accueil sont en service depuis la rentrée scolaire 2025-2026. La nouvelle salle de gymnastique et la cantine scolaire devrait ouvrir leurs portes au cours de l'année 2026.

CHAPITRE II – Informations

0. Administration générale

011. Législatif

Au 31 décembre 2025, le bureau est composé de : M. Christophe Emery, président ; Mme Nathalie Pahud, secrétaire (hors-conseil) ; M. Joël Peyron, 1^{er} vice-président ; Mme Viviane Muster, 2^{ème} vice-présidente ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mmes Karine Perez et Carole Mielvaque, scrutatrices suppléantes.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

Commission des finances

M. Pascal Harnisch, président ; Mme Jacinta Caetano, rapporteuse ; MM. Emmanuel Landivier, Joël Peyron, Lionel Jeanbourquin, Jean-Jacques Paltenghi ; Mme Filomena Amarantidis.

Commission de gestion

M. François Bommottet, président ; Mme Fanny Harnisch, rapporteuse ; MM. Christian Muster, Yves Hänggärtnner ; Mmes Sabrina Guyaz, Carmen Valzino, Deborah Rollier.

Commission des Espaces publics

M. Sébastien Heyraud, président ; MM. Patrick Magnenat, Damien Saugy, Christian Muster, Serge Widmann ; Mmes Valérie Baud Mermoud, Karine Pérez.

Commission de recours en matière fiscale

M. Bernard Martin, Mmes Patricia Delacombaz, Fanny Gaspoz.

En 2025, le Conseil communal a siégé en séance ordinaire à trois reprises : les 29 avril, 17 juin et 4 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, 7 préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- Préavis n° 01-2025 – Stratégie régionale pour la gestion des zones d'activités (SRGZA)
- Préavis n° 02-2025 – Règlement sur la protection du patrimoine arboré
- Préavis n° 03-2025 – Remplacement des bus PPDLV
- Préavis n° 04-2025 – Arrêté d'imposition 2025
- Préavis n° 05-2025 – Modification des statuts de l'ARASPE
- Préavis n° 06-2025 – Crédit d'étude complémentaire aménagements extérieurs Bornalet
- Préavis n° 08-2025 – Budget 2026

Tous ces préavis ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

012. Exécutif

Séances de Municipalité

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2021	2022	2023	2024	2025
Heures de vacations (1)	1'567	1'528	1541	1709	1477
Kilomètres parcourus (1)	2'518	2'533	3295	2901	2533
Séances de Municipalité ordinaires	45	43	44	44	45
Séances de Municipalité extraordinaires	19	25	30	15	15
Séances spéciales (2)	47	43	52	71	34
Séances intercommunales (2)	148	127	129	130	148

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 Municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2025 ont été, comme le veut la loi sur les Communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion et informatifs. Ces derniers servent à alimenter la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Éléments marquants

Pour cet exercice 2025, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- La mise à l'enquête publique et la mise à l'enquête complémentaire de notre PACom et de son règlement.
- La réalisation du bâtiment accueillant la garderie « Les P'tites Bobines » et la salle multi-activités.
- La réfection du terrain de football et le changement de son éclairage.
- La fermeture définitive de la garderie « des Ptit's Tartreux ».
- Le déroulement de la quatrième édition du Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire dans une nouvelle configuration et sans emprise sur le terrain de football.

Utilisation des compétences municipales

La Municipalité dispose d'autorisations générales, accordées par le Conseil communal qui permettent de faciliter et d'accélérer les opérations qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien. Elles évitent également de devoir solliciter excessivement le Conseil communal et visent à ne pas complexifier ou allonger les procédures.

Le règlement du Conseil communal prévoit à l'article 18 un compte rendu, à l'occasion du rapport de gestion, de l'utilisation de ces délégations de compétence que sont notamment :

- Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières : la Municipalité a décidé de l'acquisition d'une parcelle forestière, de la vente d'une servitude sur la parcelle de la maison de commune et de la reprise d'une partie du trottoir devant le Denner. La formalisation de ces décisions devant notaire aura toutefois lieu en 2026.
- Constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités : la Municipalité n'a pas eu recours à cette compétence.
- Dépenses imprévisibles et exceptionnelles : la Municipalité n'a pas eu recours à cette compétence.

022. Service administratif

Informatique, téléphone, internet et identité visuelle

- La Commune de Penthaz utilise la solution Urbanus de la société Data Consulting SA depuis 2023 déjà. Ce logiciel a l'avantage d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires, du contrôle des habitants à la comptabilité en passant par une GED, un outil de gestion des séances et PV, l'envoi des factures via ebill, le suivi informatique des investissements, ou encore le relevé des compteurs d'eau.
- Le logiciel Urbanus donne globalement satisfaction aux utilisateurs. La Municipalité apprécie le module de gestion des séances qui permet d'avoir un ordre du jour avec tous les documents nécessaires avant la séance du lundi.
- Afin d'améliorer l'efficacité et le suivi de la police des constructions, la Commune a souscrit au logiciel "Permiz". La cantine scolaire est gérée avec le portail "MaCantine".
- Le système d'information du territoire est fourni par Edilis au travers du bureau ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA. Le système d'information du territoire est d'ailleurs amené à évoluer durant l'année 2026.
- Le logiciel Vysualtime fourni par la société Virtual Computer SA permet un suivi du temps de travail pour les collaborateurs de la Commune.
- La société Evolink à Daillens s'occupe de la partie réseau et téléphonie.
- Le portail Maresa de la société Artionet est utilisé pour la gestion et les réservations des locations des salles et locaux communaux.

- Diverses mesures ont été entreprises pour améliorer la cybersécurité et le niveau de maturité de l'organisation, notamment par l'implémentation de la double authentification lors de la connexion au système d'information et à M365, aussi bien pour les Municipaux que pour le personnel administratif. Cette contrainte supplémentaire est nécessaire pour renforcer la sécurité des données qui nous sont confiées.
- Le site internet est géré en interne par le personnel de l'administration, sur la base d'une solution fournie par Webforge à Lausanne. La fréquentation du site internet communal reste relativement stable avec environ 1'000 à 2'000 visites par mois. Les pages les plus consultées sont les actualités, les enquêtes publiques ainsi que les décisions de la Municipalité.
- Le nombre d'abonnés à la Newsletter continue de croître régulièrement et les désabonnements sont peu fréquents. Ce canal de communication semble donc apprécié et l'historique des envois est disponible sur notre site internet. Pour l'envoi des Newsletter, la Commune utilise l'outil de Infomaniak.
- Les actualités du site web ainsi que certains articles des newsletters sont relayés sur la page Facebook de la Commune.

Archivage

- Depuis l'an dernier, l'entretien régulier de nos archives produit des résultats positifs. La société Pro Archives, mandatée pour cette mission, intervient à intervalles réguliers afin d'assurer la mise à jour et la conservation optimale de l'ensemble de nos documents.

Maison de Commune

- Point de Rencontre d'Urgence (PRU) : En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population doit pouvoir se rendre dans un lieu prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. La notion de PRU ayant évolué depuis son introduction par la Confédération, la Maison de Commune s'avère le meilleur emplacement géographique et le plus adapté en termes de configuration du bâtiment. Initialement prévu à la Léchire, le PRU se situe désormais à la Maison de Commune.



- L'interrupteur des WC a été remplacé dans le cadre des travaux d'entretien courant des installations communales. À cette occasion, il a été décidé d'installer un interrupteur lumineux.
- La Maison de Commune est en bon état d'entretien et n'a pas nécessité d'autre travaux.

Porcherie

- Les travaux situés à l'arrière de la porcherie, relatifs à la création d'une place, ont été adjugés. Ils s'inscrivent dans le cadre de la contrepartie liée à la cession d'une servitude de passage au voisin de la Maison de Commune. Leur réalisation est prévue dans le courant de l'année 2026.
- Aucuns travaux n'ont été nécessaires dans ce bâtiment au cours de la période sous revue.

Contrôle des habitants

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré de nombreuses mutations durant l'année, notamment :

Naissances	17
Décès	12
Changement d'état civil	13 (dont 5 mariages et 8 divorces)
Naturalisations	8 (dont 6 originaires de Penthaz)
Arrivées (1)	160
Départs (2)	197

(1) Y compris 9 résidences secondaires (dont 5 MEP)

(2) Y compris 4 résidences secondaires (MEP)

029. Immeubles, non mentionnés ailleurs

Bâtiments de la Voirie et du Battoir

- Un dégât d'eau, vraisemblablement consécutif à la tempête survenue en octobre, a endommagé le couloir ainsi que les WC de la buvette du terrain de football. Les infiltrations ont notamment affecté les surfaces murales et le plafond, nécessitant une intervention de remise en état. Le dossier a été transmis à l'ECA, qui procédera à l'adjudication des travaux. Leur réalisation est prévue en début d'année 2026, sous réserve de validation des modalités d'intervention. Les travaux comprendront la remise en peinture des WC, la réfection du plafond du couloir ainsi que la remise en état d'un caisson technique. Ces interventions permettront de rétablir des conditions d'utilisation adéquates et durables pour ces installations.
- La partie inférieure du battoir est toujours louée au Venoge Festival pour l'entreposage d'une partie de leur matériel.

1. Ordre et Sécurité publics, Défense

111. Police – Sécurité publique

- Le rôle dissuasif de notre système de vidéosurveillance n'est plus à démontrer et donne toujours satisfaction. Ce système a été renforcé dans le secteur de la Léchire à la suite des nouvelles constructions réalisées. Aucun événement de déprédation n'a été constaté cette année.
- Au cours du dernier trimestre, nous avons été informés que la société EKML cessait ses activités au 16 novembre 2025 afin de laisser place à une nouvelle organisation, le Groupe Wils-One Sàrl. Un contrat a été signé avec cette nouvelle structure, garantissant que les services resteront inchangés. Nous sommes toujours convaincus que faire appel à ce type de société de surveillance représente un véritable atout.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a fait plusieurs haltes sur notre Commune en 2025. Le poste est généralement stationné devant le magasin Denner et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. L'agenda des passages du poste mobile peut être trouvé sur notre site internet, sous l'onglet « Pratique », au sous-chapitre « Police cantonale ».
- En 2025, la Gendarmerie a recensé 196 événements sur la Commune, contre 147 en 2024. Bien que cette hausse soit notable, elle ne représente pas une source d'inquiétude. Ces données ne prennent pas en compte la répétitivité de certains événements et d'autres ont eu lieu dans l'enceinte du Venoge Festival qui attire un large public. Au vu des types d'événement observés, la Gendarmerie continue de considérer Penthaaz comme un village calme en dépit de sa situation proche de l'agglomération lausannoise.
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les statistiques des 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
16	Animaux
15	Fuite d'un lieu de placement
9	Cybercriminalité
9	Pollution hydrocarbure
8	Vol à l'arraché
8	Litige

7	Circulation routière
7	Dommage à la propriété
7	Individu perturbé
6	Document perdu ou volé

112. Sécurité routière

Contrôles de Vitesse

- En 2025, la Gendarmerie a réalisé une dizaine de contrôles de vitesse dans notre localité. 7 à la route de Cossonay, 2 à la route de Lausanne et 1 à la route de Sullens. D'une manière générale, les résultats obtenus sont relativement satisfaisants dans la mesure où les taux d'infraction constatés dans notre Commune se situent en dessous des moyennes cantonales. Précisons que les résultats de ces contrôles sont systématiquement publiés sur notre site internet.
- Concernant la route de Lausanne, l'un des contrôles a été mené à l'aide d'un radar semi-stationnaire installé du 3 au 14 avril dans le secteur limité à 50 km/h. Au cours de ces 11 jours, 46'856 véhicules ont été décomptés, avec 219 excès de vitesse constatés, ce qui représente un taux d'infraction de 0,47%.
- Le radar informatif communal est installé et déplacé régulièrement à différents emplacements de la Commune. Cet appareil permet à la fois de sensibiliser les usagers de la route et de réaliser des contrôles dans les quartiers non seulement sur la vitesse, mais aussi sur le volume du trafic observé sur le secteur mesuré.

150. Service du feu

- En 2025, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 243 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une diminution de 5 alarmes par rapport à 2024. Viennent s'ajouter 19 services préventifs, soit 5 de moins qu'en 2024.
- On peut noter en particulier, 54 alarmes dégâts d'eau qui ont touché nos 27 Communes : 28 inondations à la suite des éléments naturels (mai-juin) et 23 inondations à la suite de ruptures de conduites. Une diminution de quand même 33 interventions par rapport à l'année 2024.
- 53 alarmes feu ont été comptabilisées pour 2025, un chiffre en hausse (+11) par rapport à 2024. Les interventions pour des feux représentent un peu moins d'un quart des alarmes du SDIS Région Venoge.
- En quelques chiffres, le SDIS Région Venoge a fait 42'296 heures de permanence, 10'000 heures d'exercices, des services préventifs et 5'620 heures d'interventions. L'effectif sur notre région est d'environ 350 sapeurs-pompiers volontaires.
- Le SDIS est intervenu sur notre territoire à 26 reprises (-5 par rapport à 2024).

162. Défense civile

ORPC

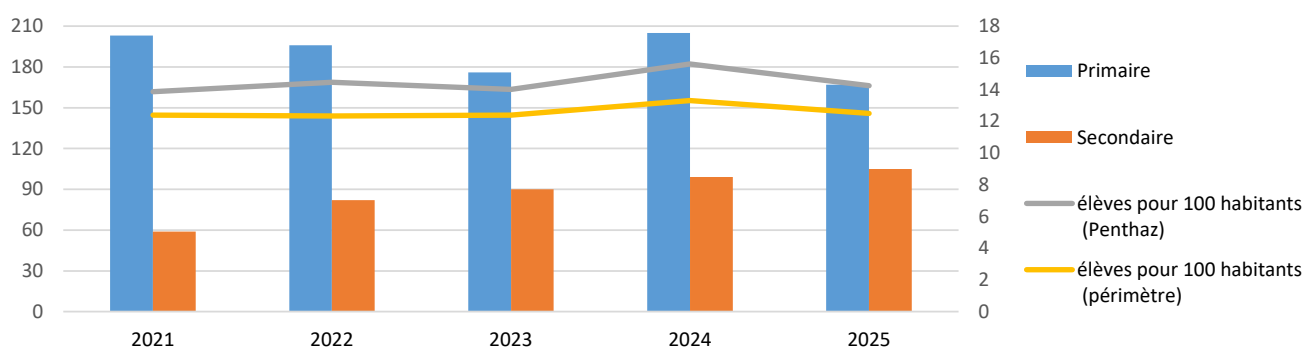
- Une partie des abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique ; elles sont également utilisées à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire). La partie poste sanitaire est utilisée par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Philippe Tesse, Municipal, a été réélu comme président de l'assemblée intercommunale.
- Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est formé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de deux compagnies. Ces compagnies sont chacune composées de 4 sections d'astreints (231 au total) qui composent ces formations, dont 39 volontaires au sein de la Formation d'Intervention

Régionale (FIR), mobilisable dans l'heure suivant une alarme. Ils sont épaulés par 4 professionnels à 100% ainsi qu'une secrétaire également à 100%.

- Les services (logistique, formation d'intervention régionale, contrôle périodique des abris), qui permettent de garantir un état opérationnel convenable pour notre région, ont été effectués. Les cours de répétition des deux compagnies se sont passés dans de bonnes conditions. On peut relever quelques travaux au profit de Communes faisant partie de notre ORPC comme la rénovation de sentiers, la fabrication de bancs, la remise en état d'un ancien canal, de l'assistance à certains EMS mais aussi le soutien aux dons du sang et deux jours au passeport vacances
- Notre ORPC est également engagée pendant le plan canicule pour les Communes qui en font la demande et en soutien pour les Communes qui le demande
- Le matériel radio destiné à notre PRU ont été remplacées.
- Un important feu de ferme, survenu à Peney-le-Jorat à la mi-janvier, a nécessité une mobilisation logistique étendue, en complément de l'engagement des sapeurs-pompiers et des autres partenaires. La Protection civile a assuré le ravitaillement en nourriture d'environ 70 personnes, la gestion de la circulation et des bouclages, l'éclairage du site, une garde logistique de nuit ainsi que la mise à disposition de matériel. La mission principale a consisté en la mise en place et l'exploitation d'un centre d'assistance destiné à la population touchée par cet événement.
- Début novembre, de fortes perturbations météorologiques ont provoqué des inondations à Echallens et alentours. Le SDIS Gros-de-Vaud occupé sur plus de 40 interventions a mobilisé la Protection civile. L'ORPC est intervenue initialement pour la prise en charge de personnes évacuées. L'engagement a ensuite évolué vers des missions de ravitaillement et de mise à disposition de personnel en appui aux partenaires. Fort heureusement les habitants des huit maisons évacuées ont pu subvenir au relogement par leurs propres moyens.
- Un nouveau Commandant cantonal, le Colonel Francois Fleuti, est entré en fonction fin 2025.
- Les astreints de notre ORPC a effectué 1'844 jours de service au total.
- Toutes les activités de notre ORPC peuvent être consultées à l'adresse : orpc.gros-de-vaud@vd.ch, ou sur Facebook, YouTube et Instagram.

2. Formation

Ecoliers de Penthaz



- On constate que notre Commune a plus d'élèves par habitant (+15 %) que la moyenne des autres Communes des périmètres scolaires (ASIVenoge et ASICoPe).
- Pour rappel, les frais scolaires sont répartis pour 50 % sur la base de la population et pour 50 % sur la base du nombre d'élèves.

212. Degré primaire



- Les comptes 2024 et le budget 2025 ont été approuvés.
- Pour faciliter la gestion du flux d'enfants et l'organisation des lieux d'accueil, Mme Patrizia Di Lorenzo assume, avec beaucoup de diligence, le rôle de courroie de transmission entre tous les organes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité et le bien-être de nos jeunes.

- Il est à noter que les exigences parentales pour la nourriture et pour la garde de leurs enfants deviennent de plus en plus complexes. L'augmentation des situations particulières dues essentiellement aux vœux d'intégration ne facilitent pas la tâche de notre personnel qui n'est pas formé pour gérer des situations parfois lourdes. Nous tenons ici à les remercier pour leur patience, leur engagement et leur dévouement au service de nos jeunes qui seront les parents de demain.
- Les locaux dédiés à l'accueil de midi donnent pleine satisfaction aux élèves. La nouvelle bibliothèque scolaire sise au dernier étage du bâtiment administratif est plus fréquentée que l'ancienne, son équipement et sa situation permettent aux bibliothécaires de proposer un lieu attrayant aux usagers.
- Le chantier lié à la deuxième phase de construction du Cheminet est bien sécurisé. Les délais sont respectés et les nuisances produites par les travaux ont peu d'impact sur la vie scolaire. La méthode de calcul des loyers sera similaire à celle appliquée aux loyers de l'ASiCoPe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association sont Mmes Natacha Baudet et Cécile Bra.

Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASiVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.
- Pour faciliter l'organisation, une antenne de cette entité a été ouverte à Vuflens-la-Ville.

213. Degré secondaire I



- Les comptes 2024 et le budget 2025 ont été acceptés.
- Par souci de répartition équitable, le Codir est composé de trois membres des Communes dites du haut de la Venoge, trois du bas et un représentant des nouvelles Communes.
- Les séances du Codir ont lieu une fois par mois.
- Peu de problèmes sont à relever, aussi bien à la cantine que dans les transports.
- La crise de l'énergie a eu une incidence sur le prix des transports. Malgré les vœux de tout un chacun de diminuer les prix, il est inéluctable qu'au vu de l'augmentation générale de toutes les charges, il devient très compliqué d'imaginer de substantielles économies sans toucher au confort et aux prestations demandées par l'ensemble des acteurs du service public.
- Au vu de l'augmentation des prix, une participation supplémentaire au prix des repas a été demandée aux parents.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- Dans le cadre du renouvellement de la concession de transport, conformément à la loi sur les marchés publics, la compagnie MBC assurera l'ensemble des transports scolaires dès la rentrée scolaire 2026.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Le CLAC (Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay) est très prisé par les élèves lors de l'accueil de midi. Et permet de calmer les ardeurs de certains de nos élèves quelque fois survoltés et qui trouvent dans cette structure de quoi diminuer la pression.
- Mme Cécile Bra est déléguée au Conseil intercommunal de l'association pour le Conseil communal, supplée par Mme Natacha Baudet.

217. Bâtiments scolaires

Collège de la Léchire

- Les luminaires d'une salle de classe ont été remplacés dans le cadre des opérations d'entretien et d'amélioration des installations existantes. Cette intervention permet d'assurer un niveau d'éclairage conforme aux besoins pédagogiques, tout en améliorant le confort visuel des élèves et des enseignants.

- La réfection de l'ensemble des luminaires du bâtiment est prévue de manière progressive au cours des deux à trois prochaines années. Cette planification échelonnée permettra d'optimiser les coûts, tout en assurant une mise à niveau cohérente et durable des équipements d'éclairage.
- Une réflexion est toujours en cours en vue d'une amélioration de l'enveloppe du bâtiment, afin de répondre aux exigences actuelles en matière de performance énergétique et de normes thermiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de réduction de la consommation énergétique et d'optimisation du confort des utilisateurs.
- Dans ce contexte, l'analyse porte également sur le système de chauffage existant, avec l'objectif d'évaluer les solutions les plus adaptées à moyen et long terme, tant sur le plan technique qu'économique.
- À ce stade, le projet se situe encore au niveau des discussions préliminaires et des premières analyses. Plusieurs options doivent encore être étudiées et comparées, de sorte que la concrétisation d'éventuels travaux nécessitera un délai supplémentaire avant toute mise en œuvre.

Salle polyvalente

- L'entretien courant a suivi son cours.
- Les stores ont été révisés.
- La sonorisation, remplacée l'année dernière, donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Cette installation contribue de manière significative à la qualité des manifestations organisées dans la salle.
- Les répondants communaux en matière de son et lumière, MM. Evan Bommottet et Luca Turin, collaborent de manière efficace et complémentaire. Leur engagement permet d'assurer une gestion technique fiable et professionnelle lors des soirées et événements, au bénéfice des organisateurs et des participants.
- La Municipalité reste attentive à maintenir ce lieu central de la vie villageoise dans les meilleures conditions possibles, tant sur le plan technique que fonctionnel, afin de garantir la pérennité et la qualité des activités qui s'y déroulent.

218. Accueil de jour

Réseau AJERCO – LAJE

- À la suite de la modification des statuts de l'association, des délégués des Conseils communaux font désormais partie du Conseil intercommunal. Pour notre Commune, il s'agit de Mme Yasmine Métral ; Mme Viviane Muster est suppléante.
- Le réseau AJERCO est composé de 27 Communes. Il compte :
 - 11 garderies avec une capacité d'accueil de 318 place, ce qui représente 778 enfants accueillis. Le taux d'occupation va de 56.47% (vendredi à Penthaz) à 99.17% le lundi à la Sarraz.
 - 9 UAPE dont la capacité d'accueil est de 324 place, ce qui représente 707 enfants accueillis en 2025. Le taux d'occupation va de 36% le matin à Cossonay à 98% l'après-midi à Cuarnens.
 - 34 accueillantes en milieu familial (AMF), ce qui représente 223 enfants accueillis pour le préscolaire et 187 enfants pour le parascolaire.
- Dans le canton de Vaud, l'accueil collectif a connu une forte progression, passant d'environ 16'600 places en 2015 à plus de 29'100 en 2024. À l'inverse, l'accueil familial a enregistré une baisse progressive, avec 5 220 places en 2015 contre environ 4 250 en 2024.

Pour le réseau AJERCO, dans le collectif préscolaire, la capacité est passée de 142 places en 2015 à 318 places en 2025, soit une augmentation de 176 places (+124 %). Dans le collectif parascolaire, l'évolution est encore plus marquée ces dix dernières années : de 12 places en 2015 à 324 places en 2025, ce qui représente 312 places supplémentaires (+2600 %).

À l'inverse, l'accueil familial préscolaire est passé de 173 places en 2015 à 116 places en 2025, soit une diminution de 57 places (-33 %). La baisse est également significative en accueil familial parascolaire, où le nombre de places est passé de 182 en 2015 à 89 en 2025, correspondant à une

réduction de 93 places (-51 %). Ces évolutions traduisent un déplacement progressif de l'offre, avec un développement soutenu du collectif et, en parallèle, un recul du secteur familial.

- Le montant à la charge de notre Commune s'élève à CHF 265.40 par habitant contre CHF 194.20 en 2024.

UAPE

Le bâtiment des « P'tits Guêpiers » fonctionne bien, à la complète satisfaction des utilisateurs.

Garderie préscolaire

L'année 2025 a été marquée par une étape majeure pour la politique familiale de Penthaz. Après de nombreuses années de bons et loyaux services, la garderie « Les Ptits Tartreux » a définitivement cessé ses activités à la fin du mois d'août.

Durant la phase de transition, l'AJERCO a assuré la continuité de l'accueil au sein des anciens locaux du Bornalet, en attendant l'achèvement du nouveau bâtiment. C'est finalement à la fin du mois d'octobre que le chantier sur le site de la Léchire s'est achevé, permettant l'ouverture officielle de la structure « Les Petites Bobines ».



Avec 22 places créées dans des locaux modernes, lumineux et sécurisés, cette nouvelle infrastructure répond à une demande croissante et renforce l'attractivité de notre commune pour les jeunes foyers. Le succès immédiat de la structure confirme la pertinence de cet investissement pour l'AJERCO. La Municipalité se réjouit de voir ce lieu de vie et de partage s'ancrer durablement dans le quotidien de notre communauté.

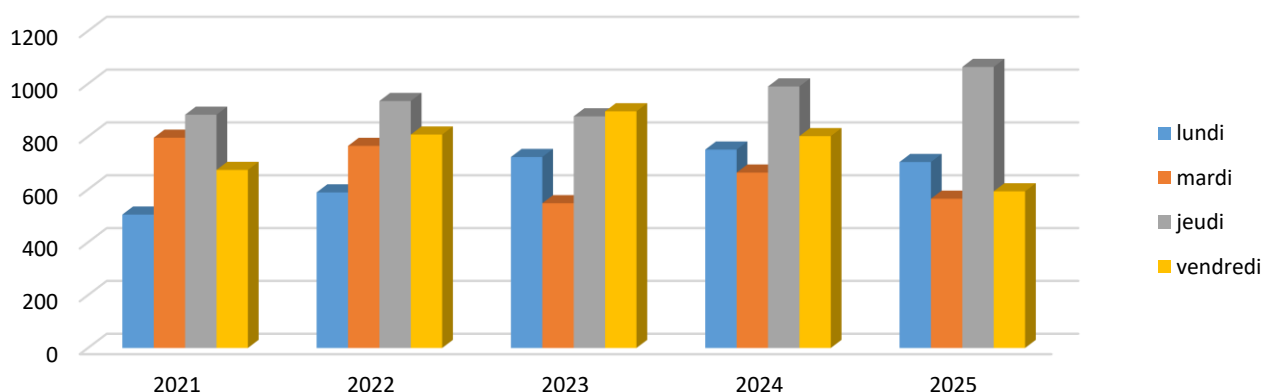
Cantine scolaire « La PentaDîne »

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne, efficacement dirigée par Mme Irène Besson, continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- Après avoir baissé depuis l'ouverture de l'UAPE, la fréquentation est à nouveau en hausse, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- A signaler que parfois la cohabitation et l'utilisation de la galerie, lors de manifestations, pose quelques problèmes de remise en place.



Cantine scolaire de Penthaz

Fréquentation de la PentaDîne



219. Ecole obligatoire, non mentionnée ailleurs

Conseils d'Etablissement (CET)

- Une seule séance du CET de l'ASICoPE a eu lieu cette année.
- En ce qui concerne le CET de l'ASIVenoge, il n'y a pas eu de séance cette année, étant toujours dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement ad hoc.
- L'intérêt des parents et des membres du conseil est très mesuré ; en effet, les fonctions et les devoirs de cette entité sont mal connus et cette structure est loin d'avoir l'aura dont bénéficiait la défunte commission scolaire qui était plus proche de l'école.
- Le pouvoir de ce conseil a encore été affaibli avec l'arrivée des jours « Jokers », à savoir journée de congé offerte par l'état qui court-circuite la possibilité au CET de donner une demi-journée de vacances supplémentaire sous certaines conditions.

Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Mme Corbel continue de s'occuper du planning, malgré une activité professionnelle plus soutenue. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette année.
- Il est à noter que la charge de travail a augmenté, car outre la surveillance des passages piétons, notre service règle également les problèmes sur le site de la Léchire, s'assurant du bon fonctionnement du trafic scolaire.

3. Culture, Sport et Loisirs, Eglise

321. Bibliothèque et Littérature

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- Avec 30'605 prêts pour l'année 2025, la bibliothèque avec ses 12'227 documents et ses 1470 nouvelles acquisitions sur l'année écoulée continue à être un endroit fort apprécié par les habitants des quatre Communes PPD LV, mais aussi par ceux des Communes avoisinantes.
- Le nombre de comptes actifs restent constant ses dernières années (278 contre 276 pour 2024) correspondant à environ 10% de la population, c'est une moyenne très satisfaisante. La moyenne étant de 13% pour les villes, nous sommes, pour une bibliothèque rurale desservant 4 villages, toujours à un bon taux de fréquentation.
- Ce n'est pas moins de 39 nouveaux comptes qui ont été créés en 2025. Les usagers ont profité de 12,5 heures d'ouverture hebdomadaires.

- Un programme d'animations riche et varié avec la mise sur pied des Ateliers Découvertes en 2024 qui ont trouvé leur public. Ciblant plus particulièrement les adultes avec des ateliers de peinture, de DIY, de cuisine et bien d'autres, les 9 ateliers proposés ont à chaque fois été complet. Le partenariat avec les intervenantes s'est tellement bien passé que certains ateliers vont être reconduit sur les années à venir. En tout, il y a eu 28 événements publics avec 600 personnes présentes sur l'ensemble des animations.
- Les animations sont en constante évolution pour s'adapter au contexte actuel, aux besoins des usagers et à la mission de la bibliothèque, créer du lien et être un lieu d'apprentissage et de découvertes.
- La bibliothèque a toujours à cœur d'être un lieu d'échange, de partage et de rencontre, sa devise **Partager Plaisir De Lire biblioVenoge** reste au centre de toutes les réflexions pour se développer et lui permettre de rester ce troisième lieu où chacun et chacune y trouve de quoi répondre à ses attentes.
- À ce jour, le projet de déménagement de la bibliothèque est devenu un projet évanescent suite au rejet du préavis du Conseil communal de Daillens. Sa Municipalité avait proposé un partenariat avec la Fondation Equitim pour le financement, mais le Conseil a décidé de ne pas s'engager dans cette voie. Pour l'heure, concernant le projet d'agrandissement/déménagement de la bibliothèque, aucune information n'a été transmise pour la suite. Après 3 ans avec aucun aboutissement concret, une certaine lassitude et démotivation passagère à gagner l'équipe. La perspective de déménager était porteur de reconnaissance et permettait de se projeter dans un avenir prometteur pour développer ses offres et services. Subissant toujours l'étroitesse des locaux, l'équipe continue malgré tout à s'engager à faire vivre la bibliothèque pour la garder dynamique, attrayante et ainsi perpétuer la satisfaction de ses usagers et usagères.
- Reste à espérer que 2026 apportera des réponses concrètes concernant ce projet et que l'agrandissement/déménagement de la bibliothèque redevienne une priorité.

322. Musique et théâtre

Ecoles de musique

- La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le canton de Vaud. La FEM bénéficie de ressources financières auprès des Communes (CHF 9.50 par habitant en 2025, sans changement par rapport à 2024) et du canton.
- En 2025, aucune autre demande de subvention n'a été déposée directement par une école.

329. Culture, non mentionnée ailleurs

Manifestations

- Bravo tout d'abord à ceux et celles qui ont permis à notre Commune de conserver la qualité de son calendrier d'activités. Félicitations particulières à Mme Sabrina Guyaz pour l'organisation de Suisse.Bouge, duel intercommunal créé par la COOP pour encourager et soutenir les activités physiques chez les gens qui ont tendance à se sédentariser de plus en plus. Dans le même registre, la Municipalité adresse une mention particulière à Mme Natacha Baudet qui, sous mandat de la Commune, a su donner à notre bourgade une jolie ambiance lors d'Halloween et des fêtes de Noël.
- Toutes ces activités ont certes un coût, mais sans l'investissement financier de la Municipalité et le travail des passionnés et des sociétés, notre village serait englouti dans la catégorie de ces cités dortoirs qui sont déjà trop nombreuses dans le Canton.
- Dans cette société de plus en plus dirigée par des performances robotisées, en particulier l'IA qui pourrait transformer notre cerveau plus tard en AI, il est important que les manifestations culturelles ou sportives permettent aux gens de se rencontrer et de partager leurs passions et leurs émotions.
- Merci donc à ceux, hélas peu nombreux, qui s'investissent pour assurer la pérennité de toutes ces manifestations. Notre calendrier d'animations est suffisant pour une Commune de notre grandeur et s'adresse à un large public. La prochaine disparition du Bornalet posera sans doute un problème

pour l'organisation des futures animations, mais soyez-en sûrs, la Municipalité s'est déjà penchée sur cette question.

- Cette année a répondu aux attentes de toutes les générations. Les places de jeu vivent grâce à nos petits. Le terrain de football répond aux sportifs de tous âges. Nos chemins AF sont sympathiques pour les marcheurs, les randonneurs apprécient nos chemins forestiers et les rives de nos cours d'eau.
- Par ces quelques lignes, nous aimerions remercier encore ceux qui donnent de leur temps pour le bien-être mental et physique de leur concitoyens. Nous tenons à remercier M. JM. Gerber pour tout le travail bénévole entrepris depuis plus de 40 ans au service de notre Commune ; merci également à MM. O. Caputo et S. Parisod pour les animations dominicales. La Municipalité adresse sa reconnaissance à ceux et celles qui consacrent une partie de leur temps à animer notre village pour que celui-ci continue à enrichir sa vie culturelle. Continuons à soutenir ceux qui innovent, qui s'investissent dans la vie sociale et culturelle de notre village et contribuent à ce que notre Commune reste un endroit où il est agréable de vivre.
- Il est important de préciser que le travail de décoration entrepris par notre Groupe voirie a donné une touche d'originalité, et que le fait d'égayer les journées d'animations par un brin de fantaisie a réjoui plus d'un habitant.

Fête des Tartreux

- La Fête des Tartreux, traditionnelle rencontre des habitants de Penthaz, rendez-vous apprécié par nos habitants, marque le retour des beaux jours. Désormais organisée avec beaucoup d'entrain par la Société de Jeunesse, cette fête s'essouffle un peu. Espérons que des sources vives redonneront de nouvelles couleurs à notre principale manifestation.
- Cette année en ouverture, et après le cinéma, c'est la musique qui était à l'honneur de cette 45ème édition. En effet le groupe Merci Johnny nous a régalié en nous interprétant les plus belles chansons de Johnny Hallyday. Le public bon enfant a bien apprécié ses moments musicaux.
- Les deux jours suivants ont permis aux jeunes et moins jeunes de se retrouver pour partager apéros et repas dans une ambiance agréable et ensoleillée, la partie récréative étant assurée par le DJ Serge.

Roses de la Saint-Valentin

- La manifestation reçoit toujours un bon accueil au sein de la population de tous les genres. Cette célébration du patron des amoureux est très appréciée, même au-delà des frontières communales.

Tour de Gourmandie

- La troisième édition de cette sympathique « cyclogastrobalade » a eu lieu le 18 avril. Le succès était au rendez-vous : sous un soleil radieux, ce sont près de 300 coureurs qui se sont attaqués à ce parcours récréatif. Les participants ont été conquis et ont apprécié tout autant la balade que les haltes gourmandes. Pour cette édition, le départ a eu lieu à Mex, puis les cyclistes ont rejoint Penthaz où le déjeuner a été servi ; l'étape suivante était Daillens où un ravitaillement et des jeux attendaient les participants ; la troisième étape a été marquée par un arrêt sur la Commune de Lussery-Villars où les participants ont fait honneur à un splendide apéritif. Après avoir enfourché à nouveau leur cycle, les coureurs ont pédalé jusqu'à Penthalaz pour le dîner magnifiquement préparé par la Commune ; puis tout ce petit monde a rejoint sans trop de difficulté l'arrivée à Mex, en transitant auparavant sur la Commune de Vufflens pour y déguster le dessert et le café et prendre le temps de commenter les exploits de la journée.
- Un grand merci à tous les organisateurs et aux sociétés qui ont fait de cette balade un sympathique moment de partage et de plaisir. Rendez-vous est donné pour 2026.

Duel intercommunal Suisse.Bouge

- Sous l'impulsion de la société de gym, Mme Sabrina Guyaz a décidé avec l'aide des membres et de la Municipalité de répondre au défi Suisse.Bouge, compétition organisée par la COOP et qui a pour but de faire bouger nos citoyens. Cette manifestation nationale permet aux participants de marquer à l'aide d'une appli leurs nombreuses performances sportives.

- Quelques activités ont été mises sur pied sur le site de la Léchire afin de permettre à chaque participant de s'amuser. Mentionnons notamment une compétition de Bubble Foot, de la pétanque et de l'unihockey ainsi qu'un panel d'animations classiques.
- Ce défi couvre tout le mois de mai. Petits et grands ont pu participer à ce challenge au rythme de chacun soit en marchant, soit en courant, soit en se mesurant dans les épreuves organisées par Sabrina.
- Nous souhaitons que cette initiative perdure même si son origine est mercantile.
- Pour la petite histoire la Commune a terminé au 26ème rang national.

Balade villageoise

- Cette année la balade de notre village, initiée par MM. JM. Gerber et S. Parisod, s'est déroulée sur le thème des vergers. Sous la direction d'un arboriste de renom, nous avons pu constater deux choses : d'une part que les grands vergers qui autrefois garnissaient nos prés, ont sérieusement diminué et d'autre part, que les fruitiers qui composent la nature de nos arbres sont essentiellement des pousses indigènes, ce qui est une bonne nouvelle.
- Signalons que notre plantation derrière le pré du château est désormais un nouveau verger et que sa culture a déjà porté ses fruits. Contrairement au premier pommier d'Eden, ses fruits ne sont pas défendus.
- Comme de coutume, la promenade s'est terminée par un apéritif où il n'y avait pas, comme lors de toutes bonnes rencontres vaudoises, que du jus de fruit, mais que le raisin était bien entendu présent.

Fête nationale

- Cette manifestation, organisée en commun accord et en alternance avec nos voisins de Penthaz, s'est déroulée cette année sur le territoire de Penthaz.
- Organisées sur le site de la Léchire, les festivités ont commencé par un mini tournoi de tir à l'arbalète qui a connu un succès mitigé. Puis la manifestation a été agrémentée par le placement d'une capsule temporelle, témoin pour le futur, sur le site de la nouvelle garderie.
- La fête s'est poursuivie avec un repas pris en commun, précédé d'un apéritif offert par nos Communes respectives. Nous avons eu le bonheur durant la partie officielle d'écouter nos deux Syndics et d'entendre le message de la paroisse transmis par M. J. Bezencon. Après la courte partie officielle, nos pompiers ont allumé le feu.
- La fête du 1er août est un classique que nombre de nos citoyens apprécient et auquel ils aiment participer. Fidèle à notre nature, elle se dépeint comme modeste, mais solennelle et aime embraser son public par un cantique qui pourrait être plus harmonieux et fédérateur.
- Nous tenons à remercier la société de Jeunesse pour l'organisation de cette journée. Toute notre gratitude va également aux collaborateurs de notre bus PPDLV qui ont assuré le service de transports entre les deux villages.

Venoge Festival



- L'Édition 2025 a été couronnée de succès : en effet, près de 50 000 spectateurs ont partagé ce grand moment musical. L'association Venoge People a offert aux spectateurs un spectacle de qualité dans une ambiance agréable et joyeuse.
- L'utilisation des lieux, l'emplacement des deux scènes, la préservation du terrain de sport, la libération rapide de la place de la Léchire pour permettre à la rentrée scolaire de se dérouler dans de bonnes conditions, ont rassuré autant la Commune que ses habitants.
- Certes le montage des structures provoque des désagréments de bruit et des problèmes de circulation. Les organisateurs continueront à veiller à réduire autant que possible l'impact sur le voisinage.
- Des aménagements pour le ravitaillement sur le secteur en eau et en électricité sont en cours de réalisation.
- Une convention entre la Municipalité et les organisateurs est en préparation et devrait être signée en 2026.
- Un temps radieux a accompagné cette manifestation, fête de la musique et de la bonne humeur. Il est certain que ces quatre jours hors du temps donnent de notre Commune une image différente en en faisant une sorte de Paléo à la taille du Gros-de-Vaud.
- En conclusion, la Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé au bar de l'USL et à féliciter le comité de l'USL pour son organisation.

Sortie des Aînés

- La course a été organisée à nouveau en collaboration avec les Communes de Penthaz et Daillens.



La sortie des Tartreux de Penthaz, accompagnés des Aînés de Daillens (environ 70 personnes), a emmené nos Aînés pour une visite du musée du Vitrail à Romont. S'en est suivi un copieux repas pris en commun au pied des pistes de La Berra, le menu étant bien sûr un classique de la Bénichon allégé pour l'occasion. Ce festin a été suivi par une promenade digestive au bord du lac de Neuchâtel, à Estavayer.

- Tous les participants ont été enchantés de cette jolie journée organisée par M. JM. Gerber, que la Municipalité remercie encore une fois vivement pour son engagement sans faille.

Espace culturel du Bornalet

- Les activités de l'Espace culturel sont toujours de bon aloi et suivies par un public de connaisseurs.
- Les Diman-Jeux ont été organisés sur quatre dimanches.
- Une conférence de M. Delabarre sur la Via Francigena a eu lieu le 17 janvier
- La traditionnelle Balade de Penthaz s'est déroulée le 24 mai sur le thème des Vergers.
- Une marche des Tartreux d'Or a été organisée le 28 mai dans le cadre du duel intercommunal Suisse.Bouge.
- Un projet d'observation astronomique du soleil dans la cour du Bornalet a dû être annulé en raison des conditions météo.

Halloween

- Une magnifique fête d'Halloween a vu à nouveau les démons de notre Commune parcourir le village en quête de sucreries et se restaurer autour d'un chaudron en dégustant la traditionnelle soupe à la

courge. Clou de cette soirée : la maison sise au n° 3 de la rue du Bornalet, propriété de la Commune, transformée pour l'occasion en Maison des Frissons, superbement aménagée sous la direction de Mme Natacha Baudet. Cette maison a été assidument fréquentée lors de cette mythique soirée.



- C'est la troisième fois que cette maison est décorée en lieu d'épouvante pour le plus grand plaisir des petits et des grands enfants. Cette année, aucun incident majeur est à signaler. Un soulagement pour les organisateurs, les démons du village ont pu retourner sagement dans leur antre après avoir profité de tous les ingrédients qui composaient le traditionnel buffet de Halloween. Cette ambiance particulière disparaîtra sans doute avec la transformation de cette mythique maison ; espérons que cette manifestation trouvera un autre lieu pour continuer à amuser petits et grands.

Maison du Père Noël

- Cette année, les festivités de Noël ont quelque peu changé, profitant du bâtiment du Bornalet, désormais vide par suite du déplacement de la garderie sur le site de la Lechire.
- Cet espace a accueilli les festivités de fin d'année. Le samedi précédant Noël a été témoin d'une sympathique fête, organisée par la Municipalité avec l'aide de bénévoles et de l'appui de notre animatrice dévouée, Mme Natacha Baudet.
- Cette année, un petit marché, installé au premier étage, accueillait les visiteurs qui ont pu découvrir des produits locaux composés avec passion par nos sympathiques exposants. Au rez-de-chaussée, un village du Père Noël a été installé par M. P. Narducci que nous remercions de son engagement. Côté animation, outre la buvette et le food-truck, signalons la crêperie gratuite tenue par le lutin Muster qui n'a pas rechigné à la tâche.
- L'arrivée du Père Noël sur sa calèche a été un des points forts de cette journée et la distribution de cadeaux offerts par de généreux donateurs a comblé les attentes des plus jeunes.
- Nous relèverons aussi les superbes décorations et la coopération de notre Groupe voirie qui s'est découvert un talent pour souligner de manière originale toutes les animations de notre village, notamment en faisant vivre les espaces plates-bandes aux abords du Bornalet et aux entrées du village.
- La Municipalité réitère ses remerciements à tous les acteurs de cette merveilleuse journée.



341. Sports

Piscine intercommunale (ASPIC)

- La piscine intercommunale continue à se diversifier en offrant un intéressant panel d'activités liées aux sports aquatiques.
- Elle organise en été quelques soirées, animées par des DJ de la région, qui remportent un joli succès.
- L'organisation de compétitions de water-polo attire un public de connaisseurs.
- L'engouement du public se confirme et ce lieu permet à tout un bassin de population de se retrouver et de bénéficier des avantages sanitaires de la natation. La fréquentation de la cafétéria est également en hausse.
- Point négatif pour ce magnifique lieu intercommunal qui fait la joie des élèves et des adultes : la difficulté à couvrir les charges. La cause principale de cette problématique est le laxisme récurrent de nos dirigeants étatiques. En effet, malgré le bien-fondé d'offrir à tous les élèves la possibilité de nager, notre cher Canton n'a pas su convaincre les établissements scolaires voisins, non dotés d'une piscine couverte, de participer à cette volonté. Toutefois, quelques lignes sont louées à l'association scolaire de Apples-Bière.

Terrains de sport

- Le remplacement de l'éclairage du terrain de foot est terminé. Les fondations ont été refaites, tout comme les alimentations électrique et l'armoire de commande.
- L'installation de l'arrosage automatique est terminée et donne pleine satisfaction. Les abords du terrain côté route de Daillens doivent être encore aménagés.



- En parallèle de la réfection du terrain de football et de la construction de la salle multi-activités, des réflexions sont également en cours concernant l'implantation de nouvelles installations sportives sur les surfaces encore disponibles. Ces futurs aménagements permettront de diversifier l'offre sportive et de favoriser la pratique d'autres disciplines. Un sondage a été créé pour connaître les attentes de la population
- La Municipalité se réjouit de l'intérêt marqué de la population pour le site de la Léchire, qui constitue un véritable noyau social, sportif et culturel pour notre village.
- L'entretien du terrain de football est désormais assuré par l'entreprise Real Sport, basée à Aclens, garantissant ainsi un suivi professionnel et régulier des surfaces de jeu.
- Dans une logique d'optimisation des ressources et d'amélioration de la qualité d'entretien, un robot tondeuse a également été mis en service. Cet équipement permet d'assurer une tonte régulière et homogène du terrain, contribuant ainsi à de meilleures conditions de jeu tout au long de la saison.

342. Loisirs

Parcs et promenades

- Malgré la pose de deux nouvelles poubelles pour crottes de chien, la problématique des déjections canines est toujours préoccupante.

Ludothèque intercommunale de la Venoge

- 2025 marque une évolution pour notre ludothèque : placée au centre de Cossonay depuis cette année, elle a plus de visibilité qu'auparavant. Ce local plus adapté et plus grand a toutefois eu un impact sur les charges.
- L'augmentation des charges a interpellé les Communes membres qui ont demandé à l'ensemble des Communes qui composent le bassin scolaire de participer financièrement à la gestion de cette entité. Désormais, la ludothèque sera gérée par l'ASiCoPe. Cela permettra de faire mieux connaître ce lieu aux écoliers.
- Les Municipalités espèrent également que le soutien de ce lieu exercera une influence bénéfique sur nos élèves. En effet, après l'organisation des repas de midi, la découverte des trésors récréatifs recelés à la ludothèque permettra à nos ados d'oublier l'espace d'un instant leur ami de toujours, à savoir leur portable.
- Mme Fabienne Pellet assure toujours la direction et s'efforce de rendre ces nouveaux locaux aussi accueillants que possible ; la fréquentation est stable.
- Souhaitons que la ludothèque trouve ses marques dans sa nouvelle configuration et continue d'assurer un service apprécié par les parents.
- La Municipalité tient à préciser que ce service est assuré par des bénévoles qui, de surcroît, doivent payer leur parking !

Place de jeux

- La place de jeux a été mise aux normes et équipée de nouveau matériel afin de répondre à l'affluence croissante d'enfants sur ces installations. Une équilibrée a été installée. La Municipalité réfléchit à la possibilité de rendre ce lieu encore plus attractif pour les usagers.
- Le skate-park, attirant toujours de nombreux amateurs de glisse, a été contrôlé et remis aux normes de sécurité, par suite des dégâts survenus l'année précédente.

350. Eglise et affaires religieuses

- Une demande nous a été adressée par notre pasteur qui souhaiterait animer le devant de l'église. Nous réfléchissons sur un projet en collaboration avec la Commission des Espaces publics.
- Une réflexion est en cours afin d'optimiser le système de chauffage de l'église dans le but d'améliorer le confort des utilisateurs tout en réduisant la consommation d'énergie.
- Toutefois, ce projet doit tenir compte des contraintes particulières liées au statut de bâtiment classé monument historique. Ces exigences imposent des solutions respectueuses du patrimoine bâti, limitant les interventions possibles et nécessitant une approche technique soigneusement étudiée en collaboration avec les services compétents.
- La Municipalité veille ainsi à concilier amélioration du confort, efficacité énergétique et préservation du caractère historique et architectural de l'édifice.

Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2025 se sont équilibrés quelque peu. La Municipalité remercie le Conseil de paroisse pour son engagement.
- Le partenariat entre la paroisse et les exécutifs des Communes membres a été intensifié.

Eglise catholique

- En novembre, une réception a été organisée à l'occasion de la réouverture de l'Eglise catholique de La Sarraz.

5. Prévoyance sociale

544. Mesure pour la jeunesse

Le Local

- Le Local, situé sous la salle de gym de Penthaz, accueille toujours de nombreux jeunes âgés de 9 à 18 ans pour diverses activités (danse, jeux vidéo, animations et ateliers), encadrées par des animatrices.
- Depuis 2022, il est également utilisé comme lieu d'accueil des écoliers durant la pause de midi, donnant pleine satisfaction aux usagers. Les écoliers du groupement ASIVenoge et scolarisés à Penthaz peuvent ainsi rejoindre le Local après leur repas et y trouver divers jeux, activités, bricolage ou musique. La cohabitation entre le personnel d'encadrement de l'accueil de midi et celui du local s'est améliorée ; le comité prend soin de régler les détails pour que tout se passe au mieux. Ce local est annuellement contrôlé pour des raisons sanitaires et sécuritaires.
- *Le coût pour notre Commune s'élève à CHF 12'118.85 pour 2025, soit CHF 6.34 par habitant*

Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre Commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité remercie Mme S. Chappelier pour son engagement au sein de cette entité et pour tout le travail effectué. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir, car elle quitte ses fonctions de coordinatrice.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

545. Prestations aux familles

Garderie « Les P'tits Tartreux »

- Depuis juillet 2025 cette vénérable institution a fermé ces portes. Une histoire de la vie de notre cité prend fin. Cette garderie a abrité rires et pleurs des nombreux enfants de notre village et de ses environs pendant plus de 40 ans. Elle a été fréquentée par des jeunes qui sont devenus aujourd'hui soit des Conseillers communaux de notre Commune, des commerçants ou des habitants faisant vivre notre communauté. Elle a vécu des moments mouvementés passant d'une halte jeu à une garderie. Elle a dû déménager par suite d'un incendie qui a détruit ses locaux en 2006. Nous tenons sincèrement à remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour faire vivre cette institution, qui a traversé de tragiques instants, comme l'agression d'une de leur stagiaire, mais aussi des moments heureux tels que les anniversaires et les jubilés. C'est un chapitre important de notre village qui se referme. Nous souhaitons que la nouvelle structure disposant de locaux et de matériels plus adaptés, permettront à nos petits tartreux, devenus désormais des petites bobines, de s'épanouir dans la joie et l'allégresse.
- La Municipalité remercie l'ensemble du comité pour son travail et son engagement pour avoir maintenu cette structure. Elle adresse en particulier sa reconnaissance à Mme Carole Renon pour son travail de gestionnaire financier au sein de cette entité dont elle administre les comptes avec enthousiasme et professionnalisme.
- La Municipalité a fait tout son possible pour maintenir ce service pour nos habitants, mais force est de constater que malgré les aides accordées, aussi bien financières que matérielles, notre garderie ne peut rivaliser avec l'AJERCO. Depuis août 2025, le personnel et les enfants ont donc pu trouver une place au sein de la nouvelle garderie exploitée par l'AJERCO, située désormais à côté de l'école.

Les fonds mis à disposition de l'association par la Commune lui ont permis de se maintenir à flot. A quelques jours de la dissolution de l'association, le bilan est le suivant :

Sur la base du bouclage des comptes 2022 des P'tits Tartreux, il avait été décidé de créer une provision pour sa liquidation à hauteur de CHF 41'000.-, afin de soutenir cette structure jusqu'à sa reprise par l'AJERCO.

Dès la rentrée scolaire d'août 2024, il s'est avéré que les liquidités de l'association étaient insuffisantes pour faire face à ses engagements. La Commune est donc intervenue avec un prêt à hauteur de CHF 22'000.-. Le préavis n° 06-2024 a été soumis au Conseil communal pour permettre le passage de ce prêt en subvention.

Un deuxième préavis (10-2024) a été présenté au Conseil communal en 2024. Il demandait l'autorisation d'augmenter la subvention en faveur des P'tits Tartreux de CHF 15'000.- et d'utiliser la réserve de CHF 41'000.- créée en 2022.

En début d'année 2025, la Municipalité a sollicité l'aide des communes voisines, afin de pouvoir continuer à soutenir la garderie. Cinq communes ont versé des subventions pour un total de CHF 4'900.-. En juillet 2025, un nouveau prêt a été octroyé à hauteur de CHF 20'000.-. Celui-ci a en grande partie été remboursé. Il en a résulté un abandon de créance de CHF 2'867.13 dans les comptes 2025.

En finalité, les comptes 2025 présentent des subventions à hauteur de CHF 39'979.18, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 54'300.-.

Le tableau suivant présente les coûts effectifs pour notre Commune, année par année :

	Budget	Subventions ordinaires	Subventions extraordinaires	Aides des autres commune	Provision
2021	44'000.00	41'684.00			
2022	43'500.00	44'754.75			41'000.00
2023	44'500.00	41'904.00			
2024	45'000.00	45'000.00	36'984.00		
2025	54'300.00	33'034.55	6'944.63	-4'900.00	-41'000.00
Totaux		206'377.30	43'928.63	-4'900.00	0.00

Les subventions octroyées se subdivisent entre des montants versés à la Garderie, des frais payés pour elle et la mise à disposition gratuite de locaux. Le tableau ci-après présente cette subdivision :

	Subventions ordinaires			Subventions extraordinaires		
	Versements	Charges offertes	Locations gratuites	Versements	Charges offertes	Locations gratuites
2021	7'000.00	880.00	33'804.00			
2022	7'000.00	3'950.75	33'804.00			
2023	7'000.00	1'100.00	33'804.00			
2024	7'000.00	4'196.00	33'804.00	28'500.00	6'484.00	2'000.00
2025	7'000.00	6'315.55	19'719.00	2'867.13	177.50	3'900.00
Totaux			206'377.30			43'928.63

En conclusion, on peut dire que la Commune a soutenu, en plus de son budget ordinaire, la garderie les P'tits Tartreux pour un montant net d'environ CHF 41'000.00 entre 2024 et 2025.

Complexe du Bornalet

- Le projet a dû être adapté. L'entrée du parking, telle qu'initialement prévue, n'a finalement pas pu être maintenue. En effet, la PPE voisine, qui avait dans un premier temps donné son accord pour l'utilisation de sa rampe d'accès, a ensuite retiré cette autorisation. Face à cette situation, la Municipalité a dû revoir la conception de l'accès au parking et a soumis au Conseil un crédit d'étude complémentaire afin d'identifier une solution alternative satisfaisante, tant sur le plan technique que fonctionnel.

- Cette modification a nécessité une mise à l'enquête complémentaire afin de valider le nouvel accès et poursuivre le développement du projet dans le respect des procédures légales en vigueur.
- Les appels d'offres débuteront en 2026, avec pour objectif de présenter le préavis du crédit d'investissement en juin 2026 afin de lancer les travaux à la rentrée scolaire 2026/2027.

Garderie et salle multi-activités

- La livraison du bâtiment s'est déroulée conformément au planning prévu, avec une mise en service pour la rentrée d'octobre 2025.
- Malheureusement, les épisodes pluvieux survenus en novembre ont provoqué un important dégât d'eau dans la salle multi-activités. Les sols ainsi que les murs ont été touchés, et la chape a été endommagée de manière significative. Cette situation nécessitera d'importants travaux d'assainissement, comprenant des opérations de séchage, la démolition de la chape existante ainsi que la reconstruction de cette dernière partie afin de rétablir les conditions d'utilisation optimales du bâtiment. Heureusement, ces dommages seront pris en charge dans leur intégralité par l'ECA.
- La garderie n'a pas été affectée par les dégâts précités et a pu ouvrir ses portes en octobre sous l'enseigne « Les P'tites Bobines ».
- L'AJERCO se dit très satisfaite de la qualité des locaux mis à disposition, tant sur le plan fonctionnel que sur celui de l'aménagement, qui répondent de manière adéquate aux besoins de la structure d'accueil.

570. Aide sociales et domaine de l'asile

Croix-Rouge

- La Croix-Rouge a pris ses marques en 2023 pour le service des transports bénévoles qui est subventionné par un certain nombre de Communes de la région, dont la nôtre, à hauteur de CHF 0.56 par habitant (contre 0.70 en 2024).

ARASPE

- Pour rappel, le travail de révision complète des statuts de l'association entamé en 2022 s'est terminé en 2024 avec l'approbation des nouveaux statuts par le Conseil intercommunal et notre Conseil communal. Il s'avère qu'une des 42 Communes les a refusés ; par conséquent, les nouveaux statuts entrent en vigueur sauf 2 articles qui sont de la compétence des Communes membres.
- L'article 10 qui prévoyait que le Conseil communal soit représenté au sein du Conseil intercommunal n'entre pas en vigueur. Le Conseil intercommunal ne sera donc composé que de municipaux.
- L'article 37 qui prévoyait notamment la modification des buts principaux de l'association à la majorité qualifiée des deux tiers des Conseils généraux ou communaux des Communes partenaires membres n'entre pas en vigueur. L'unanimité reste d'actualité.
- Le Canton de Vaud mène une réforme majeure de l'organisation des régions d'action sociale afin de moderniser leur gouvernance, renforcer la cohérence territoriale et améliorer la coordination avec le secteur médico-social. Historiquement structurées en dix régions pilotées par des associations de Communes, les prestations sociales ont évolué depuis les années 1990, notamment avec la création des centres sociaux régionaux, des agences d'assurances sociales ou encore des unités communes avec les offices régionaux de placement. Le financement étant désormais entièrement cantonal, la réforme vise à dépasser l'opposition institutionnelle entre Communes et Canton, à réduire la stigmatisation liée au recours aux services sociaux et à favoriser une approche plus globale des besoins des personnes.
- La réforme prévoit la création de sept Établissements régionaux d'action sociale (ERAS), autonomes et alignés sur les périmètres des associations ou fondations CMS, avec des comités de direction majoritairement composés de représentants des Communes. Ces nouveaux établissements disposeront d'un financement global couvrant prévention, accueil, soutien et insertion, indépendamment de l'octroi de prestations financières. Le processus de co-construction s'étend de 2024 à 2026, incluant ateliers, rédaction de loi et consultation, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027 avec transfert du personnel et des responsabilités. La réforme se veut

progressive, sans fermeture de sites, et constitue une base pour développer de nouvelles pratiques, encourager l'innovation sociale et renforcer les partenariats locaux.

Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- Une dizaine d'habitants de notre Commune sont au bénéfice du revenu d'insertion. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

Prestations complémentaires (PC)

- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, les PC constituent un fondement majeur de notre Etat social.
- Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. Elles relèvent de deux catégories, à savoir :
 - la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement ;
 - le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

Subside à l'assurance-maladie (OVAM)

- Le Canton de Vaud peut financer une partie ou la totalité des primes d'assurance-maladie obligatoire selon le revenu et la fortune. Ce soutien financier est appelé subside. Il ne concerne pas les assurances complémentaires. L'objectif du subside est de limiter la charge relative aux primes d'assurance-maladie à 10% du revenu.

ASPMAD

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Les coûts de cet organisme sont intégralement financés par le Canton de Vaud.

6. Trafic et Télécommunications

615. Routes communales

Signalisation

- Au début du mois d'octobre, la Municipalité a adressé à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes une demande d'abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h au centre du village sur les trois routes cantonales que sont la route de Lausanne, la route de Daillens et la route de Cossonay. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la sécurité routière dans ce secteur et, autant que possible, de limiter le trafic de transit. Elle s'inscrit également dans une volonté de répondre aux attentes d'une partie importante de la population soucieuse de voir son cadre de vie sécurisé et apaisé.

- En toute fin d'année, la DGMR nous a informés qu'une inspection sur site serait réalisée au début du mois de mars 2026 afin d'évaluer la pertinence de notre demande.

Routes

- Comme prévu, la réfection complète de la chaussée dans le secteur des arrêts de bus de La Vaux, sur la route de Cossonay, a été réalisée fin août. En parallèle, nous avons obtenu l'autorisation de la DGMR de pouvoir marquer une ligne continue dans la même zone afin d'empêcher les usagers de la route de doubler les bus lorsque qu'ils sont arrêtés. Par ailleurs, le marquage sur le tronçon supérieur de la route de Cossonay a été renouvelé.
- Concernant la réfection du pont sur la Venoge, le raccord entre la chaussée et le pont côté déchetterie a été repris durant l'été, ce qui a nettement amélioré le passage. D'autres corrections ont été effectuées, en particulier sur les glissières de sécurité.
- Il reste encore à résoudre le cas de la conduite d'eaux usées de l'AIEE. Actuellement, l'association élabore un nouveau Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) et doit vérifier que les travaux prévus pour déplacer cette conduite sous la Venoge respectent ses calculs. Comme des discussions, notamment avec la DGE, doivent encore être menées, la conduite est provisoirement maintenue dans sa position actuelle.
- Au mois de juin, un événement exceptionnel est survenu sur un chemin AF dans le secteur de Crévâtête, au nord du village. Probablement à cause des hautes températures survenues durant cette période, une dalle de béton s'est fracturée en se soulevant de plusieurs dizaines de centimètres. Ce chemin faisant partie des voies de déstassement des parkings du Venoge Festival, une réparation provisoire a été effectuée rapidement.



Eclairage public

- En plus de l'entretien annuel de base, les lampes des candélabres de la route de Sullens ont été remplacés par des LED.

Véhicules

- Afin d'assurer la sécurité des usagers de nos routes et trottoirs durant la saison hivernale, notre service de voirie doit disposer de machines et outils parfaitement fonctionnels. Pour ce faire, il dispose d'un véhicule lourd de marque IVECO équipé d'une lame et d'un épandeur à sel adapté au réseau routier.
- Le déneigement des trottoirs est assuré le porte outil Rapid acheté en 2024 et le tracteur John Deere également équipé d'un épandeur. Cet épandeur électrique manque de fiabilité et dysfonctionne régulièrement, retardant le service hivernal et la réactivité de notre voirie en cas de conditions météorologiques défavorables.
- Fort de ce constat, le tracteur John Deere a été équipé d'un nouvel épandeur à sel efficace garantissant une répartition homogène du sel, optimisant ainsi la quantité distribuée et la sécurité.

Stationnement

- Les places de stationnement publiques sont beaucoup utilisées. Nous déplorons parfois la présence de véhicules d'entreprises qui squattent ces places pendant de longues durées.
- En 2025, la Municipalité a reçu de nombreuses dénonciations concernant des stationnements abusifs sur des parcelles privées mises à ban.

629. Transport publics

Bus PPDLV

- Ce moyen de locomotion intercommunal continue à être apprécié par nos concitoyens, même si pour notre Commune l'offre de CarPostal et des TL s'est considérablement améliorée ces dernières années.
- Pour répondre à certaines demandes, notre Commune bénéficie d'un arrêt supplémentaire au quartier de la Roujarde. Notre ligne s'étend également jusqu'à la zone industrielle de Daillens.
- Bien que leurs compteurs arrivent gentiment à 240'000 kilomètres, les bus sont toujours en bon état. Seuls quelques soucis sont à signaler : les portes latérales électriques donnent des signes de fatigue et les freins doivent être régulièrement changés.
- En accord avec nos trois Communes partenaires, nous avons passé commande de 2 nouveaux bus pour assurer le bon fonctionnement du réseau. Le coût de fonctionnement de ce service ne peut pas, contrairement à ce qui a été le cas lors des exercices précédents, être porté dans les dépenses thématiques de la péréquation intercommunale. *Il en résulte que le coût effectif de cette ligne de bus pour la Commune de Penthaz correspond à CHF 63'559.15 pour l'année 2025.*
- Notre équipe de chauffeurs, appréciée des usagers, est toujours très motivée. Son travail s'inscrit dans l'orientation des autorités visant à offrir à la population des solutions adaptées pour répondre à leurs besoins quotidiens.

Transports régionaux

- Depuis 2025, la « carte journalière dégriffée Commune » peut être achetée en exclusivité aux guichets de certaines villes et Communes, dont Penthaz. Cette offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la première et la deuxième classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Le contingentement par Commune et la restriction de la vente aux habitants de la Commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » a elle aussi accès aux titres de transport dégriffés.

7. Protection de l'environnement et aménagement du Territoire

710. Approvisionnement en eau

Service des eaux

Tableau d'achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthaz		Total	Ventes	Autres		
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3	m3	%
2015	22 975	17.2	110 940	82.8	133 915	112 394		21 521	16.1
2016	7 236	5.5	123 485	94.5	130 721	110 647		20 074	15.4
2017	27 224	21.2	101 158	78.8	128 382	103 567		24 815	19.3
2018	5 474	4.0	131 215	96.0	136 689	112 447	2 800	21 442	15.7
2019	3 071	2.4	125 541	97.6	128 612	108 738	1 931	17 943	14.0
2020	26 309	19.5	108 889	80.5	135 198	114 420	1 200	19 578	14.5
2021	8 055	5.8	130 268	94.2	138 323	113 457	2 750	22 116	16.0
2022	112 558	87.4	16 202	12.6	128 760	116 783	1 150	10 827	8.4
2023	103 355	85.3	17 832	14.7	121 187	110 719	1 253	9 215	7.6
2024	106 817	92.5	8 710	7.5	115 527	102 070	4 850	8 607	7.5
2025	155 399	100.0	0	0.0	155 399	111 877	3 153	40 369	26.0

- Le taux de perte de 26% ne reflète pas réellement l'état du réseau EP. Depuis la mise hors service des réservoirs, une conduite de 220 mètres est devenue inutilisée, nécessitant une purge régulière. Cette purge, difficile à contrôler faute de compteur, a augmenté les pertes. Un calcul précis du

volume aurait permis de limiter celles-ci. Un contrôle récent n'a pas détecté de fuites majeures, seules deux petites fuites ont été signalées, et la Municipalité reste persuadée de la bonne condition du réseau.

- La consommation indiquée sous « Autres » provient principalement d'une vidange des réservoirs, de l'entretien régulier de nos BH ainsi que de quelques petites fuites sur lesquelles nous avons dû intervenir durant l'année.
- La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises.
- Nous avons entrepris le contrôle des canalisations vouées aux fontaines car le débit constaté n'était pas toujours en phase avec la pluviométrie. Un passage caméra a été effectué et nous sommes « tombé » sur un morceau d'une très vieille planche qui obstruait l'amenée d'eau aux fontaines. Depuis cette découverte, le débit d'eau aux fontaines s'est radicalement amélioré.
- D'autres investigations par caméra seront effectuées plus en amont de la conduite afin d'y vérifier son taux de calcaire.

720. Traitement des eaux usées

AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Serge Widmann, Jean-Jacques Paltenghi et Bernard Martin, président du Conseil intercommunal. Les représentants de l'exécutif sont MM. Philippe Tesse et Albert Emery.
- 6 préavis ont été présentés au Conseil intercommunal et acceptés :
 - Préavis 01.2025 Révision des statuts de l'AIEE
 - Préavis 02.2025 Suite PGEE 2.0, rédaction du cahier des charges pour suite projet
 - Préavis 03.2025 Projet raccordement au volume de rétention STAP Bournens-Sullens
 - Préavis 04.2025 Budget 2026.
 - Préavis 05.2025 Projet de modification du bassin de la Stap de Bettens
 - Préavis 06.2025 suite PGEE 2.0 – rédaction du cahier des charges

730. Gestion des déchets

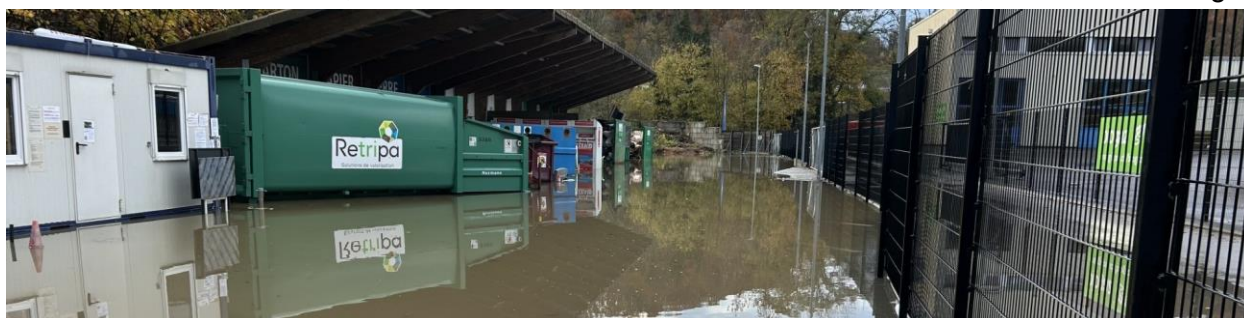
Déchetterie



- L'année 2025 est marquée par l'ouverture et l'inauguration de la ressourcerie sur le site de notre déchetterie. L'idée et le projet ont été portés avec enthousiasme par l'association Demain Penthalaz.
- Cette ressourcerie, est bien plus qu'un simple lieu où l'on dépose des objets. C'est un espace de transition, un lieu où ce qui semblait inutile retrouve une valeur, une utilité, une histoire. C'est aussi

un lieu de rencontres, de discussions, de sensibilisation. Enfin un lieu où l'on peut réfléchir à notre manière de consommer, de jeter, de recycler et surtout, de transmettre.

- La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette réalisation : L'association Demain Penthalaz, les Communes impliquées, la direction et les collaborateurs de Valorsa. La Municipalité est particulièrement reconnaissante envers les volontaires dont le travail est essentiel.
- La ressourcerie est ouverte à toutes et à tous. Venez y déposer ce dont vous n'avez plus besoin, venez y chiner, venez y discuter. C'est un lieu qui nous appartient, et qui ne demande qu'à vivre grâce à vous et dont le but est de donner une seconde vie aux objets. Le coût de la ressourcerie est de CHF 8'000,00 pour 2025, ce qui représente 1,5 CHF/habitant.
- La déchetterie a vu l'introduction de la collecte des Bouteilles Dr Gab's. Bien qu'anecdotique pour le moment, cette nouvelle filière vise à apporter sa modeste contribution à la suite de l'arrêt de la verrerie de St-Prex.
- Le 1^{er} et 2 novembre 2025, la déchetterie et l'usine Valorsa ont été inondés, sans subir de dégâts.



- L'année 2025 s'est terminée avec une collecte des sapins de Noël, nouvelle prestation mise en oeuvre pour les habitants de la Commune.

Bio-déchets

- Il faut relever l'arrêt de la collecte du pain, dont la filière n'était pas claire. Le pain est désormais à éliminer avec les bio-déchets.
- Le nombre de points de collecte des bio-déchets est passé de 6 à 12 en fin d'année. Il est espéré et attendu que le tonnage augmente, réduisant d'autant ce qui est envoyé dans l'incinérateur TRIDEL et permettant la génération de biogaz.

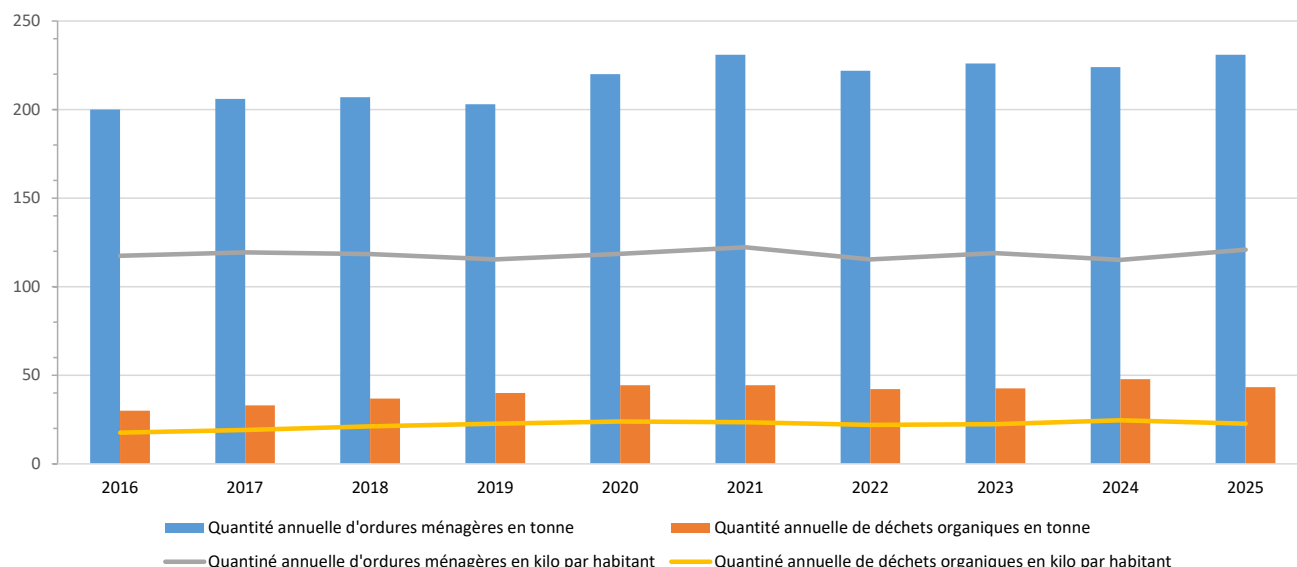
Coup de balai

L'action « Coup de balai », démarche cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, s'est déroulée le vendredi 28 et samedi 29 mars 2025. Le vendredi, se sont une cinquantaine d'écoliers qui ont sillonné les routes du village. Le samedi une trentaine d'habitants ont exploré les secteurs restants et ont pu se restaurer avec une magnifique broche organisée par le groupe voirie. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement et se réjouit de cette nouvelle formule.



Ordures Ménagères

- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées sont représentées sur le graphique ci-dessous. Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent relativement stables en fonction de la population résidente.



- 43.25 tonnes de déchets organiques ont été récoltées en 2025 (47.78 tonnes en 2024) auprès des citoyens de la Commune de Penthaz. Cette matière organique, livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny, permet la production de biogaz et d'engrais organique nécessaire à l'agriculture. Les déchets récoltés contiennent malheureusement toujours trop de matières plastiques, sacs et autres emballages, qui sont en grande partie filtrés en sortie mais dont une partie finit inexorablement dans nos champs.
- L'augmentation de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 60.- à CHF 65.- décidée dès l'année 2022, permet d'équilibrer les comptes du dicastère fermé 451.
- Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de 360.- CHF par tonne.

Texaid

- Le point de collecte Texaid situé devant la maison de Commune a permis la collecte de 2'178 kg. La valorisation des textiles usagés s'est dramatiquement détériorée ces dernières années.
- Depuis environ deux ans, il est constaté une augmentation globale des textiles usagés collectés. La proportion de textiles de mauvaise qualité a notamment augmenté, comme il est constaté chaque jour dans les centres de tri. L'une des raisons à cela est la surconsommation de la mode (ultra) rapide. D'autre part, la fast fashion envahit de nombreux marchés nationaux et internationaux et concurrence les produits d'occasion, rendant leur vente difficile, voire impossible. La situation difficile du marché a conduit diverses entreprises de recyclage en Europe à réduire ou à cesser leurs activités.
- Afin de continuer à garantir une élimination correcte et des solutions rentables, Texaid est active au sein de diverses associations internationales et régionales. Texaid rappelle enfin et lance un appel à tous les consommateurs : c'est vous qui décidez quels vêtements acheter, en quelles quantités et en quelles qualités.

- La rémunération en faveur de la Commune est encore de 1 centime par kilo. Même si cette rémunération peut paraître très basse, le service de collecte reste donc gratuit et il en résulte, pour le moment, même un petit montant positif.

Valorsa

- Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).
- Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage.
- L'autre rôle de ce site est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional.

741. Cours d'eau

- Le Canal du Moulinet, situé sur la Commune de Gollion, juste derrière notre déchetterie a été une des causes principales de l'inondations des 2 et 3 novembre 2025 dans ce secteur. La DGE a demandé au propriétaire de procéder, dans les meilleurs délais, à la remise en état de ce canal ainsi que des portiques situés en amont.
- Le Rosey est apprécié des castors. Le barrage qu'ils ont monté au Marais de Vers a créé une inondation dans le champ au sud du ruisseau. Sous la direction du garde faune, un petit ruisseau a été créé afin de contourner le barrage et de permettre aux drainages du champs de refonctionner. Les castors avaient, selon le garde faune, quitté ce barrage mais il est malgré tout interdit de le démonter.

771. Cimetière

La procédure administrative relative à la désaffectation partielle du cimetière a été finalisée.

Sa mise en œuvre sera réalisée en fonction de l'évolution des futures inhumations. Cette planification tient compte de la procédure légale ainsi que du respect dû aux familles et aux défunts, afin d'assurer une transition progressive et conforme aux dispositions en vigueur

790. Aménagement du territoire

Plan d'Affectation Communal (PACom)

L'année 2025 a été marquée par une étape importante dans l'élaboration du notre nouveau PACom. Après une phase de finalisation du dossier, la Municipalité a pu engager la procédure formelle de mise à l'enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 14 juin au 14 juillet. Dans ce cadre, une séance d'information publique a été organisée le 18 juin, afin de présenter le projet à la population, d'en expliquer les objectifs et de répondre aux premières interrogations. Cette séance a réuni environ 80 personnes.

À l'issue de l'enquête, 11 oppositions ont été déposées. Chaque opposant a été reçu dans le cadre de séances de conciliation, afin d'examiner les préoccupations exprimées et de rechercher, lorsque cela était possible, des solutions ou des compromis.

À la suite de ces échanges, la Municipalité et ses mandataires se sont rendus fin septembre auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) afin de discuter de certaines adaptations du projet, en tenant compte des remarques formulées lors des conciliations. Plusieurs ajustements ont pu être obtenus et intégrés dans une version révisée du plan.

Ces modifications ont conduit à l'ouverture d'une enquête publique complémentaire, organisée du 15 novembre au 15 décembre. À cette occasion, deux oppositions ont été déposées par des propriétaires ayant réitéré leur désaccord, estimant que les modifications apportées ne répondaient pas à leurs attentes. Les opposants concernés seront à nouveau entendus début 2026.

Un préavis municipal devrait être présenté au Conseil communal au cours du premier semestre 2026.

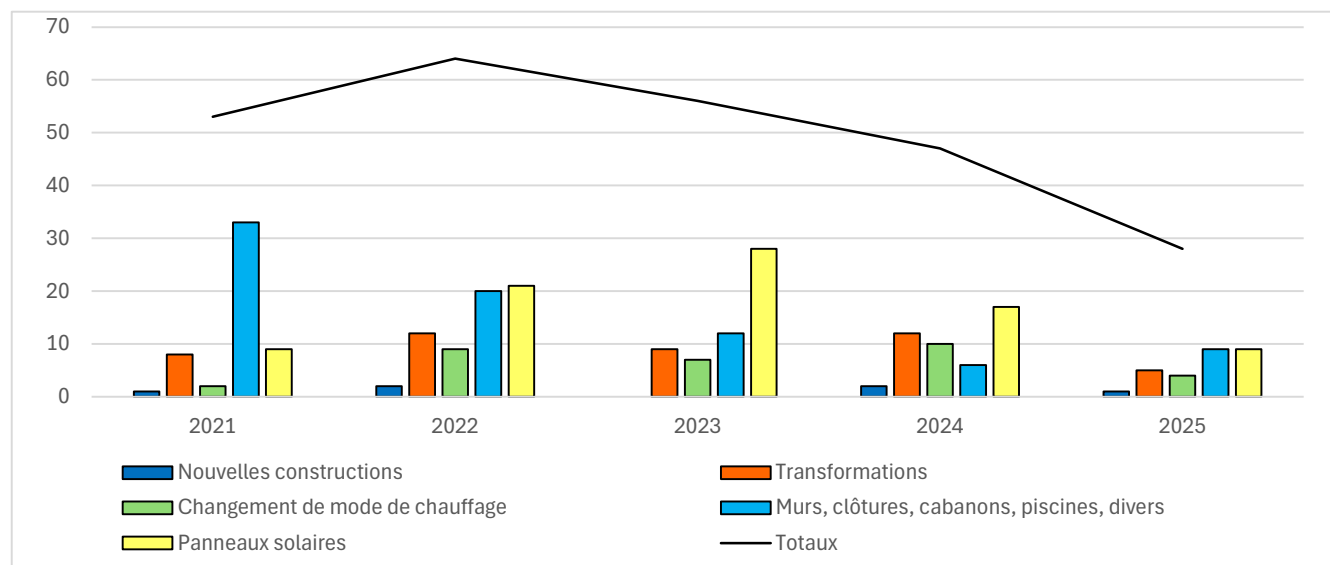
Police des constructions

Permis de construire :

Il ne reste plus qu'une parcelle constructible à Penthaz.

Type/Année de construction	2021	2022	2023	2024	2025
Nouvelles constructions	1	2	0	2	1
Transformations	8	12	9	12	5
Changement de mode de chauffage	2	9	7	10	4
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	33	20	12	6	9
Panneaux solaires	9	21	28	17	9
Totaux	53	64	56	47	28

La nouvelle construction de 2025, ci-dessus, est en fait la démolition presque complète d'un bâtiment ancien et la reconstruction d'un nouveau à partir des murs extérieurs.



La commission de salubrité s'est réunie à quatre reprises afin de contrôler la conformité des travaux de constructions soumis à permis de construire.

Espaces publics

- L'aménagement de la zone Verger du Pré du Château est en cours. La première phase est terminée ; elle a consisté à planter divers arbres fruitiers et à créer huit bacs de plantation destinés à l'école, à l'UAPE et à la garderie, afin qu'ils puissent cultiver différentes variétés de légumes et de fruits. Ces bacs rencontrent un franc succès, puisqu'ils sont presque tous occupés, et les enfants se réjouissent de cette nouvelle activité. Un système d'arrosage a également été installé.

- La deuxième phase, qui prévoit la création de chemins en rondins, l'installation de divers aménagements ludiques ainsi que plusieurs cabanes à hérissons et hôtels à insectes, s'étalera sur trois à quatre ans, le temps que les arbres fruitiers commencent à produire leurs premiers fruits.

Décharges

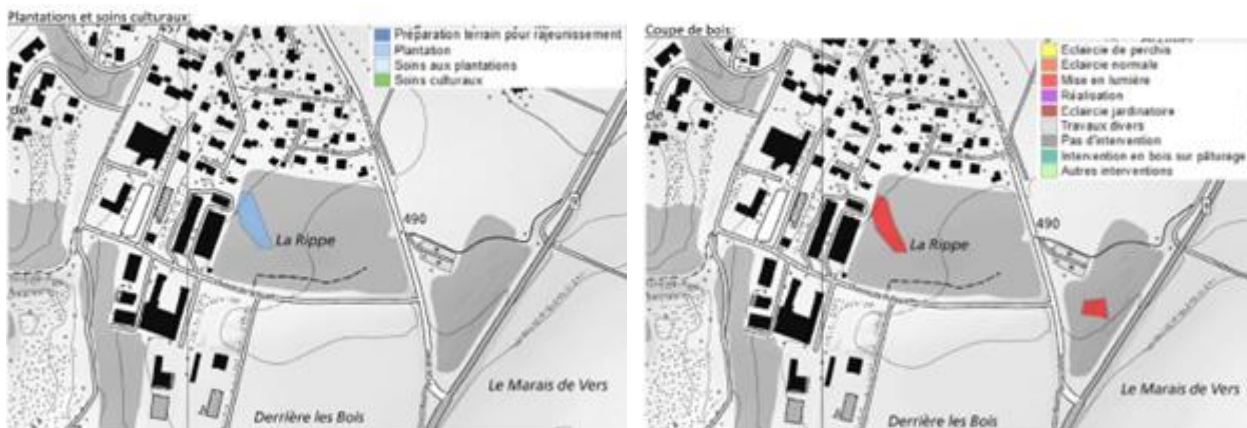
- L'exploitation de la décharge de Colliare a débuté en 2022. Ces travaux, visant au comblement du site et à sa réhabilitation, dureront au maximum 15 ans.
- Aucune nuisance n'est à signaler, tant au niveau de la circulation des camions, de la propreté de la route de la Rippe ou du bruit lié à l'exploitation.

8. Economie Publique

820. Sylviculture

Forêts, arbres et haies

- L'année 2025 a vu quelques cas de nids de chenilles processionnaires.
- Dans le cadre des objectifs sylvicoles définis par le plan de gestion forestière, une coupe de bois a été réalisée dans le massif de La Rippe à la fin de l'année 2024. Les travaux se sont déroulés durant le mois de mars 2025. Cette intervention a permis d'apporter davantage de lumière, favorisant ainsi le développement du rajeunissement naturel. Elle a également servi à éliminer plusieurs arbres penchés en direction de la zone industrielle située au nord-est. Le bois récolté a été valorisé en bois de feu, vendu dans le cadre de la commande annuelle communale. Le reste a été transformé en plaquettes forestières destinées au chauffage à distance régional. Par ailleurs, quelques arbres dépérissant situés derrière le cimetière ont été exploités en même temps que ceux du massif de La Rippe. Afin de soutenir et compléter le rajeunissement naturel, une plantation de 50 jeunes plants issus de pépinières forestières - principalement des merisiers et des érables sycomores - a été réalisée au printemps. Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.



Bois de feu

Le martelage a eu lieu dans la forêt des Bâches le 11 décembre.

Une trentaine de stères sont vendus chaque année à nos concitoyens.

9. Finances et Impôts

910. Impôts

Les impôts 2025 sont conformes à nos attentes. Les revenus des impôts, y compris impôts sur les gains immobiliers, versement du canton de la compensation des impôts sur les personnes morales et impôts sur les frontaliers se montent au total à CHF 4'937'705.89, alors que le budget prévoyait des revenus à hauteur de CHF 4'831'300.-, soit un différentiel positif de CHF 106'405.89. A périmètre égal, les revenus 2024 se montaient à CHF 4'665'836.72. Ce résultat est donc rassurant après une année 2024 particulièrement basse.

Les impôts des personnes physiques (revenus, fortune et impôts à la source) dépassent le budget de CHF 52'026.21. Les impôts des personnes morales (bénéfices, capital et impôts complémentaires sur immeubles dépassent les prévisions de CHF 25'835.79.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôts sur les gains immobiliers) sont également conformes aux prévisions en atteignant CHF 296'633.35, alors que l'année 2024 avait été catastrophique avec un total de CHF 79'629.40. Le budget prévoyait un total de CHF 290'200.- pour ces trois impôts.

Les impôts fonciers ont progressé de CHF 13'255.75 par rapport à l'année 2024. Ils dépassent le budget de CHF 7'012.55.

En revanche, les défalcations ont progressé et atteignent CHF 100'269.89, soit CHF 35'269.89 de plus que ne le prévoyait le budget. La provision pour créances fiscales douteuses baisse légèrement. Cette provision est établie sur la base d'une évaluation des risques faite par l'Administration Cantonale des Impôts et adaptée par le boursier en fonction de la connaissance spécifique des contribuables.

La Commune sous-traite depuis des années la facturation et le suivi de l'encaissement des impôts à l'Administration Cantonale des Impôts. Ce travail nous est facturé CHF 34'263.49 pour l'année sous revue. Il se calcule sur la base d'un coût unitaire pour chaque contribuable et un taux (pour mille) appliqué sur les montants facturés pour les tâches de recouvrement. Cette charge se trouve, avec le passage à MCH2, dans le compte 02100.3137.00.

930. Péréquation financière et compensation des charges

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

L'année 2025 voit l'avènement de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Cette nouvelle mouture de la péréquation sépare clairement les refacturations des charges cantonales aux Communes (cohésion sociale et facture policière) des principes péréquatifs qui essaient d'égaliser les ressources entre les Communes et de compenser les charges excédentaires que subissent certaines Communes en raison de leurs particularités

Péréquation intercommunale

La NPIV fonctionne sur trois axes distincts :

1. La péréquation des ressources
2. La péréquation des besoins structurels
3. Les charges particulières des villes

L'ensemble de ce système représente un effet positif pour Penthaz de CHF 1'473'576.-.

Péréquation des ressources (solidarité principale)

Elle vise à répartir les recettes fiscales, afin qu'aucune Commune n'ait moins de ressource, en lien avec les impôts, que le 80 % de la moyenne cantonale.

Pour obtenir ce résultat, on calcule un revenu fiscal standardisé par habitant. On compare celui de l'ensemble de la population vaudoise à celui de la Commune. Ensuite, en cas de différentiel négatif, le

80 % de la différence est reçu par la Commune. Dans le cas contraire, la Commune verse le 80 % du surplus.

Dans le cas de Penthaz, le revenu fiscal standardisé se monte à 64.9 % de la moyenne cantonale. Après effet péréquatif, celui-ci atteint 93 %. Cela représente un versement en faveur de notre Commune de CHF 1'854'662.- pour l'année 2025.

Péréquation des ressources (prélèvements conjoncturels)

Pour cette seconde partie de la répartition des ressources, ce sont les impôts conjoncturels (impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations), ainsi que les impôts sur les travailleurs frontaliers qui sont concernés. Le 50% des impôts conjoncturels et le 30 % des impôts sur les frontaliers alimentent le « pot commun ». Celui-ci est ensuite réparti entre les Communes en fonction du nombre d'habitant. Pour Penthaz, en 2025, cela représente CHF 309'125.- de recettes.

Péréquation des besoins structurels

Trois types de particularité sont analysés :

1. La surface productive
2. La population en altitude
3. Les élèves pondérés

Pour Penthaz, seul le dernier point est relevant. On calcule le nombre d'élève pour 1'000 habitants que l'on pondère en fonction de leur distance à leur lieu d'enclassement. On compare ensuite le résultat de la Commune à celui de l'ensemble du canton. Pour chaque élève pondéré de la Commune qui dépasse le 120 % de la moyenne cantonale, un montant de CHF 4'265.- est versé. Penthaz a beaucoup d'élèves, comme cela est relevé dans l'analyse des frais scolaires, et supportent donc une part importante de charges. Grâce à la péréquation, elle bénéficie d'une aide qui se monte à CHF 171'520.- pour l'année sous revue.

Charges particulières des villes (couche population)

Les Communes qui comptent une grande population reçoivent un soutien de la part de la péréquation qui est financé par le système. Pour Penthaz, cela représente une charge de CHF 668'522.-

Charges particulières des villes (déficits des lignes de trafic urbain)

Les Communes qui financent en direct des lignes de transport public reconnu par la DGMR (ce n'est pas le cas des bus PPDLV) reçoivent une compensation de la part de la péréquation. Cette compensation est financée par l'ensemble des Communes en fonction de leur population. Pour Penthaz, en 2025, cela représente une charge de CHF 193'209.-.

Cohésion sociale

Le système de refacturation des coûts de la cohésion sociale par le Canton aux Communes a été complètement revu avec la NPIV. Précédemment, il faisait partie du système péréquatif. Dorénavant la part communale est refacturée sur la base d'un coût par habitant. Celui-ci se monte à CHF 974.- par habitant, soit un total de CHF 1'859'623.- pour notre Commune.

La part refacturée aux Communes par le Canton se monte, dans sa globalité, à CHF 841'431'539.- pour 2025.

La « cohésion » sociale se compose de six régimes sociaux, à savoir :

- prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- assurance-maladie ;
- revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
- subventions et aides aux personnes handicapées ;
- prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- bourses d'études et d'apprentissage.

Facture policière

Il s'agit de la part des charges de la police cantonale refacturée aux Communes. Comme pour la cohésion sociale, cette refacturation faisait partie précédemment du système péréquatif. Dorénavant, il s'agit d'une refacturation en francs par habitant.

La répartition entre les Communes tient compte du fait que celles-ci aient ou non une police communale. Le montant refacturé se monte à CHF 74'269'768 pour l'ensemble des Communes. Il représente CHF 156.70 par habitant, soit un total de CHF 299'199 pour Penthaz.

961. Administration de la dette

Les taux d'intérêt sont revenus à un niveau historiquement bas. Cette situation nous permet de conserver un coût de la dette relativement modéré, malgré son augmentation. Celui-ci est passé de CHF 44'700.80 en 2024 à CHF 60'210.49 en 2025, alors que nous anticipions une hausse plus importante (CHF 111'800.-) dans le budget.

963. Immeubles du patrimoine financier

Jardins familiaux

- Un changement de locataire est intervenu au 1^{er} janvier 2025. Ces lieux sont toujours très prisés et la liste d'attente est encore étoffée.

Terrains communaux

- Les terrains communaux sont principalement utilisés pour l'agriculture.

Chapitre III – Comptes et finances

Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les Communes et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez plus avant dans ce document le rapport établi à ce sujet.

La fiduciaire Intermandat SA, qui révisé nos comptes, oriente son audit sur le contrôle de l'intégralité, l'existence et l'évaluation des informations inscrites dans les états financiers. Pour ce faire, elle contrôle, par sondage, que :

- Les actifs et passifs figurant au bilan respectent les principes légaux d'évaluation et sont justifiés ;
- Les dettes, y compris les provisions nécessaires pour les pertes connues ou à envisager, ont été intégralement prises en considération ;
- Les charges portées au compte de fonctionnement le sont intégralement et de manière justifiée ;
- Seuls les produits pouvant et devant être pris en considération sont comptabilisés ;
- La dénomination des rubriques du bilan et du compte de fonctionnement n'induit pas en erreur et que les prescriptions légales relatives à la structure minimale sont respectées ;
- Les indications des autres informations sont complètes et correctes.

De plus, une revue analytique des comptes de fonctionnement, ainsi qu'une analyse des écarts par rapport au budget sont effectuées, tout comme la vérification par sondage des justificatifs liés aux investissements consentis en 2025.

Dans le cadre du passage des comptes au MCH2, notre auditeur a effectué, en plus de ses travaux ordinaires, les tâches suivantes :

- Vérification de la conversion du plan comptable MCH1 vers MCH2,
- Vérification de la reprise des soldes à nouveau sous MCH2,
- Vérification des principes comptables appliqués sous MCH2,
- Préparation nouveaux états financiers selon MCH2.

Analyse des éléments financiers

Bilan

Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2025 se monte à CHF 431'870.41, soit presque sans changement par rapport à l'année précédente (CHF 429'498.03). Le MCH2 introduit dans les documents obligatoires, au même titre que le bilan et le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, que vous trouverez plus loin dans ce rapport. Ce tableau nous permet de mieux comprendre l'évolution de la trésorerie. Il nous montre que :

- 1) Notre activité opérationnelle a généré des entrées de trésorerie pour CHF 306'775.79,
- 2) Nous avons consommé CHF 3'140'403.41, pour les investissements et le placement, soit CHF 3'009'504.24 pour les investissements du patrimoine administratif et CHF 130'899.17 pour le patrimoine financiers (principalement lié au crédit d'étude pour le Bornalet),
- 3) Notre endettement s'est accru de CHF 2'836'000.-.

Comptes de régularisation

Les actifs transitoires ont fortement progressé principalement en raison du décompte de péréquation qui se monte, cette année, à plus de CHF 700'000.- en notre faveur. Les passifs transitoires baissent en raison du fait que la presque totalité des associations intercommunales ont rendu un décompte final en notre faveur.

Débiteurs

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2025 à CHF 674'704.85. Ce chiffre est principalement composé par la facturation de l'eau potable et des taxes d'évacuation des eaux qui a eu lieu, comme chaque année, dans le courant du mois de décembre.

Investissements

Vous trouverez dans l'annexe aux comptes le tableau récapitulatif des investissements qui vous donnera une vision globale de ceux-ci. Nous relevons ci-après les investissements encore en cours de réalisation au 31 décembre 2025 et ceux clôturés dans le courant de l'exercice. Pour ces derniers, nous relevons les écarts avec le préavis et mentionnons les explications y relatives.

Investissements en cours de réalisation

La construction d'un bâtiment à la Léchire (préavis 03-2024) pour l'accueil d'une garderie et d'une salle multi-activités a démarré. Son préavis mentionnait un investissement de CHF 3'700'000.-. Au 31 décembre 2025, l'investissement consenti se montait à CHF 3'052'763.59. Une inondation a eu lieu dans cette nouvelle salle en décembre obligeant à sécher la dalle et à refaire une partie des aménagements déjà terminés. Ce sinistre est couvert par l'assurance ECA, mais repousse la mise à disposition de la salle multi-activités.

Le remplacement du pont sur la Venoge a été effectué durant l'année 2024. Le préavis 02-2018 relatif au crédit d'étude de ce remplacement augmenté du crédit d'investissement (préavis 02-2024) représente un total de CHF 670'000.-. Le remplacement du pont et le passage de la conduite d'eau potable sous le lit de la Venoge s'est monté à CHF 667'008.50 dont CHF 354'084.60 réparti pour moitié entre la Commune de Gollion et Varlosa SA. Dans le cadre du projet global, il nous reste, en concertation avec l'AIEE, à transférer la conduite d'eau usée de cette dernière sous le lit de la Venoge. Les discussions se poursuivent avec notre partenaire.

Investissements finalisés en attente de décompte final

La surélévation de l'UAPE a été finalisée dans le courant de l'été 2024 conformément au préavis 01-2024 qui prévoyait un investissement de CHF 900'000.-. Après réception de toute les factures, l'investissement se monte à CHF 687'995.92. Il reste à recevoir « l'aide à la pierre » qui transite par l'AJERCO. Ce montant devrait nous parvenir dans le courant de l'année 2026. Des économies sur le chantier ont pu être réalisées. Dans ce bâtiment, l'ensemble des prestations et fournitures a fait l'objet de négociations systématiques. Un suivi rigoureux des séances de chantier par la Municipalité, associé à une analyse attentive des différentes solutions techniques proposées, a permis d'optimiser significativement les coûts. L'ascenseur n'a pas été installé.

Cette approche, fondée sur une gestion active du projet et une recherche constante de variantes plus efficaces, a conduit à la réalisation d'importantes économies, tout en garantissant le maintien de la qualité et de la conformité des ouvrages réalisés.

Les travaux de réfection du trottoir et de la chaussée de la route de Cossonay se sont achevés en 2025. Le préavis du crédit d'étude (préavis 07-2021) et celui du crédit d'investissement (préavis 06-2023) prévoyaient un investissement total de CHF 1'520'000.-. L'ensemble des coûts du projet se montent en finalité à CHF 1'346'124.55. Il reste à recevoir quelques subventions du Canton et de l'ECA. Par rapport au volet financier présenté dans le préavis, le Canton a pris en direct une plus grande partie des coûts que prévu en particulier dans la zone des arrêts de bus de La Vaux. Cette manière de faire nous est favorable, car elle évite à la Commune de devoir « faire la banque » pour le Canton.

Investissements clôturés durant l'année

La remise en conformité du terrain de foot (préavis 03-2023) de CHF 400'000.- est terminée. Le montant final des travaux se monte à CHF 343'402.30. Les économies suivantes ont pu être réalisées dans le cadre des travaux : les supports en béton destinés aux luminaires ont été réalisés par une entreprise du village, qui a consenti un tarif avantageux, permettant ainsi une optimisation des coûts tout en favorisant l'économie locale.

Par ailleurs, les prix relatifs aux travaux de Terrasport ainsi que ceux des luminaires ont pu être renégociés à la baisse. Ces ajustements ont permis de réduire les dépenses globales du projet, tout en maintenant la qualité des prestations et des matériaux retenus. De plus, le déplacement du terrain de foot tel que prévu dans le préavis n'a finalement pas été réalisé.

Par ailleurs, nous avons touché début 2026, une participation du Fonds du Sport Vaudois de CHF 68'700.- et l'une de LEDforfoot de CHF 4'900.-. Ces chiffres ne faisaient pas partie du préavis 03-2023 et augmentera d'autant plus la différence positive entre le préavis et le coût final.

Engagements courants

Les créanciers se montent à CHF 717'158.52 au 31 décembre 2025 en baisse par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par le fait que les importants investissements consentis en 2024 et 2025 touchent à leur fin.

Dette à court, moyen et long terme

La dette à long terme au 31 décembre 2025 se monte à CHF 6'666'000.- à laquelle s'ajoutent des emprunts renouvelables à court terme de CHF 2'500'000.-, soit un total d'endettement de CHF 9'166'000.-. Cela représente une augmentation de CHF 2'826'000.- par rapport à l'année précédente. L'augmentation s'explique par les investissements consentis durant l'exercice à hauteur de CHF 3'139'370.54. Vous trouverez le détail de ce chiffre dans le tableau des investissements du patrimoine administratif et tableau des investissements du patrimoine financier présentés dans l'annexe aux comptes.

A nos propres dettes vient s'ajouter la quote-part des dettes des associations intercommunales dont nous sommes membres. Cette quote-part des dettes nettes se monte à CHF 4'965'472.53 au 31 décembre 2025. Vous trouverez le détail dans l'annexe aux comptes dans le tableau des associations de Communes.

Le ratio retenu par le Canton pour la fixation du plafond d'endettement est le taux d'endettement net. Il doit être idéalement inférieur à 100% et ne devrait pas dépasser 250 %. Ce ratio prend en compte l'endettement net, soit l'ensemble de dettes, diminué des actifs du patrimoine financier de la Commune. La différence est ensuite comparée aux revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés.

Au 31 décembre 2025, ce ratio est de 164 % pour notre Commune. La progression, sur deux ans, est importante. Au 31 décembre 2023, ce ratio était de 62 %. Toutefois, il convient de relever que de nombreux investissements sont en cours de réalisation. Cela a pour effet de faire progresser la dette sans laisser le temps au ménage communal de générer suffisamment de liquidités. Nous devrions voir ce ratio commencer à se rapprocher de la normale lors du bouclage de l'exercice 2026, soit après la fin de l'ensemble des investissements prévus.

La Municipalité a opté pour une stratégie mixte pour la durée de ses emprunts. Elle souhaite pouvoir, grâce à des emprunts à court terme, utiliser la liquidité disponible pour réduire la charge d'intérêts, tout en sécurisant une partie de sa dette contre une remontée des taux.

Le détail de nos emprunts actifs durant l'exercice sous revue vous est présenté dans le tableau ci-après :

Emprunts à court terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2025	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2025
20100.01	Swissquote	30.08.2024 / 03.03.2025	1.13%	1 000 000.00		1 000 000.00		-1 000 000.00	-
20100.01	Swissquote	21.10.2024 / 22.04.2025	1.00%	400 000.00		400 000.00		-400 000.00	-
20100.01	Swissquote	27.12.2024 / 27.06.2025	0.70%	700 000.00		700 000.00		-700 000.00	-
20100.01	Swissquote	03.03.2025 / 03.09.2025	0.70%	1 000 000.00			1 000 000.00	-1 000 000.00	-
20100.01	Swissquote	31.03.2025 / 03.09.2025	0.68%	700 000.00			700 000.00	-700 000.00	-
20100.01	Swissquote	22.04.2025 / 03.09.2025	0.50%	400 000.00			400 000.00	-400 000.00	-
20100.01	Swissquote	03.09.2025 / 03.03.2026	0.35%	1 500 000.00			1 500 000.00		1 500 000.00
20100.01	Swissquote	10.12.2025 / 10.06.2026	0.37%	1 000 000.00			1 000 000.00		1 000 000.00
Total des emprunts court terme						2 100 000.00	4 600 000.00	-4 200 000.00	2 500 000.00

Emprunts à moyen et long terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2025	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2025
20640.01	SUVA	16.10.2017 / 16.10.2027	0.63%	800 000.00	-112 000.00	688 000.00		-16 000.00	672 000.00
20640.02	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	900 000.00	-108 000.00	792 000.00		-18 000.00	774 000.00
20640.03	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	2 000 000.00	-240 000.00	1 760 000.00		-40 000.00	1 720 000.00
20640.04	Postfinance	01.11.2024 / 01.11.2029	1.08%	1 000 000.00		1 000 000.00			1 000 000.00
20640.05	Postfinance	25.06.2025 / 25.06.2030	0.80%	2 500 000.00			2 500 000.00		2 500 000.00
Total des emprunt moyen et long terme				7 200 000.00	-460 000.00	4 240 000.00	2 500 000.00	-74 000.00	6 666 000.00
Total des emprunts					-460 000.00	6 340 000.00	7 100 000.00	-4 274 000.00	9 166 000.00

Financements spéciaux

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Compte de réserve	Réserves affectées au 01.01.2025	Charges 2025	Recettes 2025	Variation 2025	Réserves affectées au 31.12.2025
71 Service des eaux	29 000.71	657 785.68	385 090.86	213 886.30	-171 204.56	486 581.12
72 Réseau d'égouts et épuration	29 000.72	115 306.26	39 518.55	108 555.05	69 036.50	184 342.76
73 Ordures ménagères et décharges	29 000.73	164 049.69	240 312.68	242 308.35	1 995.67	166 045.36
Total		937 141.63	664 922.09	564 749.70	-100 172.39	836 969.24

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent s'autofinancer. Leur résultat doit être attribué à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent donc pas influencer le résultat du ménage communal.

Fonds et préfinancements

Le MCH2 n'autorise pas l'existence de réserves, comme cela était pratiqué précédemment. En revanche, il est possible d'avoir, soit :

1. Des fonds qui doivent disposer d'un règlement qui indique comment sont attribués les fonds qui y rentrent et quelles sont les conditions pour les dépenser.
2. Des réserves de préfinancement qui sont dévolues à des investissements que l'on anticipe dans une prévision à moyen terme.

Nous disposons des fonds et réserves suivants :

Fonds

Compte	Intitulé	Solde au 01.01.2025	Utilisation 2025	Attribution 2025	Solde au 31.12.2025
29100.01	Fonds pour le tourisme	5 274.65	5 274.65	0.00	0.00
29100.02	Fonds de subventions énergétiques	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00
Total		105 274.65	5 274.65	0.00	100 000.00

Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés

Compte	Intitulé	Solde au 01.01.2025	Utilisation 2025	Attribution 2025	Solde au 31.12.2025
29300.01	Préfin. rénovation combles MC et son assainiss. énergétique	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
29300.02	Préfin. pose panneaux solaires GS et assainiss. énergétique	400 000.00	0.00	0.00	400 000.00
29300.03	Préfin. assainissement énergétique du bâtiment de la voirie	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00
29300.04	Préfin. construction d'un nouveau bâtiment à la Léchire	517 886.85	0.00	0.00	517 886.85
29300.05	Préfin. aménagement extérieur, sportif et loisir Léchire	422 132.85	0.00	0.00	422 132.85
		1 590 019.70	0.00	0.00	1 590 019.70

Compte de résultat

Analyse générale du résultat

Le budget 2025, adopté fin 2024, prévoyait un déficit de CHF 313'200.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 553'532.42. Cet excellent résultat d'explique de plusieurs manières :

1. Le résultat de la péréquation est meilleur d'environ CHF 350'000.- à ce que nous avons anticipé, alors que notre résultat des impôts est légèrement meilleur que le budget.
2. Les charges des associations sont inférieures aux budgets qui nous avaient été communiqués d'environ CHF 180'000.- comme présenté au point suivant.
3. Des recettes fiscales supérieurs aux attentes d'environ CHF 106'000.- conformément aux indications du point 910 ci-avant.
4. Une bonne maîtrise des charges de la part de la Municipalité comme le démontre le résultat favorable de l'ensemble des fonctions.

Charges des associations intercommunales

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux Communes.

Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucllements est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

Le taux de répartition des charges nettes entre les Communes peut varier entre le moment de l'établissement du budget et le boucllement des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre Commune sans pour autant que les comptes de l'association de Communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

En 2025, les associations suivantes ont connu des résultats qui diffèrent des éléments qui nous avaient été remis lors de l'établissement du budget :

Associations	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	%	Comptes 2024	Ecart	%
SDIS	53 809.40	58 900.00	-5 090.60	-8.6%	58 270.25	-4 460.85	-7.7%
ORPC GdV	48 486.58	47 800.00	686.58	1.4%	42 566.55	5 920.03	13.9%
AJERCO (parapscolaire)	149 217.54	159 400.00	-10 182.46	-6.4%	94 502.78	54 714.76	57.9%
ASIVenoge	749 669.48	837 000.00	-87 330.52	-10.4%	930 935.05	-181 265.57	-19.5%
ASICoPe	385 224.39	385 200.00	24.39	0.0%	427 626.35	-42 401.96	-9.9%
ASPIC	27 467.23	30 500.00	-3 032.77	-9.9%	86 281.17	-58 813.94	-68.2%
AJERCO (parapscolaire)	357 716.82	428 000.00	-70 283.18	-16.4%	274 275.87	83 440.95	30.4%
ARASPE	6 472.25	10 500.00	-4 027.75	-38.4%	9 956.90	-3 484.65	-35.0%
Total	1 778 063.69	1 957 300.00	-179 236.31	-9.2%	1 924 414.92	-146 351.23	-7.6%

La différence entre le budget et le réel de CHF 179'236.31 explique en partie le bon résultat de notre Commune cette année. On peut relever que toutes les associations, à l'exception de deux qui présentent des différences minimales, ont un résultat 2025 en faveur de notre Commune. Cette addition provoque une importante différence en notre faveur.

Le résultat du SDIS est bon en raison du nombre d'interventions « ECA » plus faible que les années précédentes.

La part parascolaire de l'AJERCO présente un écart limité par rapport au budget, ce dont nous n'avons pas vraiment l'habitude.

Concernant l'ASIVenoge, le résultat est excellent. L'ensemble des charges ont été inférieures aux prévisions à l'exception des transports.

Les résultats de l'ASICoPe et de l'ASPIC ne suscitent pas de remarque de notre part.

Le résultat de l'AJERCO pour la part préscolaire présente un résultat très favorable par rapport au budget, bien qu'en pourcentage celui-ci soit plus faible que les années précédentes. On note, comme pour la part parascolaire, une très forte hausse des charges entre 2024 et 2025.

Le résultat de l'ARASPE est très bon. Cela s'explique par le remboursement d'une somme de CHF 3'597.74 qui représente « l'excédent de recettes pour le renforcement du site d'Echallens ». Sans cela, le résultat aurait été très proche du budget.

Indicateurs financiers

Le MCH2 introduit dans l'annexe aux comptes une série d'indicateurs financiers. Afin de laisser la place aux questions lors de Conseil communal, nous allons nous concentrer, comme les années précédentes, sur les éléments liés à l'autofinancement.

Marge d'autofinancement

Pour obtenir la marge d'autofinancement de la Commune, il y a lieu de corriger le résultat net des éléments non monétaires qui le composent. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2025
Total des produits	9 930 156.17
Total des charges	-9 376 623.75
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	303 597.50
Réévaluations sur créances	737.00
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	71 032.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-217 479.21
Marge d'autofinancement	711 419.88

La marge d'autofinancement 2025 est revenue à un niveau acceptable après l'année 2024, extrêmement faible.

Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement 2025 mise en relation avec les dépenses d'investissements nettes (CHF 3'009'504.24 pour l'année 2025) donne le degré d'autofinancement. Pour cette année, il se monte à CHF 23 %.

Ce ratio est très volatil et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation sur 5 ans (2021-2025) nous donne un ratio moyen de 57 %. Cela indique que depuis 5 ans, nous avons pu financer plus de la moitié de nos investissements grâce à la trésorerie courante. Selon les critères fixés par le Canton, nous devrions attendre un taux de 80 %.

Toutefois, il est important de garder à l'esprit une vision à plus large échéance. En effet, durant les cinq années sous revue, nous avons effectué des investissements pour un montant proche de 7 millions, ce qui influe forcément sur ce ratio, à la baisse.

Taux d'autofinancement

La capacité d'autofinancement mesure quelle part des revenus courants est disponible pour financer les investissements. Ce ratio prend en comptes les revenus courants qui sont présentés ci-dessous et la marge d'autofinancement évoqué plus haut.

Comptes 2024	
Total des produits	9 930 156.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-217 479.21
Subventions à redistribuer	-4 900.00
Imputations internes	-560 446.72
Revenus courants	9 147 330.24

Le taux d'autofinancement se monte, pour notre Commune, à 7.8% pour l'année 2025. Ce ratio est considéré comme « suffisant » selon les normes fixées par le Canton. Comme pour le degré d'autofinancement, il est préférable de regarder la moyenne de ce taux sur 5 ans. Dans ce cas-ci, l'évaluation reste la même puisque la moyenne de ce ratio sur 5 ans est de 8.8 %.

Conclusions

Les conclusions que l'on peut tirer de ces analyses sont que :

- 1) Malgré les investissements conséquents, notre situation financière reste acceptable.
- 2) Il est nécessaire de dégager une marge d'autofinancement (génération de liquidités) suffisante. Celle-ci devrait se situer à environ 10 % des revenus courants.
- 3) Les ratios montrent que la santé financière de notre Commune est saine, mais fragile. En effet, nous nous situons généralement dans la partie inférieure de la note « bonne », voire dans la note « acceptable ».

Comptes

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Bases légales appliquées

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les Communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les Communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la Commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de Communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la Commune et lesdites associations de Communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la Commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Les provisions sont inscrites au bilan en utilisant les écritures comptables relatives aux passifs de régularisation.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de Communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, le tableau des immobilisations, ainsi que le tableau des indicateurs financiers. Les informations suivantes sont également fournies pour permettre d'apprécier la situation financière de la Commune : néant.

Patrimoine administratif

Les actifs du patrimoine administratif n'ont pas été retraités lors du passage à MCH2.

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1).

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Patrimoine financier

Les Communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. Les deux doivent reposer sur une base légale. La réserve pour assainissement énergétique des bâtiments a été constitué sans base légale. Un règlement sera adopté, afin de régulariser cette situation et devenir le « fonds de subventions énergétiques ». Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la Commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat cumulé est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

Autres remarques

La Commune de Penthaz gère un service de bus et une bibliothèque intercommunale. Ces deux activités sont intégralement comptabilisées dans les comptes de la Commune. Elles font l'objet d'une refacturation aux autres Communes parties-prenantes à ces services, selon un contrat de prestations.

La Commune applique pour la première fois le MCH2 aux comptes 2025. Cette transition a nécessité un ajustement du bilan au 1er janvier 2025. Cependant, le compte de fonctionnement 2024 n'a pas été retraité, ce qui ne permet pas de réaliser des comparaisons pertinentes. En outre, la mise en œuvre du MCH2 en 2025 a parfois requis une reclassification des charges par rapport aux éléments budgétaires.

Comptes de résultat

Compte de résultat échelonné

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges de personnel	1 518 046.25	1 584 100.00	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 613 889.57	1 540 400.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	303 597.50	348 200.00	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	71 032.17	70 000.00	-
36	Charges de transfert	5 220 770.57	5 517 000.00	-
37	Subventions redistribuées	4 900.00	-	-
	Total des charges d'exploitation	8 732 236.06	9 059 700.00	-
40	Revenus fiscaux	4 679 755.85	4 588 200.00	-
41	Revenus régaliers et de concessions	10 448.65	8 700.00	-
42	Taxes	1 004 250.03	1 081 500.00	-
43	Revenus divers	115 257.12	150 500.00	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	217 479.21	17 200.00	-
46	Revenus de transferts	2 950 853.34	2 639 900.00	-
47	Subventions à redistribuer	4 900.00	-	-
	Total des revenus d'exploitation	8 982 944.20	8 486 000.00	-
	Résultat d'exploitation	250 708.14	- 573 700.00	-
34	Charges financières	83 940.97	126 400.00	-
44	Revenus financiers	386 765.25	386 900.00	-
	Résultat financier	302 824.28	260 500.00	-
	Résultat opérationnel	553 532.42	- 313 200.00	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	Résultat extraordinaire	-	-	-
39	Imputations internes	560 446.72	631 600.00	-
49	Imputations internes	560 446.72	631 600.00	-
	Total imputations internes	-	-	-
			-	-
	Résultat total du compte de résultats	553 532.42	- 313 200.00	-

Compte de résultat selon classification administrative et commentaires

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 260 215.98	680 199.98	1 344 200.00	734 600.00	-	-
01	Législatif et exécutif	220 968.20	61 238.00	244 200.00	79 500.00	-	-
0110	Législatif	21 984.70	-	28 100.00	-	-	-
3000.00	Salaires des autorités et commissions	18 595.00	-	24 000.00	-	-	-
	<i>Il s'est tenu 3 séances du Conseil communal contre 4 prévues dans le budget. Il y a eu moins d'heures de commissions.</i>						
3001.00	Paiements aux autorités et commissions	200.00	-	200.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	193.80	-	300.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	53.65	-	100.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	76.75	-	200.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	32.25	-	100.00	-	-	-
3100.00	Matériel de bureau	22.05	-	200.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	2 757.20	-	2 900.00	-	-	-
3170.00	Remboursements de frais effectifs	-	-	100.00	-	-	-
3990.00	Autres imputations internes	54.00	-	-	-	-	-
0120	Exécutif	198 983.50	61 238.00	216 100.00	79 500.00	-	-
3000.00	Salaires des autorités et commissions	149 249.75	-	160 400.00	-	-	-
3001.00	Paiements aux autorités et commissions	-	-	4 800.00	-	-	-
	<i>Charges passées dans le compte 01200.3170.00</i>						
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	8 521.35	-	10 700.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	17 015.30	-	18 500.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 616.90	-	2 900.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	3 469.75	-	4 300.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	1 641.15	-	1 800.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	9 547.05	-	10 000.00	-	-	-
3170.00	Remboursements de frais effectifs	6 922.25	-	2 700.00	-	-	-
	<i>Budget repris du compte 01200.3001.00</i>						
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	1 361.05	-	-	-	-
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	59 876.95	-	79 500.00	-	-
	<i>Modification des règles d'imputation des vacances dans les différentes fonctions</i>						
02	Services généraux	1 039 247.78	618 961.98	1 100 000.00	655 100.00	-	-
0210	Administration des finances et des contributions	218 996.12	26 342.19	219 700.00	21 800.00	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	9 754.68	-	6 800.00	-	-	-
	<i>Augmentation des commissions de perception de l'impôt à la source et des frais de poursuites engagés par l'ACI en partie compensés par le compte 02100.4260.00</i>						
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	8 837.15	-	9 000.00	-	-	-
3137.00	Impôts, taxes et émoluments	34 283.49	-	33 200.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 520.80	-	2 500.00	-	-	-
3990.00	Autres imputations internes	162 600.00	-	168 200.00	-	-	-
4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-	200.00	-	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	5 868.71	-	4 200.00	-	-
4499.00	Autres revenus financiers	-	2 383.13	-	100.00	-	-
	<i>Escomptes sur paiement des factures fournisseurs</i>						
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	17 890.35	-	17 500.00	-	-
022	Services administratif	762 928.11	427 115.29	808 900.00	470 400.00	-	-
0220	Administration générale	659 207.46	407 561.23	700 800.00	454 900.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	377 866.95	-	391 700.00	-	-	-
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	960.00	-	-	-	-	-
	<i>Budget repris du compte 02200.3099.00</i>						
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	24 405.85	-	25 800.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	53 533.00	-	56 800.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6 505.30	-	6 900.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	9 671.70	-	10 300.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	4 071.90	-	4 400.00	-	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	761.30	-	1 500.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	3 307.80	-	3 500.00	-	-	-
3100.00	Matériel de bureau	2 179.10	-	3 650.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	794.45	-	1 000.00	-	-	-
3102.00	Imprimés, publications	2 614.67	-	4 850.00	-	-	-
3103.00	Littérature spécialisée, magazines	352.00	-	500.00	-	-	-
3110.00	Meubles et appareils de bureau	950.55	-	1 000.00	-	-	-
3113.00	Matériel informatique	229.09	-	10 000.00	-	-	-
3116.00	Appareils médicaux et de laboratoire	264.85	-	-	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	1 602.25	-	-	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	13 300.98	-	12 000.00	-	-	-
	<i>Augmentation des coûts du gaz</i>						

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3130.00	Prestations de services de tiers	37 083.24	-	38 900.00	-	-	-
3130.21	Prestations de services de tiers - cotisations de membres	28 206.30	-	33 200.00	-	-	-
	<i>Répartition du budget relative à la cotisation de l'ARGdV avec le compte 84000.3130.00</i>						
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	12 855.65	-	16 000.00	-	-	-
3133.00	Charges d'utilisation informatiques	21 522.85	-	18 100.00	-	-	-
	<i>Nouvelle prestation relative au scanner pour le dépouillement des votation et augmentation des prestations informatiques</i>						
3134.00	Primes d'assurances choses	15 751.60	-	16 000.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	1 869.55	-	4 000.00	-	-	-
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	79.80	-	1 000.00	-	-	-
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	12 960.48	-	14 300.00	-	-	-
3162.00	Primes de leasing opérationnel	2 386.80	-	2 400.00	-	-	-
3170.00	Remboursements de frais effectifs	517.90	-	1 000.00	-	-	-
3199.00	Autres charges d'exploitation	-	-	1 000.00	-	-	-
3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles P	13 492.25	-	-	-	-	-
3632.00	Subventions accordées aux communes et associations intercom	2 000.00	-	-	-	-	-
	<i>Soutien à la Commune de Blatten</i>						
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	50.00	-	1 500.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 059.30	-	19 500.00	-	-	-
4210.00	Emoluments pour actes administratifs	-	2 706.25	-	2 500.00	-	-
4250.00	Ventes	-	620.28	-	900.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	25 080.70	-	10 000.00	-	-
	<i>Participation aux excédents 2020-2022 d'une assurance</i>						
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	100.00	-	-	-	-
4990.00	Autres imputations internes	-	379 054.00	-	441 500.00	-	-
0221	Contrôle des habitants	103 720.65	19 554.06	108 100.00	15 500.00	-	-
3137.00	Impôts, taxes et émoluments	9 710.65	-	9 000.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	110.00	-	1 000.00	-	-	-
3990.00	Autres imputations internes	93 900.00	-	98 100.00	-	-	-
4210.00	Emoluments pour actes administratifs	-	18 924.06	-	15 500.00	-	-
4270.00	Amendes	-	630.00	-	-	-	-
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	57 323.55	165 504.50	71 400.00	162 900.00	-	-
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	57 323.55	165 504.50	71 400.00	162 900.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4 121.30	-	2 500.00	-	-	-
	<i>Salaires éclairagiste et sono GS : décalage entre 2024 et 2025</i>						
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	174.90	-	-	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	11.85	-	100.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	69.30	-	-	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	501.55	-	-	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	312.00	-	5 000.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	5 061.05	-	6 400.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	3 500.65	-	4 800.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	4 415.20	-	9 500.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	3 265.95	-	-	-	-	-
	<i>Réparation de l'autolaveuse</i>						
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 475.30	-	4 500.00	-	-	-
3990.00	Autres imputations internes	28 414.50	-	38 600.00	-	-	-
4250.00	Ventes	-	771.90	-	1 000.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	4 089.90	-	5 000.00	-	-
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	68 620.00	-	64 800.00	-	-
4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	92 022.70	-	92 100.00	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics, défenses	423 682.53	15 963.35	439 800.00	7 800.00	-	-
11	Sécurité publique	312 117.80	1 260.10	326 500.00	5 000.00	-	-
1110	Police et sécurité publique	312 117.80	1 260.10	326 500.00	5 000.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-	-	1 500.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-	-	50.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	-	-	50.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	-	-	100.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	-	-	1 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	11 703.45	-	10 300.00	-	-	-
	<i>Hausse du tarif de la surveillance communale</i>						
3134.00	Primes d'assurances choses	121.20	-	-	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	1 000.00	-	-	-
3611.00	Parts aux cantons et concordats	299 199.00	-	312 000.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 094.15	-	500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	547.10	-	-	-	-
4270.00	Amendes	-	710.00	-	5 000.00	-	-
	<i>Modification d'imputation selon MCH2 : Les amendes relatives au parcage sont enregistrées dans le compte 61510.4270.00</i>						
4611.01	Dédommagements des cantons et concordats - dcpte année pr	-	3.00	-	-	-	-
4621.00	Péréquation fin. et compens. charges des cantons/concordats	-	-	-	-	-	-
14	Questions juridiques	-	10 448.65	-	-	-	-
1400	Questions juridiques	-	10 448.65	-	-	-	-
4120.00	Patentes et concessions	-	10 448.65	-	-	-	-
	<i>Modification d'imputation selon MCH2 : Les patentes étaient prévues dans le 95000.4120.00</i>						
15	Service du feu	55 980.95	1 854.60	62 400.00	2 500.00	-	-
1500	Service du feu	55 980.95	1 854.60	62 400.00	2 500.00	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	53 809.40	-	-	-	-	-
3614.00	Parts aux entreprises publiques	-	-	58 900.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	2 171.55	-	3 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	1 854.60	-	2 500.00	-	-
16	Défense	55 583.78	2 400.00	50 900.00	300.00	-	-
1610	Stands de tir	5 935.80	2 000.00	1 100.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	935.80	-	1 100.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 000.00	-	-	-	-	-
	<i>Participation au frais d'entretien du stand de tir</i>						
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	2 000.00	-	-	-	-
1620	Défense civile	49 647.98	400.00	49 800.00	300.00	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	48 486.58	-	-	-	-	-
3614.00	Parts aux entreprises publiques	-	-	47 800.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 161.40	-	2 000.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	400.00	-	300.00	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	1 900 263.43	502 706.80	2 059 800.00	566 000.00	-	-
21	Scolarité obligatoire	1 895 511.43	502 706.80	2 057 000.00	566 000.00	-	-
2140	Ecoles de musique	18 487.00	-	18 500.00	-	-	-
3614.00	Parts aux entreprises publiques	18 487.00	-	18 500.00	-	-	-
2170	Bâtiments scolaires	351 831.05	351 831.05	413 600.00	413 600.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	109 064.90	-	109 100.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	7 060.90	-	7 200.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	15 332.40	-	16 600.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 057.25	-	2 300.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	2 797.35	-	2 900.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	1 174.30	-	1 400.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	493.50	-	500.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	12 202.35	-	16 000.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	259.00	-	1 000.00	-	-	-
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	33.90	-	500.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	70 907.40	-	79 500.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	890.80	-	300.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	12 286.45	-	13 500.00	-	-	-
3140.00	Entretien des terrains	3 563.90	-	7 000.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	36 235.70	-	79 600.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	3 664.30	-	2 500.00	-	-	-
3170.00	Remboursements de frais effectifs	144.00	-	-	-	-	-
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	72 700.00	-	72 700.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	962.65	-	1 000.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	237 033.80	-	292 500.00	-	-
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	76 862.00	-	77 500.00	-	-
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	9 520.75	-	5 000.00	-	-
4990.00	Autres imputations internes	-	28 414.50	-	38 600.00	-	-
2180	Accueil de jour	313 917.06	128 196.65	324 300.00	129 700.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	56 681.95	-	56 000.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2 953.30	-	3 700.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	820.40	-	1 000.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	1 170.20	-	1 400.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	531.35	-	600.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	199.00	-	-	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 561.40	-	2 600.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	32 538.35	-	31 000.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	690.50	-	700.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	3 737.62	-	1 000.00	-	-	-
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	3 208.40	-	2 100.00	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	631.20	-	700.00	-	-	-
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	46 710.25	-	48 800.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	149 217.54	-	159 400.00	-	-	-
3614.00	Parts aux entreprises publiques	9 730.00	-	9 800.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 535.60	-	5 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	9 196.85	-	7 700.00	-	-
4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	55 305.00	-	55 000.00	-	-
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	49 344.80	-	53 000.00	-	-
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommu	-	-	-	14 000.00	-	-
4632.00	Subventions des communes et associations intercommunales	-	14 350.00	-	-	-	-
2199	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs	1 211 276.32	22 679.10	1 300 600.00	22 700.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	61 551.20	-	59 500.00	-	-	-
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	683.50	-	-	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	3 798.00	-	4 000.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	796.00	-	1 100.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	1 504.85	-	1 600.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	677.05	-	700.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	-	-	300.00	-	-	-
3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	107.30	-	1 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	136.80	-	200.00	-	-	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales ASIVenc	749 669.48	-	837 000.00	-	-	-
3612.02	Parts aux communes et associations intercommunales ASICoP	385 224.39	-	385 200.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 127.75	-	10 000.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	5 399.65	-	6 000.00	-	-
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommu	-	17 279.45	-	16 700.00	-	-
29	Autres systèmes éducatifs	4 752.00	-	2 800.00	-	-	-
2990	Formation, non mentionné ailleurs	4 752.00	-	2 800.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	2 806.00	-	2 800.00	-	-	-
3632.00	Subventions accordées aux communes et associations intercom	1 946.00	-	-	-	-	-
	<i>Participation pour la salle de gym d'Echallens</i>						

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culture, sport et loisirs, église	629 752.27	197 349.90	662 400.00	176 300.00	-	-
32	Culture, autres	329 780.54	161 511.15	333 100.00	147 800.00	-	-
3210	Bibliothèques et littérature	196 530.72	149 647.88	196 900.00	147 800.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	99 025.00	-	100 600.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	6 167.80	-	6 600.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	13 533.35	-	14 700.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 656.70	-	1 800.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	2 443.75	-	2 700.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	1 059.20	-	1 200.00	-	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 410.00	-	1 300.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	1 238.45	-	300.00	-	-	-
3100.00	Matériel de bureau	2 701.45	-	2 300.00	-	-	-
	<i>La nouvelle répartition des charges due à MCH2 s'est avérée, après le premier exercice, en partie incorrecte.</i>						
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	-	-	200.00	-	-	-
3102.00	Imprimés, publications	770.65	-	800.00	-	-	-
3103.00	Littérature spécialisée, magazines	17 368.97	-	15 200.00	-	-	-
	<i>Dépassement couvert par les ventes de livres supérieur au budget dans le compte 32100.4260.00.</i>						
3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	112.10	-	-	-	-	-
3110.00	Meubles et appareils de bureau	2 133.30	-	1 700.00	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	361.50	-	500.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	5 951.70	-	3 000.00	-	-	-
	<i>partie ex-vestiaire utilisé par la bibliothèque</i>						
3130.00	Prestations de services de tiers	11 095.08	-	16 500.00	-	-	-
	<i>Frais d'entretien facturés par Daillens plus faible que budgeté.</i>						
3130.21	Prestations de services de tiers - cotisations de membres	1 239.30	-	1 300.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	1 181.90	-	1 300.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	4 795.25	-	2 500.00	-	-	-
	<i>Réparation suite à un dégât d'eau. L'indemnité d'assurance est enregistrée dans le compte 32100.4260.00</i>						
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	2 987.85	-	4 300.00	-	-	-
3159.00	Entretien d'autres biens meubles et immo. incorporelles	1 638.55	-	1 700.00	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	10 000.00	-	10 000.00	-	-	-
3170.00	Remboursements de frais effectifs	245.75	-	300.00	-	-	-
3420.00	Acquisition et administration de capital	-	-	100.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 350.75	-	6 000.00	-	-	-
3940.00	Imputations internes pour intérêts + charges fin. théoriques	62.37	-	-	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	7 979.53	-	1 000.00	-	-
	<i>Vente de livres supérieur au budget couvrant le dépassement du compte 32100.3103.00. Indemnité d'assurance reçue pour un dégât d'eau au bâtiment. Indemnité journalière maladie reçue pour une collaboratrice.</i>						
4270.00	Amendes	-	642.00	-	500.00	-	-
4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	5 423.50	-	5 000.00	-	-
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommu	-	135 602.85	-	141 300.00	-	-
3220	Musique et théâtre	42 169.90	-	40 300.00	-	-	-
3635.00	Subventions accordées aux entreprises privées	21 500.00	-	21 500.00	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	19 564.85	-	18 800.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 105.05	-	-	-	-	-
3290	Culture, non mentionné ailleurs	91 079.92	11 863.27	95 900.00	-	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 550.00	-	4 500.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	168.65	-	300.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	44.70	-	100.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	66.80	-	100.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	28.05	-	100.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	17.30	-	-	-	-	-
3105.00	Denrées alimentaires	7 692.30	-	3 500.00	-	-	-
3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	3 753.20	-	2 000.00	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	19 857.25	-	21 400.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	95.15	-	-	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	17 135.37	-	21 700.00	-	-	-
3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	-	-	1 600.00	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	4 802.40	-	-	-	-	-
3634.00	Subventions accordées aux entreprises publiques	2 000.00	-	-	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	6 570.00	-	8 600.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	26 298.75	-	32 000.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	4 338.65	-	-	-	-
4309.00	Autres revenus	-	7 524.62	-	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Sport et loisirs	257 582.53	35 838.75	288 300.00	28 500.00	-	-
3410	Sports	167 231.73	17 312.20	167 300.00	23 500.00	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	4 300.50	-	-	-	-	-
	<i>Frais d'électricité de l'Espace Riau</i>						
3130.00	Prestations de services de tiers	530.60	-	-	-	-	-
3140.00	Entretien des terrains	19 156.90	-	14 000.00	-	-	-
	<i>Frais d'entretien du nouveau de terrain de foot</i>						
3149.00	Entretien d'autres immobilisations corporelles	3 880.65	-	-	-	-	-
	<i>Réparation du skate park payée par le Venoge Festival : le produit se trouve dans le compte 34100.4260.00</i>						
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	27 467.23	-	30 500.00	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	103 160.30	-	113 300.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	8 735.55	-	9 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	17 312.20	-	23 200.00	-	-
	<i>Diminution de la part de l'entretien du terrain de foot comptabilisée comme subvention au FC Venoge (voir compte 34100.3636.00)</i>						
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	-	-	300.00	-	-
342	Loisirs	90 350.80	18 526.55	121 000.00	5 000.00	-	-
3420	Parcs et promenades	82 923.10	18 526.55	110 900.00	5 000.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	48 241.65	-	50 600.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	2 987.80	-	3 100.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	5 978.00	-	6 800.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 307.05	-	1 400.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1 184.20	-	1 300.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalier	497.20	-	700.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	574.85	-	500.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	10 357.75	-	21 000.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	2 907.05	-	2 500.00	-	-	-
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	947.10	-	1 000.00	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	-	-	10 000.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	-	-	1 500.00	-	-	-
	<i>Modification d'imputation selon MCH2 : charges comptabilisées dans le compte 34200.3130.00</i>						
3130.00	Prestations de services de tiers	1 640.90	-	-	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	109.05	-	-	-	-	-
3140.00	Entretien des terrains	1 809.55	-	9 000.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	582.45	-	1 000.00	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 983.10	-	-	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 815.40	-	500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	200.00	-	-	-	-
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	18 326.55	-	5 000.00	-	-
3421	Ludothèques	7 427.70	-	10 100.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	7 243.45	-	9 600.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	184.25	-	500.00	-	-	-
35	Eglise et affaires religieuses	42 389.20	-	41 000.00	-	-	-
3500	Eglise et affaires religieuses	42 389.20	-	41 000.00	-	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4 836.00	-	5 000.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	31.20	-	100.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	-	-	100.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	7 515.25	-	6 500.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	1 545.05	-	1 800.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	3 367.50	-	2 000.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	101.20	-	-	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	9 420.40	-	10 700.00	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	13 772.00	-	13 800.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 800.60	-	1 000.00	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Prévoyance sociale	474 168.70	80 144.90	563 300.00	52 300.00	-	-
53	Viellesses et survivants	15 135.70	2 340.00	18 000.00	-	-	-
5350	Prestations et contributions seniors	15 135.70	2 340.00	18 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	6 309.70	-	8 000.00	-	-	-
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	8 495.90	-	9 500.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes de prestations de service	330.10	-	500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	2 340.00	-	-	-	-
54	Famille et jeunesse	448 592.95	75 092.55	531 500.00	52 300.00	-	-
5440	Mesure pour la jeunesse	17 108.25	-	17 200.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	12 118.85	-	13 300.00	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	3 990.00	-	3 400.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	999.40	-	500.00	-	-	-
5450	Prestations aux familles	431 484.70	75 092.55	514 300.00	52 300.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8 980.30	-	11 100.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	470.40	-	800.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	157.50	-	200.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	188.65	-	300.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière	98.85	-	100.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	776.70	-	1 000.00	-	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	9 558.20	-	8 400.00	-	-	-
	<i>Augmentation du coût du gaz</i>						
3130.00	Prestations de services de tiers	344.85	-	-	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	702.55	-	900.00	-	-	-
3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	2 001.75	-	2 300.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	357 716.82	-	428 000.00	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	35 079.18	-	54 300.00	-	-	-
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	5 294.10	-	6 400.00	-	-	-
3706.00	Subventions redistribuées aux org. privées à but non lucratif	4 900.00	-	-	-	-	-
3910.00	Imputations internes de prestations de service	5 214.85	-	500.00	-	-	-
4250.00	Ventes	-	82.50	-	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	6 491.05	-	13 400.00	-	-
4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	22 619.00	-	38 900.00	-	-
4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	41 000.00	-	-	-	-
	<i>Dissolution du fonds pour la liquidation de la garderie Les P'tits Tartreux</i>						
4702.00	Subventions à redistribuer de communes et associations inter	-	4 900.00	-	-	-	-
	<i>Subventions reçues des communes voisines pour la garderie Les P'tits Tartreux</i>						
57	Aide sociale et domaine de l'asile	10 440.05	2 712.35	13 800.00	-	-	-
5710	Aides, non mentionné ailleurs	3 533.60	-	2 800.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	1 062.75	-	-	-	-	-
3636.00	Subventions accordées aux organ. privées à but non lucratif	-	-	2 300.00	-	-	-
3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	2 470.85	-	-	-	-	-
	<i>Subvention accordée pour l'enterrement d'un indigent</i>						
3910.00	Imputations internes de prestations de service	-	-	500.00	-	-	-
5790	Administration des services sociaux	6 906.45	2 712.35	11 000.00	-	-	-
3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	6 472.25	-	10 500.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	434.20	-	500.00	-	-	-
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommu	-	2 712.35	-	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Trafic et télécommunications	808 641.20	291 735.90	868 400.00	301 100.00	-	-
61	Circulations routière	375 963.25	51 761.20	400 400.00	32 000.00	-	-
6150	Routes communales	374 776.35	32 692.35	400 400.00	32 000.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	49 700.10	-	50 700.00	-	-	-
3049.00	Autres indemnités forfaitaires	960.00	-	-	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	3 286.55	-	3 400.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	5 872.90	-	7 500.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 365.30	-	1 400.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	1 302.10	-	1 400.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	546.60	-	600.00	-	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	-	-	1 500.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	2 841.25	-	3 000.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2 974.30	-	10 000.00	-	-	-
3101.03	Matériel d'exploitation, fournitures - électricité	13 781.90	-	12 000.00	-	-	-
3101.05	Matériel d'exploitation, fournitures - carburant	5 318.70	-	7 000.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	173.80	-	2 500.00	-	-	-
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	1 218.70	-	1 000.00	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	37 294.50	-	20 000.00	-	-	-
	<i>Achat d'une nouvelle saleuse pour l'Iveco selon préavis 04-2025</i>						
3130.00	Prestations de services de tiers	356.85	-	400.00	-	-	-
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 136.55	-	-	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	3 630.50	-	5 700.00	-	-	-
3137.00	Impôts, taxes et émoluments	1 183.80	-	800.00	-	-	-
3141.00	Entretien des routes	62 773.85	-	64 100.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	13 498.90	-	12 000.00	-	-	-
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	162 395.00	-	186 900.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 164.20	-	8 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	7 994.80	-	-	-	-
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	24 697.55	-	32 000.00	-	-
6151	Places de stationnement	1 186.90	19 068.85	-	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	1 186.90	-	-	-	-	-
	<i>Frais de poursuite relatifs aux amendes de parking</i>						
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	36.35	-	-	-	-
4270.00	Amendes	-	19 032.50	-	-	-	-
	<i>Modification d'imputation selon MCH2 : le budget prévoyait ce produit dans le compte 11100.4270.00</i>						
62	Transports publics	432 677.95	239 974.70	468 000.00	269 100.00	-	-
6290	Transports publics régionaux	129 404.75	-	136 900.00	-	-	-
3621.00	Péréquation financière et compensation des charges aux canto	129 017.10	-	136 400.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	387.65	-	500.00	-	-	-
6291	Transports publics urbains	298 320.85	234 761.70	331 100.00	269 100.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	191 211.85	-	186 600.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	11 129.50	-	12 400.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	20 758.10	-	24 200.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 274.80	-	3 300.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'alloc. familiales	4 477.20	-	4 900.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM	1 716.55	-	2 100.00	-	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	540.00	-	1 500.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	1 409.55	-	500.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	280.15	-	2 800.00	-	-	-
3101.05	Matériel d'exploitation, fournitures - carburant	20 811.35	-	20 700.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	1 002.80	-	500.00	-	-	-
	<i>Mise en place d'un système de gestion des heures du personnel</i>						
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	324.30	-	-	-	-	-
	<i>Heures de remplacement des chauffeurs par un indépendant</i>						
3134.00	Primes d'assurances choses	3 581.70	-	3 600.00	-	-	-
3137.00	Impôts, taxes et émoluments	8 089.90	-	8 300.00	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	22 166.30	-	20 000.00	-	-	-
	<i>Entretien des bus en fin de vie</i>						
3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	320.00	-	-	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	310.00	-	1 000.00	-	-	-
3162.00	Primes de leasing opérationnel	-	-	33 200.00	-	-	-
	<i>Les 2 bus de remplacement n'ont pas encore été livrés</i>						
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	6 916.80	-	5 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	3 920.95	-	-	-	-
4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	47 004.00	-	90 500.00	-	-
	<i>Prestations fournies à la poste inférieurs aux prévisions et vente d'un bus</i>						
4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommu	-	183 836.75	-	178 600.00	-	-
6299	Transports publics, non mentionné ailleurs	4 952.35	5 213.00	-	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	4 952.35	-	-	-	-	-
4250.00	Ventes	-	5 213.00	-	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	945 461.98	752 404.71	885 800.00	676 000.00	-	-
71	Approvisionnement en eau	396 132.66	385 090.86	270 300.00	264 300.00	-	-
7100	Approvisionnement en eau	385 090.86	385 090.86	264 300.00	264 300.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	9 036.65	-	9 300.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	597.35	-	700.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	1 195.40	-	1 400.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	249.90	-	300.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	236.60	-	300.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière	99.40	-	200.00	-	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4 700.00	-	4 700.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	12.00	-	-	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2 037.25	-	-	-	-	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures - eau	131 530.55	-	108 500.00	-	-	-
	<i>Augmentation des achats d'eau en raison du taux de perte élevé</i>						
3101.03	Matériel d'exploitation, fournitures - électricité	881.08	-	2 000.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	2 082.05	-	5 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	124.75	-	200.00	-	-	-
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	11 648.05	-	15 000.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	155.05	-	200.00	-	-	-
3137.00	Impôts, taxes et émoluments	36 124.00	-	36 000.00	-	-	-
3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil	176 852.75	-	60 000.00	-	-	-
	<i>Nombreuses réparations de fuite (selon préavis 04-2025)</i>						
3199.00	Autres charges d'exploitation	- 0.02	-	2 000.00	-	-	-
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	-	-	12 400.00	-	-	-
3510.00	Attributions aux financements spéciaux	-	-	4 100.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 528.05	-	2 000.00	-	-	-
4240.21	Taxes d'utilisation et prest. service - taxes raccordement	-	- 10 490.00	-	30 000.00	-	-
	<i>Niveau de facturation des taxes très bas et décomptes négatifs à rembourser</i>						
4240.22	Taxes d'utilisation et prest. service - taxes annuelles	-	8 909.35	-	8 700.00	-	-
4240.23	Taxes d'utilisation et prest. service - locations compteurs	-	18 588.15	-	18 600.00	-	-
4240.24	Taxes d'utilisation et prestations de service - eau potable	-	196 878.20	-	207 000.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	0.60	-	-	-	-
4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	171 204.56	-	-	-	-
7101	Fontaines publiques	11 041.80	-	6 000.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2 200.65	-	1 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	-	-	4 000.00	-	-	-
3149.00	Entretien d'autres immobilisations corporelles	2 281.00	-	-	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	6 560.15	-	1 000.00	-	-	-
72	Traitements des eaux usées	108 555.05	108 555.05	143 700.00	143 700.00	-	-
7200	Traitements des eaux usées	108 555.05	108 555.05	143 700.00	143 700.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	6 024.40	-	6 200.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	397.60	-	500.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	797.20	-	1 000.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	164.75	-	200.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	158.00	-	200.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière	66.25	-	100.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	8.00	-	-	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	98.75	-	200.00	-	-	-
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 900.00	-	5 000.00	-	-	-
3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil	18 611.40	-	35 000.00	-	-	-
3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	8 300.00	-	27 400.00	-	-	-
3510.00	Attributions aux financements spéciaux	69 036.50	-	65 900.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	2 992.20	-	2 000.00	-	-	-
4240.11	Taxes d'utilisation et prest. service - taxes raccordement	-	- 10 147.00	-	30 000.00	-	-
	<i>Niveau de facturation des taxes très bas et décomptes négatifs à rembourser</i>						
4240.12	Taxes d'utilisation et prest. service - taxes annuelles	-	112 256.55	-	113 500.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	590.00	-	200.00	-	-
4910.00	Imputations internes pour prestations de service	-	5 855.50	-	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
73	Gestion des déchets	259 714.55	242 473.95	256 100.00	241 200.00	-	-
7300	Gestion des déchets urbains	242 308.35	242 308.35	239 700.00	239 700.00	-	-
3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	25 602.55	-	26 200.00	-	-	-
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	1 691.95	-	1 800.00	-	-	-
3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	3 387.80	-	3 900.00	-	-	-
3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	703.15	-	800.00	-	-	-
3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	670.40	-	700.00	-	-	-
3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière	281.25	-	300.00	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	34.00	-	500.00	-	-	-
3102.00	Imprimés, publications	3 072.10	-	3 100.00	-	-	-
3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	7 669.25	-	9 600.00	-	-	-
3111.00	Machines, appareils et véhicules	486.00	-	-	-	-	-
3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	438.10	-	1 000.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	180 711.63	-	178 100.00	-	-	-
3134.00	Primes d'assurances choses	14.15	-	-	-	-	-
3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	4 294.25	-	5 000.00	-	-	-
3159.00	Entretien d'autres biens meubles et immobilisations incorp.	1 600.45	-	-	-	-	-
3181.00	Pertes sur créances effectives	2 066.60	-	1 200.00	-	-	-
3199.00	Autres charges d'exploitation	1 584.60	-	2 000.00	-	-	-
3510.00	Attributions aux financements spéciaux	1 995.67	-	-	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	6 004.45	-	5 500.00	-	-	-
4240.01	Taxes d'utilisation et prest. de service - particuliers	-	99 942.60	-	98 000.00	-	-
4240.02	Taxes d'utilisation et prestations de service - entreprises	-	29 600.00	-	25 000.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	91 240.80	-	86 400.00	-	-
4270.00	Amendes	-	1 620.00	-	-	-	-
4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	13 700.00	-	-
4632.00	Subventions des communes et associations intercommunales	-	3 156.75	-	4 100.00	-	-
4910.00	Imputations internes de prestations de service	-	16 748.20	-	12 500.00	-	-
7301	Gestion des déchets non urbains	17 406.20	165.60	16 400.00	1 500.00	-	-
3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	-	-	3 900.00	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	4 031.85	-	-	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	13 374.35	-	12 500.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	165.60	-	1 500.00	-	-
74	Aménagements	3 783.20	453.75	3 500.00	-	-	-
7410	Corrections de cours d'eau	3 783.20	453.75	3 500.00	-	-	-
3142.00	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	259.45	-	1 500.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 523.75	-	2 000.00	-	-	-
4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	453.75	-	-	-	-
77	Protection de l'environnement, autres	3 169.80	195.65	7 000.00	-	-	-
7710	Cimetières, crématoires	3 169.80	195.65	7 000.00	-	-	-
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	453.55	-	1 000.00	-	-	-
3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	291.90	-	2 000.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	2 424.35	-	4 000.00	-	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	195.65	-	-	-	-
79	Aménagement du territoire	174 106.72	15 635.45	205 200.00	26 800.00	-	-
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police constructions	174 106.72	15 635.45	205 200.00	26 800.00	-	-
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	80.00	-	-	-	-	-
3099.00	Autres charges de personnel	258.00	-	-	-	-	-
3102.00	Imprimés, publications	2 375.60	-	4 500.00	-	-	-
3103.00	Littérature spécialisée, magazines	93.75	-	-	-	-	-
3119.00	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	269.20	-	-	-	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	147.27	-	-	-	-	-
3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	36 953.10	-	17 100.00	-	-	-
	<i>Honoraires pour le traitement des oppositions et recours dans le cadre du PACom</i>						
3133.00	Charges d'utilisation informatiques	4 320.00	-	4 400.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	7 109.80	-	4 000.00	-	-	-
3990.00	Autres imputations internes	122 500.00	-	175 200.00	-	-	-
4210.00	Emoluments pour actes administratifs	-	6 285.85	-	26 800.00	-	-
4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	9 119.60	-	-	-	-
4270.00	Amendes	-	230.00	-	-	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	36 376.80	61 760.35	24 000.00	48 100.00	-	-
82	Sylviculture	24 700.80	2 096.00	18 500.00	2 600.00	-	-
8200	Sylviculture	24 700.80	2 096.00	18 500.00	2 600.00	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	5 631.95	-	-	-	-	-
	<i>Divers travaux de lutte contre le frelon asiatique</i>						
3430.00	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	10 842.00	-	10 900.00	-	-	-
3614.00	Parts aux entreprises publiques	5 139.15	-	5 600.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	3 087.70	-	2 000.00	-	-	-
4250.00	Ventes	-	560.00	-	2 600.00	-	-
4290.00	Autres taxes	-	1 536.00	-	-	-	-
84	Tourisme	11 676.00	8 124.50	5 500.00	5 500.00	-	-
8400	Tourisme	11 676.00	8 124.50	5 500.00	5 500.00	-	-
3130.00	Prestations de services de tiers	11 676.00	-	5 500.00	-	-	-
	<i>Répartition du budget relative à la cotisation de l'ARGdV avec le compte 02200.3130.21</i>						
4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	2 849.85	-	2 000.00	-	-
4511.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	5 274.65	-	3 500.00	-	-
87	Combustibles et énergie	-	51 539.85	-	40 000.00	-	-
8710	Electricité	-	51 539.85	-	40 000.00	-	-
4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	51 539.85	-	40 000.00	-	-

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	3 451 593.28	7 347 890.28	2 970 000.00	6 942 300.00	-	-
91	Impôts	99 366.89	4 679 555.85	65 000.00	4 588 200.00	-	-
9100	Impôts	99 366.89	4 679 555.85	65 000.00	4 588 200.00	-	-
3180.00	Réévaluations sur créances	-	903.00	-	-	-	-
3181.00	Pertes sur créances effectives	100 269.89	-	65 000.00	-	-	-
4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-	3 428 103.91	-	3 426 500.00	-	-
4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques	-	390 512.72	-	368 600.00	-	-
4002.00	Impôts à la source, personnes physiques	-	128 509.58	-	100 000.00	-	-
4009.00	Autres impôts directs, personnes physiques	-	12 459.75	-	11 000.00	-	-
4010.00	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	-	103 779.79	-	90 000.00	-	-
4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales	-	17 351.90	-	11 000.00	-	-
4019.00	Autres impôts directs, personnes morales	-	28 304.10	-	22 600.00	-	-
4021.00	Impôts fonciers	-	397 012.55	-	390 000.00	-	-
4023.00	Droits de mutation	-	138 263.05	-	150 000.00	-	-
4024.00	Impôts sur les successions et donations	-	20 858.50	-	5 000.00	-	-
4033.00	Impôts sur les chiens	-	14 400.00	-	13 500.00	-	-
93	Péréquation financière et compensation des charges	2 722 590.00	2 335 308.40	2 787 600.00	2 041 600.00	-	-
9300	Péréquation financière et compensation des charges	2 722 590.00	2 335 308.40	2 787 600.00	2 041 600.00	-	-
3621.00	Péréquation fin. et compens. charges aux cantons/concordats	1 859 623.00	-	1 892 300.00	-	-	-
3622.00	Péréquation fin. et compens. charges aux communes	861 731.00	-	895 300.00	-	-	-
3622.01	Péréquation fin. et compens. charges aux comm. - année préc.	1 236.00	-	-	-	-	-
4621.00	Péréquation fin. et compens. charges des cantons/concordats	-	171 520.00	-	120 500.00	-	-
4621.01	Péréquation fin. et compens. charges cantons - années préc.	-	1.40	-	-	-	-
4622.00	Péréquation fin. et compens. charges des communes	-	2 163 787.00	-	1 921 100.00	-	-
95	Parts aux recettes, autres	-	258 150.04	-	251 800.00	-	-
9500	Parts aux recettes, autres	-	258 150.04	-	251 800.00	-	-
4120.00	Patentes et concessions	-	-	-	8 700.00	-	-
	<i>Modification d'imputation selon MCH2 : les patentes sont comptabilisées dans le compte 14000.4120.00</i>						
4601.00	Parts aux revenus des cantons et concordats	-	258 150.04	-	243 100.00	-	-
96	Administration de la fortune et de la dette	74 453.97	74 875.99	115 400.00	60 200.00	-	-
9610	Intérêts	63 473.35	52 032.72	112 200.00	37 800.00	-	-
3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	3 262.86	-	400.00	-	-	-
3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	60 210.49	-	111 800.00	-	-	-
4401.00	Intérêts des créances et comptes courants	-	44 032.72	-	37 800.00	-	-
4420.00	Dividendes	-	7 880.00	-	-	-	-
4463.00	Entr.publiques comme SA ou autre forme d'organisation	-	120.00	-	-	-	-
9630	Immeubles du patrimoine financier	9 895.65	22 780.90	1 700.00	22 400.00	-	-
3431.00	Entretien courant, biens-fonds PF	5 213.75	-	300.00	-	-	-
3439.00	Autres charges des biens-fonds PF	3 326.90	-	1 400.00	-	-	-
3910.00	Imputations internes pour prestations de service	1 355.00	-	-	-	-	-
4430.00	Loyers et fermages, immeubles du PF	-	22 380.65	-	22 400.00	-	-
4439.00	Autres produits des immeubles, PF	-	400.25	-	-	-	-
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	1 084.97	62.37	1 500.00	-	-	-
3420.00	Acquisition et administration de capital	1 084.97	-	1 500.00	-	-	-
4940.00	Imputations internes pour intérêts + charges fin. théoriques	-	62.37	-	-	-	-
97	Redistributions	-	-	-	500.00	-	-
9710	Redistribution liées à la taxe sur le CO2	-	-	-	500.00	-	-
4699.00	Redistributions	-	-	-	500.00	-	-
99	Postes non ventilables	555 182.42	-	2 000.00	-	-	-
9900	Postes non ventilables	1 650.00	-	2 000.00	-	-	-
3180.00	Réévaluations sur créances	1 650.00	-	-	-	-	-
3181.00	Pertes sur créances effectives	-	-	2 000.00	-	-	-
	<i>Attribution à la provision pour perte sur débiteurs</i>						
9990	Clôture	553 532.42	-	-	-	-	-
9000.00	Excédent de revenus	553 532.42	-	-	-	-	-
9001.00	Excédent de charges	-	-	-	313 200.00	-	-

Compte des investissements

Comptes	Libellés	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Formation	108 562.50	-	-	-	-	-
21	Scolarité obligatoire	108 562.50	-	-	-	-	-
218	Accueil de jour	108 562.50	-	-	-	-	-
2180	Accueil de jour	108 562.50	-	-	-	-	-
5040.01	Surélévation UAPE (préavis 01-2024)	108 562.50	-	-	-	-	-
3	Culture, sport et loisirs, église	261 539.65	-	-	-	-	-
34	Sport et loisirs	261 539.65	-	-	-	-	-
341	Sports	261 539.65	-	-	-	-	-
3410	Sports	261 539.65	-	-	-	-	-
5000.01	Remise en conformité du terrain de foot	261 539.65	-	-	-	-	-
6340.01	Remise en conformité du terrain de foot	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	2 504 428.59	-	-	-	-	-
54	Famille et jeunesse	2 504 428.59	-	-	-	-	-
545	Prestations aux familles	2 504 428.59	-	-	-	-	-
5450	Prestations aux familles	2 504 428.59	-	-	-	-	-
5040.01	Garderie et salle multi-activités (préavis 03-2024)	2 504 428.59	-	-	-	-	-
6140.01	Remboursements de dépenses d'investissement pour le com	-	-	-	-	-	-
6	Trafic et télécommunications	139 394.75	4 421.25	-	-	-	-
61	Circulations routière	139 394.75	4 421.25	-	-	-	-
615	Routes communales	139 394.75	4 421.25	-	-	-	-
6150	Routes communales	139 394.75	4 421.25	-	-	-	-
5010.01	Réfection trottoir rte de Cossonay (préavis 06-2023)	132 581.25	-	-	-	-	-
5010.02	Pont sur la Venoge (préavis 02-2018+02-2024)	6 813.50	-	-	-	-	-
6110.00	Pont sur la Venoge - refacturation aux partenaires	-	4 421.25	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
71	Approvisionnement en eau	-	-	-	-	-	-
710	Approvisionnement en eau	-	-	-	-	-	-
7100	Approvisionnement en eau	-	-	-	-	-	-
5030.01	Canalisation eau potable route de Cossonay	-	-	-	-	-	-
72	Traitements des eaux usées	-	-	-	-	-	-
720	Traitements des eaux usées	-	-	-	-	-	-
7200	Traitements des eaux usées	-	-	-	-	-	-
5030.01	Canalisation EC/EU route de Cossonay	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	4 421.25	3 013 925.49	-	-	-	-
9990	Clôture	4 421.25	3 013 925.49	-	-	-	-
5900.00	Report au bilan	4 421.25	-	-	-	-	-
6900.00	Report au bilan	-	3 013 925.49	-	-	-	-

Bilan au 31.12

Libellés	31.12.2024	31.12.2025
Actif	11 706 766.58	14 554 751.32
Patrimoine financier	4 109 064.31	4 251 142.31
Disponibilités et placements à court terme	429 498.03	431 870.41
Caisses	7 532.25	7 955.20
Poste	399 367.07	398 883.20
Banques	22 598.71	25 032.01
Créances	2 042 619.89	1 801 379.98
Créances résultat de livraisons/prestations envers des tiers	809 496.90	656 704.85
Débiteurs divers	825 846.90	674 704.85
Provision pour débiteurs douteux (divers)	- 16 350.00	- 18 000.00
Créances fiscales	1 229 311.56	1 069 541.23
Impôts à encaisser	1 377 609.44	1 246 498.09
Impôt anticipé supp. réc.	191 855.12	162 293.14
Provision pour débiteurs douteux (impôts)	- 340 153.00	- 339 250.00
Autres créances	3 811.43	75 133.90
Placements financiers à court terme	600.00	1 632.87
Prêts à court terme	600.00	1 632.87
Actifs de régularisation	562 735.74	812 782.10
Placements financiers	5 000.00	5 000.00
Actions et parts sociales	5 000.00	5 000.00
Immobilisations corporelles et incorporelles PF	1 068 610.65	1 198 476.95
Bâtiments PF	1 068 610.65	1 198 476.95
Immeubles productifs	191 600.00	191 600.00
Parcelle 39 sis à Penthaz	629 262.00	629 262.00
Crédit étude Bornalet 1-3 (préavis 02-2023)	247 748.65	377 614.95
Patrimoine administratif	7 597 702.27	10 303 609.01
Immobilisations corporelles PA	7 468 272.02	10 187 671.01
Terrains PA	-	343 402.30
Routes / Voies de communication	2 760 265.00	3 174 263.30
Autres travaux de génie civil	47 700.00	828 031.25
Bâtiments PA	1 827 301.00	2 395 886.67
Forêts, alpages et vignes du PA	42 600.00	42 600.00
Biens meubles PA	56 700.00	37 800.00
Installations en construction PA	2 733 706.02	3 365 687.49
Immobilisations incorporelles PA	121 430.25	107 938.00
Logiciels PA	121 430.25	107 938.00
Participations et capital social PA	8 000.00	8 000.00
Participations aux entreprises publiques	8 000.00	8 000.00

Libellés	31.12.2024	31.12.2025
Passif	11 706 766.58	14 554 751.32
Capitaux de tiers	7 662 922.03	10 103 821.39
Engagements courants	1 059 604.66	738 814.72
Engagements provenant de livraisons/prestations de tiers	1 029 407.51	717 158.52
Impôts	10 347.15	1 606.20
Comptes courants internes	15 000.00	15 000.00
Dépôts et cautions	4 850.00	5 050.00
Engagements financiers à court terme	2 100 000.00	2 500 000.00
Engagements envers des intermédiaires financiers	2 100 000.00	2 500 000.00
Passifs de régularisation	250 225.52	175 914.82
Autres passifs de régularisation, compte de résultat	250 225.52	175 914.82
Engagements financiers à moyen et long terme	4 253 091.85	6 689 091.85
Emprunts, reconnaissances de dette	4 240 000.00	6 666 000.00
Autres engagements financiers à moyen et long terme	13 091.85	23 091.85
Capital propre	4 043 844.55	4 450 929.93
Financements spéciaux	937 141.63	836 969.24
Réserve service des eaux	657 785.68	486 581.12
Réserve évacuation des eaux	115 306.26	184 342.76
Réserve ordures ménagères	164 049.69	166 045.36
Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	146 274.65	100 000.00
Fonds	146 274.65	100 000.00
Fonds pour le tourisme	5 274.65	-
Fonds de subventions énergétiques	100 000.00	100 000.00
Fonds pour liquidation garderie les P'tits Tartreux	41 000.00	-
Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	1 590 019.70	1 590 019.70
Préfin. rénovation combles MC et son assainiss. énergétique	150 000.00	150 000.00
Préfin. pose panneaux solaires GS et assainiss. énergétique	400 000.00	400 000.00
Préfin. assainissement énergétique du bâtiment de la voirie	100 000.00	100 000.00
Préfin. construction d'un nouveau bâtiment à la Léchire	517 886.85	517 886.85
Préfin. aménagement extérieur, sportif et loisir Léchire	422 132.85	422 132.85
Réserve de politique budgétaire	-	-
Réserve de politique budgétaire	-	-
Excédent / Découvert du bilan	1 370 408.57	1 923 940.99
Résultat annuel	-	553 532.42
Résultat cumulés des années précédentes	1 370 408.57	1 370 408.57

Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	CHF
Excédent de revenus / (-) excédent de charges	553 532.42
Amortissements du patrimoine administratif	303 597.50
Diminution/(-) augmentation solde créditeur	313 527.66
(-) Augmentation/diminution actifs de régularisation	-250 046.36
(-) Diminution/augmentation engagements courants	-393 077.69
(-) Diminution/augmentation passifs de régularisation	-74 310.70
(-) Diminution/augmentation engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	-146 447.04

Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO] 306 775.79

Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA

(-) Paiements pour investissements nets patrimoine administratif	-3 009 504.24
--	---------------

Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI] -3 009 504.24

Flux de trésorerie lié au placement dans le PF

(-) Travaux augmentant la valeur des immobilisations du PF	-129 866.30
(-) Achats placements financiers à court terme	-1 032.87

Flux de trésorerie lié au placement [FTP] -130 899.17

Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement [FTI+P] -3 140 403.41

Flux de trésorerie lié au financement

Octroi engagements financiers à court terme	4 600 000.00
(-) Remboursement engagements financiers à court terme	-4 200 000.00
Octroi engagements financiers à long terme	2 510 000.00
(-) Remboursement engagements financiers à long terme	-74 000.00

Flux de trésorerie lié au financement [FTF] 2 836 000.00

Total du flux de trésorerie [FTO] + [FTI+P] + [FTF] 2 372.38

Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	429 498.03
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	431 870.41

Variation des disponibilités nettes 2 372.38

Tableau des associations de Communes

Association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution 2025 (CHF)
entités non autofinancées		4 936 517.95	1 778 063.70
<i>sans quote-part en notre faveur</i>		<i>4 965 472.53</i>	
AJERCO, Réseau d'accueil de jour des enfants Cossonay et région	6.458%	-19 132.23	506 934.37
ARASPE, Association régionale de l'Action sociale Prilly-Echallens	2.390%	-	6 472.25
ASICoPe, Association scolaire intercommunale de Cossonay, Penthalaz et environs	12.890%	350 139.73	385 224.39
ASIVenoge, Association scolaire intercommunale de la Venoge	21.620%	3 610 286.00	749 669.48
ASPIC, Association intercommunale de la piscine des Chavannes	10.307%	1 005 046.80	27 467.23
ORPC Gros-de-Vaud, Organisation régionale de protection civile de Gros-de-Vaud	4.010%	-6 807.55	48 486.58
SDIS Région Venoge, Association de communes Service de Défense Incendie et de Secours Région Venoge	6.790%	-3 014.80	53 809.40
entités autofinancées			
AIEE Cossonay Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens			

Autres associations, ententes intercommunales et regroupements de droit public	Contribution 2025 (CHF)
Association de Communes Vaudoises (AdCV)	6 032.60
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV)	27 244.00
ORP (orientation professionnelle) - Service de la cohésion sociale Nyon	2 806.00
Bibliothèque intercommunale de la Venoge	46 882.84
Ludothèque de Cossonay	7 243.45
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz	9 550.00
Le local	12 118.85
Bus intercommunaux PPDLV	63 559.15
Groupeement du triage forestier intercommunal de la Venoge	15 981.15
Paroisse réformée de langue allemande de Villamont	330.00
Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv)	-
ASPMAD - Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	-
Croix-Rouge (transports accompagnés)	-

Tableau des titres et des participations

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2025	Valeur nominale du titre	Valeur au bilan au 01.01.2025	Valeur au bilan au 31.12.2025	Valeur de marché au 31.12.2025	Flux financiers importants	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)								
Holdinova SA	2007	85	10.00	-	-	12 325.00	7 200.00	Dividende
Romande Energie Holding SA	2003	5000	1.00	5 000.00	5 000.00	217 000.00	680.00	Dividende
TOTAL Actions et parts sociales PF				5 000.00	5 000.00	229 325.00	7 880.00	
145 Participations, capital social (patrimoine administratif)								
CRIDEC SA	2003	4	1 000.00	4 000.00	4 000.00	-	120.00	Dividende
Boipac Société Coopérative	2008	1	250.00	-	-	-	-	
Valorsa SA	2007/2021	6	2 400.00	4 000.00	4 000.00	-	-	
Valorsa SA	2007/2021	54	800.00	-	-	-	-	
Total Parcticipations, capital social PA				8 000.00	8 000.00	-	120.00	

Tableau des immobilisations

Patrimoine administratif

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, allénations et sorties en N (-/+)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025 (-)	Amortissements planifiés en 2025 (-)	Amortissements non planifiés en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.2025	Réserves de préfinancement au 31.12.2025
140 Immobilisations corporelles PA		18 658 800,00	12 856 673,09	3 009 504,24	-	15 866 177,33	- 5 388 401,07	- 290 105,25	-	10 187 671,01		517 886,85	517 886,85
1400 Terrains PA		1 150 000,00	674 296,30	343 402,30	-	1 017 698,60	- 674 296,30	-	-	343 402,30	10 ans	-	-
1400.01 - Rente en conformité du terrain de foot	03-2023	400 000,00	-	-	-	343 402,30	-	-	-	343 402,30	10 ans	-	-
1400.91 - Espaces publics (Bornelet) Pr 2.3.5	03-2008	150 000,00	142 491,25	-	-	142 491,25	-	-	-	-	-	-	-
1400.92 - Espaces publics (10 ans) Préavis TRAVAUX 2.3.5	03-2008	600 000,00	531 805,05	-	-	531 805,05	-	-	-	-	-	-	-
1401 Routes / Voies de communication		5 339 900,00	4 469 704,64	587 493,30	-	5 027 197,94	1 709 439,64	143 495,00	-	3 174 263,30			
1401.01 - Espaces publics (Routes) Préavis TRAVAUX 2.3.5	03-2008	2 850 000,00	2 519 851,75	-	-	2 519 851,75	-	-	-	1 280 070,00	15 ans	-	-
1401.02 - Route d'accès de la Rippe (préavis 01-2016)	01-2016	1 401 500,00	1 566 339,60	-	-	1 566 339,60	-	-	-	1 097 100,00	23 ans	-	-
1401.03 - Route de Dallens - refecton (préavis 04-2016)	04-2016	481 000,00	383 313,29	-	-	383 313,29	-	-	-	259 600,00	22 ans	-	-
1401.05 - Refecton trottoir rte de Cossonay (préavis 06-2023) Route	07-2021	607 400,00	-	-	557 493,30	557 493,30	-	-	-	557 493,30	40 ans	-	-
1403 Autres travaux de génie civil		1 788 500,00	1 780 617,41	788 631,25	-	2 569 248,66	1 732 917,41	- 8 300,00	-	828 031,25			
1403.02 - Canalisation eau potable route de Cossonay	07-2021	326 600,00	-	-	278 401,85	278 401,85	-	-	-	278 401,85	60 ans	-	-
1403.01 - Canalisation ECEU Rte de Sullens (préavis 01-2020)	01-2020	280 000,00	319 816,00	-	-	319 816,00	-	-	-	39 400,00	5 ans	-	-
1403.02 - Canalisation ECEU route de Cossonay	07-2021	586 000,00	-	-	510 229,40	510 229,40	-	-	-	510 229,40	60 ans	-	-
1403.92 - Canalisation eau potable route de la Rippe	01-2016	213 000,00	199 803,30	-	-	199 803,30	-	-	-	-	-	-	-
1403.94 - Canalisation eau potable route de Dallens	04-2016	79 000,00	69 979,60	-	-	69 979,60	-	-	-	-	-	-	-
1403.95 - EP Veivy - changement conduite et refecton route	06-2021	311 000,00	290 446,61	-	-	290 446,61	-	-	-	-	-	-	-
1403.91 - Canalisation ECEU route de la Rippe	01-2022	635 500,00	643 478,30	-	-	643 478,30	-	-	-	-	-	-	-
1403.93 - Canalisation ECEU route de Dallens	04-2016	270 000,00	257 093,60	-	-	257 093,60	-	-	-	-	-	-	-
1404 Bâtiments PA		3 935 000,00	2 935 017,67	687 995,92	-	3 623 013,59	1 107 716,67	119 410,25	-	2 395 886,67			
1404.01 - Immeubles pour mémoire		-	1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00	-	-	-
1404.01 - Création d'un ascenseur College de la Léchire	02-2012	68 000,00	69 658,10	-	-	69 658,10	-	-	-	-	-	-	-
1404.43 - Refecton de la toiture du college de la Léchire	04-2015	285 000,00	320 427,65	-	-	320 427,65	-	-	-	235 400,00	22 ans	-	-
1404.61 - Refecton de la Salle polyvalente	03-2010	1 935 000,00	1 836 519,98	-	-	1 836 519,98	-	-	-	906 000,00	15 ans	-	-
1404.21 - Construction bâtiment UAFE (préavis 03-2018)	03-2018	650 000,00	708 210,94	-	-	708 210,94	-	-	-	589 400,00	25 ans	-	-
1404.22 - Surélévation UAFE (préavis 01-2024)	01-2024	900 000,00	-	687 995,92	-	687 995,92	-	-	-	665 083,67	29 ans	-	-
1405 Forêts, alpages et vignes du PA		-	42 600,00	-	-	42 600,00	-	-	-	42 600,00			
1405.01 - Forêts (selon liste des parcelles)		-	42 600,00	-	-	42 600,00	-	-	-	42 600,00	-	-	-
1406 Biens meubles PA		265 000,00	220 731,05	-	-	220 731,05	164 031,05	- 18 900,00	-	37 800,00			
1406.01 - Véhicule de voirie Meco (préavis 01-2017)	01-2017	265 000,00	220 731,05	-	-	220 731,05	-	-	-	37 800,00	2 ans	-	-
1407 Installations en construction PA		6 777 400,00	2 733 706,02	631 981,47	-	3 365 687,49	-	-	-	3 365 687,49			
1407.00 - Rente en conformité du terrain de foot	03-2023	400 000,00	81 862,65	-	343 402,30	-	-	-	-	-	-	-	-
1407.00 - Surélévation UAFE (préavis 01-2024)	01-2024	900 000,00	579 433,42	-	687 995,92	-	-	-	-	-	-	-	-
1407.00 - Garderie et salle multi-activités (préavis 03-2024)	03-2024	3 700 000,00	548 335,00	-	-	3 052 763,50	-	-	-	3 052 763,50	-	-	-
1407.00 - Pont sur la Venoge (préavis 02-2018+02-2024)	02-2018	670 000,00	310 931,65	-	-	312 923,90	-	-	-	312 923,90	-	-	-
1407.00 - Refecton trottoir rte de Cossonay (préavis 06-2023)	07-2021	1 520 000,00	1 213 543,30	-	1 346 124,55	-	-	-	-	-	-	-	-
142 Immobilisations incorporelles PA		135 000,00	134 922,50	-	-	134 922,50	- 13 492,25	- 13 492,25	-	107 935,00			
1430 Logiciels PA		135 000,00	134 922,50	-	-	134 922,50	- 13 492,25	- 13 492,25	-	107 935,00			
1430.01 - Urbanus (préavis 04-2022)	04-2022	135 000,00	134 922,50	-	-	134 922,50	-	-	-	107 935,00	8 ans	-	-
TOTAL		18 793 800,00	12 991 595,59	3 009 504,24	-	16 001 093,83	5 407 893,32	303 597,50	-	10 295 609,01			

Patrimoine financier

Immobilisations	N° du préavis (si applicable)	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Aliénations et sorties en 2025 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.2025 (-)	Réévaluations (moins-values) en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF		1 280 000.00	1 068 610.65	129 866.30	-	1 198 476.95	-	-	1 198 476.95	-	
10840.01 Immeubles productifs		-	191 600.00	-	-	191 600.00	-	-	191 600.00	-	
Champs, prés, pâturages (selon liste des parcelles)		-	183 600.00	-	-	183 600.00	-	-	183 600.00	183 600.00	16 980.65
Garages (Four 5)		-	8 000.00	-	-	8 000.00	-	-	8 000.00	8 000.00	5 400.00
10840.02 Parcelle 39 sis à Penhaz		750 000.00	629 262.00	-	-	629 262.00	-	-	629 262.00	-	
Parcelle 39 sis à Penhaz	01-2021	750 000.00	629 262.00	-	-	629 262.00	-	-	629 262.00	525 000.00	
10840.03 Crédit étude Bornalet 1-3 (préavis 02-2023)		530 000.00	247 748.65	129 866.30	-	377 614.95	-	-	377 614.95	-	
Crédit étude Bornalet 1-3 (préavis 02-2023)	02-2023 + 06-2025	530 000.00	247 748.65	129 866.30	-	377 614.95	-	-	377 614.95	-	
TOTAL		1 280 000.00	1 068 610.65	129 866.30	-	1 198 476.95	-	-	1 198 476.95	-	

Tableau des indicateurs financiers

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
164%	117%	62%	69%	65%	97.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>			

Commentaire : La hausse des dettes est liée directement aux investissements consentis en 2024 et 2025. La péjoration de ce ratio était prévisible. Pris hors contexte, il pourrait être inquiétant. Toutefois, les investissements consentis sont maîtrisés et l'endettement également. Les faibles taux d'intérêts sur le marché des capitaux permettent de maintenir la part des charges d'intérêts (dernier ratio) dans la "bonne" zone. On peut donc considérer que c'était le bon moment pour réaliser ces investissements.

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
23.0%	6.0%	340.0%	321.0%	325.0%	57.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>			

Commentaire : Comme pour le ratio précédent, celui-ci est "victime" des investissements importants consentis en 2024 et 2025. La moyenne 2021-2025 met en lumière une situation plus conforme à la réalité. Ce ratio met également en lumière la nécessité pour les Communes de dégager du bénéfice, afin de pouvoir financer leurs investissements futurs.

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
104.7%	98.6%	105.9%	106.4%	113.4%	103.0%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>			

Commentaire : Ce ratio est conforme aux attentes. Il permet de constater que sans effet sur les fonds affectés et autres réserves, les revenus couvrent les charges.

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
7.8%	1.9%	8.9%	9.7%	15.3%	8.8%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.			

Commentaire : Ce ratio est un peu faible. Il nous rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des bénéfices opérationnels, afin de pouvoir investir dans le futur.

Proportion des investissements (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
26.3%	27.0%	2.8%	3.2%	5.6%	15.2%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.			

Commentaire : Ce ratio met en lumière ce que nous avons déjà dit pour le taux d'endettement et le degré d'autofinancement, à savoir que notre Commune a fait d'importants investissements en 2024 et 2025.

Dettes brutes par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
169%	125%	75%	93%	92%	112%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			

Commentaire : Nos dettes ont fortement augmenté en 2024 et 2025, afin de financer les investissements. Les dettes des associations de Communes ont augmenté de manière régulière depuis 2021 pour atteindre 5.6 millions de francs pour la quote-part qui nous concerne à fin 2025. Comme pour le taux d'endettement net, les investissements consentis tant pour nous-mêmes que pour les associations de Communes sont maîtrisés.

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
0.2%	0.0%	0.0%	-0.2%	0.0%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			

Commentaire : Les taux d'intérêts très bas nous permettent de nous maintenir bien en dessous du seuil d'acceptabilité. Il est à relever que si les taux d'intérêts dont nous bénéficions sont bas, c'est, en partie, parce que les bailleurs de fonds estiment que le risque que représente notre Commune est modéré.

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
3.5%	3.4%	3.4%	3.5%	3.5%	3.5%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>			

Commentaire : Ce taux reste bas pour 2025 encore. Toutefois, il devrait remonter dans les années à venir. En effet, les investissements consentis en 2024 et 2025 vont commencer à s'amortir en 2026 provoquant une hausse de ce ratio. On peut aussi y voir le fait que notre Commune a peu investi durant les dernières années.

Tableau du plafond d'endettement au 31 décembre 2025**Plafond d'endettement au 31 décembre 2025**

Plafond net fixé par le Conseil communal	CHF	13 100 000
Montant effectif de l'endettement	CHF	5 852 679
Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées)	CHF	4 965 473
Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé	CHF	néant
Total de l'endettement	CHF	10 818 152

Rapport de la Fiduciaire



R A P P O R T

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

L'établissement des comptes communaux conformément aux dispositions légales cantonales relève de la responsabilité de la Municipalité, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Lausanne, le 20 avril 2026
FTS/JBR/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Jérôme BRIAND
Expert-réviseur agréé ASR

CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2025,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2025 se soldant par un bénéfice de CHF 553'532.42,
- de porter le bénéfice de l'exercice 2025 de CHF 553'532.42 au compte « résultats cumulés des années précédentes », ce dernier se montant dès lors à CHF 1'923'940.99 au 31 décembre 2025,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2025, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 11 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :  La secrétaire : 

 Jean-François Pollien Marielle Goy Bommottet

Accepté par le Conseil communal de Penthaaz dans sa séance du 16 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Président :

La secrétaire :

Christophe Emery

Nathalie Pahud